Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8870851
Centre d'intérêt: 230

Accueil 1988-1989-1990 : structures d'accueil aux études universitaires de premier cycle / Comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial. -- Québec : Le Comité, [1988?].
xiv, 172 p. ; 26 cm.

Titre de la couv. Errata inséré. Index.

ISBN 2-550-18597-8

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial

Descripteur(s): Admission à l'université • Structure d'accueil • Guide de l'étudiant • Collégial (Ordre d'enseignement) • Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le Comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial (CLESEC) publie chaque année, depuis septembre 1973, un document qui décrit les structures d'accueil aux études universitaires de premier cycle. Cette année, il est publié dans une version qui intègre les mises à jour de 1988 et de 1989 et l'ajout de nouvelles données pour 1990. Le document offre au lecteur une information rapide et récente concernant les conditions d'admission pour les trois prochaines années. De plus, la présentation des exigences d'admission en tableaux synoptiques permet de relier les universités, les programmes et les conditions d'admission à ces programmes. Le document présente également les modalités d'application des structures d'accueil pour les détenteurs d'un DEC professionnel.

Type de document: d
Notice(s) connexe(s): 8770528

EDUQ
8870851

ACCUEIL 1988-1989-1990

Structures d'accueil aux études universitaires de premier cycle

Comité de liaison
Enseignement supérieur – Enseignement collégial

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Comité de liaison
Enseignement supérieur — Enseignement collégial
Responsable: M. Pierre Moreault, secrétaire
1033, rue De la Chevrotière, 20e étage, Québec, QC
G1R 5K9
(418) 643-3863

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: troisième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0713-5289
ISBN 2-550-18597-8

EDUQ
887005

ERRATA

À la suite de quelques ajustements de dernière minute, nous vous invitons à remplacer les pages correspondantes du document sur lesquelles quelques coquilles se sont glissées par les pages constituant l'errata. S'il-vous-plaît détruire ces dernières.

INTRODUCTION

Dans le cadre de son mandat, le Comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial (C.L.E.S.E.C.) publie chaque année, depuis septembre 1973, un document intitulé ACCUEIL qui décrit les structures d'accueil aux études universitaires de premier cycle.

Cette année, ACCUEIL est publié dans une version qui intègre les mises à jour de 1988 et de 1989 et l'ajout des nouvelles données pour 1990.

Le document offre ainsi au lecteur une information rapide et récente concernant les conditions d'admission pour les trois prochaines années. De plus, la présentation des exigences d'admission en tableaux synoptiques permet de relier les universités, les programmes et les conditions d'admission à ces programmes.

Le présent document tient compte des recommandations du C.L.E.S.E.C. contenues dans son Rapport sur la révision des structures d'accueil aux études universitaires du premier cycle (mars 1978) ainsi que dans son Rapport sur la révision des structures d'accueil des sciences de la santé et des sciences pures et appliquées (janvier 1977).

ACCUEIL présente également les modalités d'application des structures d'accueil pour D.E.C. professionnel. Nous croyons que ces renseignements favoriseront l'admissibilité à l'université.

Léonce Beaupré
Directeur général,
de l'enseignement et
de la recherche universitaires
Président du C.L.E.S.E.C.

ACCUEIL 1988-1989-1990

MODALITÉS D'APPLICATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES TITULAIRES DU D.E.C. PROFESSIONNEL

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Comité de liaison
Enseignement supérieur — Enseignement collégial
Responsable: M. Robert Julien, secrétaire
1033, rue De La Chevrotière, 20e étage, Québec, QC
G1R 5K9
(418) 643-3706

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: troisième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0713-5289
ISBN 2-550-18597-6

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	**INTRODUCTION**	V
	Comité de liaison, enseignement supérieur-enseignement collégial (CLESEC)	VII
	Avertissement	VIII
	Organismes universitaires responsables de l'information sur les conditions d'admission	IX
	Note au lecteur	X
	Présentation de l'information	XI
	Admission des titulaires du D.E.C. professionnel à l'université	XIV
2.	**CONDITIONS D'ADMISSION** aux études universitaires de premier cycle pour septembre 1988, 1989, 1990	1
3.	Modalités d'application des structures d'accueil pour les titulaires du **D.E.C. PROFESSIONNEL**	105
4.	**SIGNIFICATION** des codes des exigences d'admission	115
5.	**INDEX** alphabétique des programmes	161

INTRODUCTION

Dans le cadre de son mandat, le Comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial (C.L.E.S.E.C.) publie chaque année, depuis septembre 1973, un document intitulé ACCUEIL qui décrit les structures d'accueil aux études universitaires de premier cycle.

Cette année, ACCUEIL est publié dans une version qui intègre les mises à jour de 1987 et de 1988 et l'ajout des nouvelles données pour 1989.

Le document offre ainsi au lecteur une information rapide et récente concernant les conditions d'admission pour les trois prochaines années. De plus, la présentation des exigences d'admission en tableaux synoptiques permet de relier les universités, les programmes et les conditions d'admission à ces programmes.

Le présent document tient compte des recommandations du C.L.E.S.E.C. contenues dans son Rapport sur la révision des structures d'accueil aux études universitaires de premier cycle (mars 1976) ainsi que dans son Rapport sur la révision des structures d'accueil des sciences de la santé et des sciences pures et appliquées (janvier 1977).

ACCUEIL présente également les modalités d'application des structures d'accueil pour D.E.C. professionnel. Nous croyons que ces renseignements favoriseront l'admissibilité à l'université.

Léonce Beaupré
Directeur général,
de l'enseignement et
de la recherche universitaires
Président du C.L.E.S.E.C.

COMITÉ DE LIAISON, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR-ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CLESEC)

Président: M. Léonce Beaupré
Directeur général
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaire

Secrétaire: M. Pierre Moreault
Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Science

REPRÉSENTANTS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

M. Jacques Lanoux
Directeur général
Enseignement collégial
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la technologie

M. Michel Brisson
Directeur des services pédagogiques
Cégep de la Gaspésie

M. Paul Inchauspe
Directeur général
Cégep Ahuntsic

M. Yves Laurandeau
Directeur des services
pédagogiques
Cégep de Maisonneuve

M. Alexandre Prévost
Directeur général
Collège François-Xavier Garneau

M. Maurice Scarpaleggia
Directeur général
Collège Vanier

M. Normand Therrien
Recteur
Collège de L'Assomption

M. Germain Voyer
Directeur des services
pédagogiques
Cégep de Rimouski

REPRÉSENTANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. Francis Whyte
Vice-recteur à l'enseignement
Université Concordia

M. Jean-Guy Ouellet
Vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche
Université de Sherbrooke

M. Claude Hamel
Vice-président à l'enseignement
et à la recherche
Université du Québec

M. Philippe Bernard
C.R.E.P.U.Q.

M. Jean-Claude Méthot
Vice-recteur
aux études
Université Laval

M. Paul Davenport
Vice-principal
Université McGill

M. René Simard
Vice-recteur aux études
Université de Montréal

M. Karl Kuepper
Doyen
Université Bishop

AVERTISSEMENT

- ACCUEIL présente une compilation officielle des exigences auxquelles le candidat sortant d'un collège et le candidat "adulte" doivent satisfaire en vue de leur admission à l'université.

  Le document est conçu comme un outil d'information d'abord destiné aux spécialistes en information scolaire et professionnelle des divers ordres d'enseignement.

- ACCUEIL contient **trois types de conditions particulières d'admission** pour les programmes d'études de premier cycle des universités québécoises: les cours ou les connaissances préalables, la formation ou les qualifications particulières, les habiletés ou aptitudes:

  - **les connaissances préalables** qui, pour le candidat sortant d'un collège, se situent à l'intérieur du D.E.C. et prennent la forme de cours préalables regroupés dans des structures d'accueil établies dans le cadre du Comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial (C.L.E.S.E.C.) et de son Comité permanent de révision des structures d'accueil (C.P.R.S.A.);

  - **la formation ou les qualifications particulières,** scolaires ou autres, qui sont différentes de celles qui sont acquises dans les programmes du secteur général de l'enseignement collégial (D.E.C. professionnel, expérience pertinente, etc.);

  - **les habiletés ou aptitudes** qui sont nécessaires à la poursuite des études et que l'université vérifie par un moyen privilégié (entrevues, épreuves diverses).

- ACCUEIL ne veut pas remplacer les publications des universités qui sont en mesure de fournir les renseignements relatifs au cheminement imposé à l'étudiant inscrit à un programme. Il ne sera donc pas question ici de composantes de programmes, ni de relations entre programmes, ni de la fonction d'un programme.

- Les informations fournies sont à jour à la date de sa publication. Toute modification ultérieure doit être soumise au C.P.R.S.A. pour approbation ou pour avis, selon le cas.

- Les modifications autorisées aux conditions déjà publiées dans ACCUEIL sont diffusées:
  - par le C.P.R.S.A. sous forme d'avis officiel;
  - par l'université en cause, si le C.P.R.S.A. en décide ainsi.

- **Toute demande de renseignement** concernant les conditions d'admission d'une université doit être adressée au responsable universitaire ou à l'organisme universitaire. **Seul ce responsable ou cet organisme peuvent fournir l'information officielle en ces matières.**

ORGANISMES UNIVERSITAIRES RESPONSABLES DE L'INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'ADMISSION

Bureau des admissions
Université Bishop
Rue du Collège
C.P. 5000
Lennoxville, Québec
J1M 1Z7

Service des admissions
Université Laval
Cité universitaire
Sainte-Foy, Québec
G1K 7P4

Bureau des admissions
Université McGill
Pavillon Cyril-James
845, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec
H3A 2T5

Service des admissions
Université de Montréal
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal, Québec
H3C 3J7

Bureau des admissions
Université Concordia
1455, boul. de Maisonneuve ouest
Edifice Hall
Montréal, Québec
H3G 1M8

Service des admissions
Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Service des admissions
Université du Québec à Chicoutimi
555, boul. de l'Université
Chicoutimi, Québec
G7H 2B1

Service des admissions
Université du Québec à Hull
C.P. 1250, Succ. "B"
Hull, Québec
J8X 3X7

Service des admissions
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succ. "A"
Montréal, Québec
H3C 3P8

Service des admissions
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Québec
G5L 3A1

Service des admissions
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
42, rue Mgr-Rhéaume Est
Rouyn, Québec
J9X 5E4

Service des admissions
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boul. des Forges
Trois-Rivières, Québec
G9A 5H7

Service des admissions
École de technologie supérieure
4750, rue Henri-Julien
C.P. 1000, Succ. «E»
Montréal, Québec
H2T 1R0

Service des admissions
Télé-Université
214, avenue du Saint-Sacrement
Québec, Québec
G1N 4M6

Registrariat
École Polytechnique
C.P. 6079, Succ. "A"
Montréal, Québec
H3C 3A7

Bureau du registraire
École des hautes études commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal, Québec
H3T 1V6

NOTE AU LECTEUR

1. ACCUEIL se présente sous forme d'un cahier-anneaux. Cette formule permet:

   - une mise à jour plus rapide,

   - une accélération dans le calendrier de publication,

   - une diminution des coûts annuels de production puisque seules les feuilles modifiées vous parviendront.

2. La liste des programmes était à jour le 7 janvier 1988.

3. Dans les tableaux ci-joints, à moins d'indications contraires, les programmes conduisent à l'obtention d'un baccalauréat.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Pour les fins des consultations de la présente brochure, la présentation de l'information est structurée comme suit:

- les **programmes** sont regroupés par secteur suivant la classification CLARDER (pour faciliter sa recherche, le lecteur pourra utiliser **l'index alphabétique des programmes**);

- Les **exigences d'admission** sont indiquées par un sigle qui correspond à l'un ou l'autre des blocs d'exigences énumérés à la section **Codification des exigences d'admission**.

- Les **codes numériques** correspondent à un bloc de cours de l'enseignement collégial ou à une exigence équivalente. **Lorsque plus d'un bloc numérique est donné pour un même programme, le candidat doit répondre à l'un ou l'autre des profils demandés.**

- Les **codes alphabétiques** correspondent à une exigence particulière. **Lorsque plus d'une lettre est utilisée pour un même programme, le candidat doit répondre à chacune de ces exigences. Celles-ci doivent être alors ajoutées aux exigences indiquées par un code numérique.**

ÉTABLISSEMENTS

- le nom des établissements est ainsi abrégé:

BISHOP:	Université Bishop
LAVAL:	Université Laval
McGILL:	Université McGill
UDM:	Université Montréal
HEC:	École des hautes études commerciales
POLYTECH:	École Polytechnique
CONCORD:	Université Concordia
SHERBR:	Université de Sherbrooke
UQAC:	Université du Québec à Chicoutimi
UQAH:	Université du Québec à Hull
UQAM:	Université du Québec à Montréal
UQAR:	Université du Québec à Rimouski
UQTR:	Université du Québec à Trois-Rivières
ETS:	École de technologie supérieure
TELUQ:	Télé-université
UQAT:	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

DÉFINITIONS*

Baccalauréat: Programme cadre de 1er cycle conduisant à l'obtention du grade de bachelier. Il existe divers types de baccalauréats. Leur contenu peut porter soit sur une même discipline ou un même champ d'études (ex. baccalauréat spécialisé, "Honours"), soit sur plusieurs disciplines ou champs d'études résultant généralement du cumul de majeures, de mineures ou de certificats.

Certificat: Acte attestant la réussite à un programme d'études universitaires comportant généralement 30 unités.

Diplôme: Ce terme désigne un acte attestant la réussite à un programme comportant généralement 60 unités.

Honours: Programme cadre offert dans les universités anglophones, dont la plupart des cours portent sur une même discipline ou un même champ d'études et conduisant à l'obtention du grade de bachelier. Des résultats supérieurs sont exigés de l'étudiant pour être admis à ce programme et y demeurer.

Majeure: Programme cadre dont la plupart des cours portent sur une même discipline ou un même champ d'études. C'est généralement la composante principale d'un baccalauréat.

Mineure: Programme cadre dont la plupart des cours portent sur une même discipline ou un même champ d'études. C'est généralement la composante secondaire d'un baccalauréat.

---

* **Source:** **Du Collège à l'Université**, Édition 1987-1988, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 1987.

ADMISSION DES TITULAIRES DU D.E.C. PROFESSIONNEL A L'UNIVERSITÉ

La vocation première du secteur professionnel des cégeps a consisté à préparer les jeunes à intégrer le marché du travail après un cours terminal de trois ans. Mais depuis quelques années de plus en plus de sortants de ce secteur se tournent vers l'université.

Or, jusqu'à présent, les titulaires d'un D.E.C. professionnel se voyaient imposer les mêmes conditions d'admission que les candidats issus du secteur général. Le cadre de référence demeurait les structures d'accueil telles qu'elles étaient conçues pour les titulaires d'un D.E.C. général. Le candidat, muni d'un D.E.C. professionnel, devait donc faire un ou plusieurs cours de la structure d'accueil exigée, vu que ces cours ne figuraient pas explicitement dans son programme professionnel. L'imposition de ces exigences supplémentaires, qui ne tenaient aucunement compte de l'ensemble de la formation acquise au terme de trois années d'études collégiales, ne pouvait que compromettre l'accès à l'université de nombreux sortants du secteur professionnel.

Le Comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial (C.L.E.S.E.C.) a confié l'étude de ce dossier à la Direction générale de l'enseignement collégial lui demandant d'établir un cadre de référence relatif aux structures d'accueil actuelles pour les titulaires d'un D.E.C. professionnel.

Le résultat de cette étude comprend:
- l'énumération des cours des structures d'accueil déjà présents dans chacun des programmes professionnels de l'enseignement collégial;
- l'énumération des cours des structures d'accueil pour lesquels une **formation correspondante acceptable** fait partie du programme de formation professionnelle;
- l'établissement du ou des cours du programme professionnel qui correspondent, du point de vue de la formation, à tel ou tel cours des structures d'accueil.

Par formation "acceptable" pour un cours donné de la structure d'accueil, il faut entendre que le sortant du secteur professionnel a atteint des objectifs équivalents ou identiques dans certains cours de son programme d'études professionnelles. On peut donc parler de formation "équivalente" pour fins d'admission à l'université.

A sa réunion du 23 novembre 1984, le C.L.E.S.E.C., sur recommandation de son Comité permanent de révision des structures d'accueil et pour donner suite à l'avis favorable des universités, a approuvé les conclusions de l'étude de la Direction générale de l'enseignement collégial. Il est important de noter que cette étude a fait l'objet d'une large consultation auprès des spécialistes des diverses disciplines de l'enseignement collégial et a reçu la sanction de la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps.

Les modalités d'application des structures d'accueil aux titulaires des différents D.E.C. en formation professionnelle constituent désormais un chapitre du document ACCUEIL.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES DE PREMIER CYCLE POUR SEPTEMBRE 1988, 1989, 1990

1 SCIENCES DE LA SANTÉ

1200 Sciences de la santé

2 SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES

0100 Ressources naturelles
0200 Design de l'environnement
0[illegible]0 Sciences biologiques
0700 Sciences de l'informatique
0900 Ingénierie
1300 Sciences domestiques
1700 Mathématique
1900 Sciences physiques

3 SCIENCES HUMAINES

0300 Études géopolitiques
0600 Communications
0800 Éducation
1400 Droit
2000 Psychologie
2200 Sciences sociales
2300 Théologie

4 SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

0500 Administration des affaires

5 ARTS

1000 Beaux arts et arts appliqués

6 LETTRES

1100 Langues
1500 Lettres, sciences religieuses, philosophie

7 AUTRES

1600 Bibliothéconomie
2100 Services publ. et communaut.
4900 Études plurisectorielles

GRAND SECTEUR 1 Sciences de la santé

SECTEUR 1200 Sciences de la santé

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES			
LAVAL	Ergothérapie*	88	10.11	9.3		
		89	10.11	9.3		
		90	10.11	9.3		
McGILL	Occupationnal Therapy*	88	10.11			
		89	10.11			
		90	10.11			
UDM	Ergothérapie*	88	10.11	9.5		AB
		89	10.11	9.5		AB
		90	10.11	9.5		AB
LAVAL	Médecine*	88	10.11			
		89	10.11			
		90	10.11			
McGILL	Médecine*	88	10.11			AG
		89	10.11			AG
		90	10.11			AG
UDM	Médecine*	88	10.11			AB
		89	10.11			AB
		90	10.11			AB
SHERBR.	Médecine*	88	10.11			
		89	10.11			
		90	10.11			
LAVAL	Médecine dentaire*	88	10.11	9.3		MH
		89	10.11	9.3		MH
		90	10.11	9.3		MH
McGILL	Dental Surgery*	88	10.11			AB
		89	10.11			AB
		90	10.11			AB
UDM	Médecine dentaire*	88	10.11	9.5		B
		89	10.11	9.5		B
		90	10.11	9.5		B
UDM	Certificat en hygiène dentaire	88	11.10			
		89	11.10			
		90	11.10			
UDM	Médecine vétérinaire	88	10.11	9.5		AB
		89	10.11	9.5		AB
		90	10.11	9.5		AB
LAVAL	Sciences infirmières (perfectionnement)	88	11.81			
		89	11.81			
		90	11.81			
LAVAL	Sciences infirmières (formation initiale)*	88	10.11	9.3		
		89	10.11	9.3		
		90	10.11	9.3		
McGILL	Nursing (sciences infirmières)	88	10.11			
		89	10.11			
		90	10.11			
UDM	Sciences infirmières*	88	10.11	0.83	9.5	
		89	10.11	0.83	9.5	
		90	10.11	0.83	9.5	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 1 Sciences de la santé

SECTEUR 1200 Sciences de la santé (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
SHERBR.	Sciences infirmières*	88	0.43
		89	0.43
		90	0.43
UQAC	Sciences infirmières (7855)	88	11.82
		89	11.82
		90	11.82
UQAH	Sciences infirmières (7855)	88	11.84
		89	11.84
		90	11.84
UQAR	Sciences infirmières (7855)	88	11.83
		89	11.83
		90	11.83
UQTR	Sciences infirmières (7855)	88	11.82
		89	11.82
		90	11.82
UQAT	Sciences infirmières (7855)	88	11.82
		89	11.82
		90	11.82
LAVAL	Certificat en santé communautaire	88	11.80 9.3
		89	11.80 0.32
		90	11.80 0.32
UDM	Certificat en santé communautaire	88	14.06
		89	14.06
		90	14.06
UQAT	Certificat de premier cycle en soins infirmiers cliniques (4229)	88	17.42
		89	17.42
		90	17.42
UQAR	Certificat de premier cycle en santé communautaire (4241)	88	17.27
		89	17.27
		90	17.27
UQAT	Certificat de premier cycle en santé mentale (4311)	88	17.57
		89	17.57
		90	17.57
UDM	Certificat de sciences infirmières, milieu clinique	88	0.83
		89	0.83
		90	0.83
SHERBR.	Certificat de soins infirmiers	88	0.43
		89	0.43
		90	0.43
UQAH	Certificat de premier cycle en soins infirmiers cliniques (4229)	88	11.84
		89	11.84
		90	11.84
UQAR	Certificat de premier cycle en nursing communautaire (4101)	88	11.83
		89	11 83
		90	11.83
UQAC	Certificat de premier cycle en nursing communautaire (4101)	88	11.85
		89	11.85
		90	11.85

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 1 Sciences de la santé

SECTEUR 1200 Sciences de la santé (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAH	Certificat de premier cycle en nursing communautaire(4101) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	11.84		
		89	11.84		
		90	11.84		
UQTR	Certificat de premier cycle en nursing communautaire (4101)	88	11.85		
		89	11.85		
		90	11.85		
UQAT	Certificat de premier cycle en nursing communautaire (4101) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	11.82		
		89	11.82		
		90	11.82		
LAVAL	Diététique*	88	10.11	9.3	
		89	10.11	9.3	
		90	10.11	9.3	
McGILL	Dietetics	88	10.11		
		89	10.11		
		90	10.11		
UDM	Nutrition	88	10.11	9.5	B
		89	10.11	9.5	B
		90	10.11	9.5	B
UDM	Optométrie	88	10.11		B
		89	10.11		B
		90	10.11		B
UDM	Orthophonie et audiologie	88	10.11	10.9	AB
		89	10.11	10.9	AB
		90	10.11	10.9	AB
LAVAL	Pharmacie*	88	10.11	9.3	
		89	10.11	9.3	
		90	10.11	9.3	
UDM	Pharmacie	88	10.11		AB
		89	10.11		AB
		90	10.11		AB
LAVAL	Physiothérapie*	88	10.11	9.3	
		89	10.11	9.3	
		90	10.11	9.3	
McGILL	Physiotherapy	88	10.11		E
		89	10.11		E
		90	10.11		E
UDM	Physiothérapie*	88	10.11	9.5	
		89	10.11	9.5	
		90	10.11	9.5	
UDM	Certificat: toxicomanies: prévention et intervention	88	14.04		
		89	14.04		
		90	14.04		
SHERBR.	Certificat de toxicomanie	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 1 Sciences de la santé

SECTEUR 1200 Sciences de la santé (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UDM	Certificat de santé et sécurité du travail	88	14.07
		89	14.07
		90	14.07
SHERBR.	Certificat de santé et sécurité du travail	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0100 Ressources naturelles

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
McGILL	Agricultural Economics	88	10.11 10.9
		89	10.11 10.9
		90	10.11 10.9
McGILL	Animal Science, General Agricultural Science, Plant Science, Soil Science	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11
McGILL	Food Science	88	10.11 10.9
		89	10.11 10.9
		90	10.11 10.9
McGILL	Botanical Sciences, Environmental Biology, Microbiology, Zoological Sciences	88	10.11 10.9
		89	10.11 10.9
		90	10.11 10.9
McGILL	Resource Conservation, Wildlife Resources	88	10.11 10.9
		89	10.11 10.9
		90	10.11 10.9
LAVAL	Agro-économie	88	10.9 10.10 10.11 9.3
		89	10.9 10.10 10.11 9.3
		90	10.9 10.10 10.11 9.3
LAVAL	Majeure: économie rurale	88	10.12 9.3
		89	10.12 9.3
		90	10.12 9.3
LAVAL	Diplôme: économie rurale	88	10.12 9.3
		89	10.12 9.3
		90	10.12 9.3
LAVAL	Bio-agronomie	88	10.9 10.10 10.11 9.3
		89	10.9 10.10 10.11 9.3
		90	10.9 10.10 10.11 9.3
LAVAL	Opérations forestières	88	10.9 10.10 10.11 9.3
		89	10.9 10.10 10.11 9.3
		90	10.9 10.10 10.11 9.3
LAVAL	Aménagement des ressources forestières	88	10.9 10.10 10.11 9.3
		89	10.9 10.10 10.11 9.3
		90	10.9 10.10 10.11 9.3
UDM	Certificat en études de l'environnement	88	14.02
		89	14.02
		90	14.02

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0200 Design de l'environnement

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Architecture*	88	10.9 9.3
		89	10.9 9.3
		90	10.9 9.3
McGILL	Architecture*	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
UDM	Architecture*	88	10.10 10.1 11.28 9.3
		89	10.10 10.1 11.28 9.3
		90	10.10 10.1 11.28 9.3
UDM	Architecture de paysage*	88	10.9 10.1 11.29 9.3
		89	10.9 10.1 11.29 9.3
		90	10.9 10.1 11.29 9.3
UDM	Design industriel*	88	10.10 10.1 11.30 9.3
		89	10.10 10.1 11.30 9.3
		90	10.10 10.1 11.30 9.3
UQAM	Design de l'environnement (7704)*	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0400 Sciences biologiques

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
McGILL	Anatomical Sciences (Honours)	88	10.11 F
		89	10.11 F
		90	10.11 F
BISHOP	Honours: Biochemistry	88	10.9 Q
		89	10.9 Q
		90	10.9 Q
LAVAL	Biochimie	88	10.10 10.11 9.3
		89	10.10 10.11 9.3
		90	10.10 10.11 9.3
McGILL	Biochemistry (Honours)	88	10.11 F
		89	10.11 F
		90	10.11 F
UDM	Biochimie*	88	10.11 9.5
		89	10.11 9.5
		90	10.11 9.5
SHERBR.	Biochimie	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
CONCORD	Biochemistry	88	10.9 9.3
		89	10.9 9.3
		90	10.9 9.3
UQAM	Biochimie (7708)	88	10.9 9.1 12.64 12.66
		89	10.9 9.1 12.64 12.66
		90	10.9 9.1 12.64 12.66
UQTR	Biochimie (7708)	88	10.9 9.1 12.36
		89	10.9 9.1 12.36
		90	10.9 9.1 12.36
McGILL	"Faculty Program" Biochemistry	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11
CONCORD	Major: Biochemistry	88	10.9 9.3
		89	10.9 9.3
		90	10.9 9.3
McGILL	Major: Biochemistry	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11
CONCORD	Minor: Biochemistry	88	10.9 9.3
		89	10.9 9.3
		90	10.9 9.3
BISHOP	Honours: Biology	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
BISHOP	Major: Biology (Faculty of Arts)	88	10.9 Q
		89	10.9 Q
		90	10.9 Q
LAVAL	Biologie	88	10.10 10.11 9.3
		89	10.10 10.11 9.3
		90	10.10 10.11 9.3

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0400 Sciences biologiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
McGILL	Biology (Honours)	88	10.11	F
		89	10.11	F
		90	10.11	F
UDM	Sciences biologiques, comprenant orientation micro-biologie*	88	10.9 9.5	
		89	10.9 9.5	
		90	10.9 9.5	
CONCORD	Biology	88	10.9 9.3	
		89	10.9 9.3	
		90	10.9 9.3	
SHERBR.	Biologie incluant biotechnologie, écologie, microbiologie	88	10.9	
		89	10.9	
		90	10.9	
UQAC	Biologie (7705)	88	10.9 9.1 12.19	
		89	10.9 9.1 12.19	
		90	10.9 9.1 12.19	
UQAM	Biologie (7705)	88	10.9 9.1 12.65 12.44	
		89	10.9 9.1 12.65 12.44	
		90	10.9 9.1 12.65 12.44	
UQAR	Biologie (7705)	88	10.9 9.1 12.20 12.44	
		89	10.9 9.1 12.20 12.44	
		90	10.9 9.1 12.20 12.44	
UQTR	Biologie (7705)	88	10.9 9.1 12.20	
		89	10.9 9.1 12.20	
		90	10.9 9.1 12.20	
UQTR	Biologie médicale (7608)	88	10.11 9.1 12.37	
		89	10.11 9.1 12.37	
		90	10.11 9.1 12.37	
McGILL	"Faculty Program" in Biology, in Anatomical Sciences, in Microbiology and Immunology	88	10.11	
		89	10.11	
		90	10.11	
BISHOP	Major: Biology	88	10.9	Q
		89	10.9	Q
		90	10.9	Q
BISHOP	Minor: Biology	88	10.9	
		89	10.9	
		90	10.9	
McGILL	Major: Biology, Major: Anatomical Sciences, Major: Microbiology and Immunology	88	10.11	
		89	10.11	
		90	10.11	
UDM	Majeure en sciences biologiques, comprenant orientation enseignement*	88	10.9 9.5	
		89	10.9 9.5	
		90	10.9 9.5	
CONCORD	Major: Biology	88	10.9 9.3	
		89	10.9 9.3	
		90	10.9 9.3	
UDM	Mineure en sciences biologiques*	88	10.9 9.5	
		89	10.9 9.5	
		90	10.9 9.5	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0400 Sciences biologiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
SHERBR.	Mineure en biologie	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
CONCORD	Minor: Biology	88	10.9 9.3
		89	10.9 9.3
		90	10.9 9.3
UQTR	Certificat de premier cycle en biologie médicale (4196)	88	22.04 9.1
		89	22.04 9.1
		90	22.04 9.1
UDM	Certificat d'introduction aux biotechnologies	88	0.33
		89	0.33
		90	0.33
LAVAL	Enseignement secondaire biologie	88	10.10 10.11 9.3
		89	10.10 10.11 9.3
		90	10.10 10.11 9.3
McGILL	High School Teaching Biology	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UDM	Enseignement secondaire biologie	88	10.9 9.5
		89	10.9 9.5
		90	10.9 9.5
SHERBR.	Enseignement secondaire biologie	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
UQAC	Enseignement en biologie (7706)	88	10.9 9.1 12.19
		89	10.9 9.1 12.19
		90	10.9 9.1 12.19
UQAR	Enseignement en biologie (7706)	88	10.9 9.1 12.20 12.44
		89	10.9 9.1 12.20 12.44
		90	10.9 9.1 12.20 12.44
UQTR	Enseignement en biologie (7706)	88	10.9 9.1 12.20
		89	10.9 9.1 12.20
		90	10.9 9.1 12.20
UQTR	Biophysique (7709)	88	10.9 9.1 12.35
		89	10.9 9.1 12.35
		90	10.9 9.1 12.35
McGILL	Interdepartmental Honours: Immunology	88	10.11 F
		89	10.11 F
		90	10.11 F
LAVAL	Microbiologie	88	10.10 10.11 9.3
		89	10.10 10.11 9.3
		90	10.10 10.11 9.3
McGILL	Microbiology and Immunology (Honours)	88	10.11 F
		89	10.11 F
		90	10.11 F
McGILL	"Faculty Program": Physiology	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0400 Sciences biologiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
McGILL	Physiology (Honours)	88	10.11 F
		89	10.11 F
		90	10.11 F
McGILL	Major: Physiology	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11
McGILL	Major: Physiology and Physics	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11
UQAM	Certificat de premier cycle en écologie (4201)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UDM	Certificat en toxicologie éco-industrielle	88	0.96
		89	0.96
		90	0.96

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0700 Sciences de l'informatique

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Informatique-mathématiques	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
LAVAL	Informatique de gestion	88	10.12 9.3
		89	10.12 9.3
		90	10.12 9.3
LAVAL	Informatique de génie	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
UDM	Informatique comprenant recherche opérationelle*	88	10.10 10.12 9.5
		89	10.10 10.12 9.5
		90	10.10 10.12 9.5
UQAH	Informatique (7833)	88	15.24 10.12
		89	15.24 10.12
		90	15.24 10.12
UQTR	Informatique (7833)	88	10.12 12.56 15.32
		89	10.12 12.56 15.32
		90	10.12 12.56 15.32
UQAM	Informatique de gestion (7710)*	88	10.12 12.71 12.79 15.35
		89	10.12 12.79 15.35
		90	10.12 12.79 15.35
UQAC	Informatique de gestion (7710)	88	10.12 12.00 9.1
		89	10.12 12.00 9.1
		90	10.12 12.00 9.1
UQAH	Informatique: informatique de gestion (7854)	88	10.12 15.24
		89	10.12 15.24
		90	10.12 15.24
UQAT	Informatique de gestion (7710)*	88	10.12 12.71 15.28 12.79
		89	10.12 15.28 12.79
		90	10.12 15.28 12.79
CONCORD	Computer Science (Honours)	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
CONCORD	Computer Science (Information Systems)	88	10.12 9.3
		89	10.12 9.3
		90	10.12 9.3
CONCORD	Computer Science (General Science, Software System System Architecture, Theoretical Computer Science)	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
McGILL	Computer Science (Honours) (Faculty of Science)	88	10.10 F
		89	10.10 F
		90	10.10 F
McGILL	Computer Science (Honours) (Faculty of Arts)	88	10.12 10.10 F
		89	10.12 10.10 F
		90	10.12 10.10 F

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0700 Sciences de l'informatique (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES				
SHERBR.	Informatique*	88	10.12				
		89	10.12				
		90	10.12				
SHERBR.	Informatique de gestion*	88	10.12				
		89	10.12				
		90	10.12				
BISHOP	Major: Computer Science	88	10.9				
		89	10.9				
		90	10.9				
UDM	Majeure: informatique*	88	10.10	10.12	9.5		
		89	10.10	10.12	9.5		
		90	10.10	10.12	9.5		
CONCORD	Major: Management Information Systems	88	10.12	9.3			
		89	10.12	9.3			
		90	10.12	9.3			
UDM	Spécialisé bidisciplinaire: informatique-mathématiques*	88	10.10	10.12	9.3		
		89	10.10	10.12	9.3		
		90	10.10	10.12	9.3		
UDM	Mineure: informatique*	88	10.10	10.12	9.5		
		89	10.10	10.12	9.5		
		90	10.10	10.12	9.5		
CONCORD	Minor: Management Information Systems	88	10.12	9.3			
		89	10.12	9.3			
		90	10.12	9.3			
BISHOP	Minor: Computer Science	88	0.00				Q
		89	0.00				Q
		90	0.00				Q
CONCORD	Minor: Computer Science	88	10.12	9.3			Q
		89	10.12	9.3			Q
		90	10.12	9.3			Q
LAVAL	Certificat en informatique	88	10.12	9.3			
		89	10.12	9.3			
		90	10.12	9.3			
LAVAL	Mineure en informatique	88	10.12	9.3			
		89	10.12	9.3			
		90	10.12	9.3			
UQAM	Certificat de premier cycle en informatique (4202)*	88	0.00	9.1			
		89	0.00	9.1			
		90	0.00	9.1			
UQTR	Certificat de premier cycle en informatique (4202)	88	0.00	9.1			
		89	0.00	9.1			
		90	0.00	9.1			
UQAC	Certificat de premier cycle en informatique de gestion (4108)	88	20.91				
		89	20.91				
		90	20.91				
UQAH	Certificat de premier cycle en informatique de gestion (4108)	88	11.86				
		89	11.86				
		90	11.86				

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0700 Sciences de l'informatique (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
UQAT	Certificat de premier cycle en informatique de gestion (4108)	88	22.02	9.1
		89	22.02	9.1
		90	22.02	9.1
UQAC	Certificat de premier cycle en application de l'informatique (4287)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en application pédagogique de l'ordinateur (4261)	88	18.01	
		89	18.01	
		90	18.01	
UQAR	Certificat de premier cycle en application pédagogique de l'ordinateur (4261)	88	23.34	
		89	23.34	
		90	23.34	
UQTR	Certificat de premier cycle en application pédagogique de l'ordinateur (4261)	88	23.35	
		89	23.35	
		90	23.35	
UQAT	Certificat de premier cycle en application pédagogique de l'ordinateur (4261)	88	23.33	
		89	23.33	
		90	23.33	
UDM	Certificat: applications pédagogiques de l'ordinateur	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
SHERBR.	Certificat d'applications éducatives de l'ordinateur	88	0.50	
		89	0.50	
		90	0.50	
UQAH	Certificat de premier cycle en application pédagogique de l'ordinateur (4261)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UDM	Certificat en informatique appliquée*	88	9.3	
		89	9.3	
		90	9.3	
UQAR	Certificat de premier cycle en informatique (4202)	88	10.12	9.1
		89	10.12	9.1
		90	10.12	9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en informatique appliquée à l'enseignement (4258)	88	20.36	
		89	20.36	
		90	20.36	
UQAH	Certificat de premier cycle en micro-informatique (4262)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
ETS	Certificat de premier cycle en micro-informatique appliquée (4298)	88	22.14	9.1
		89	22.14	9.1
		90	22.14	9.1
TELUQ	Certificat de premier cycle en informatique appliquée à l'éducation (4274)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 5700 Sciences de l'informatique (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQAH	Certificat de premier cycle en microsystèmes(4279) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	10.12 12.49 12.50 15.21 10.12 12.49 12.50 15.21 10.12 12.49 12.50 15.21
UQAM	Certificat de premier cycle en développement de logiciels (4326)*	88 89 90	24.15 24.15 24.15

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0900 Ingénierie

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Sciences et technologie du bois	88	10.9 10.10 10.11 9.3
		89	10.9 10.10 10.11 9.3
		90	10.9 10.10 10.11 9.3
LAVAL	Géomatique	88	10.9 10.10 10.11 9.3
		89	10.9 10.10 10.11 9.3
		90	10.9 10.10 10.11 9.3
LAVAL	Sciences et technologie des aliments	88	10.9 10.10 10.11 9.3
		89	10.9 10.10 10.11 9.3
		90	10.9 10.10 10.11 9.3
POLYTECH	Certificat en sciences géodésiques	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Génie comprenant: civil, électrique, géologique, mécanique, métallurgique, minier, physique, chimique	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
LAVAL	Génie rural	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
McGILL	Engineering comprenant: Agricultural, Chemical, Civil, Electrical (Regular and Honours), Mechanical (Regular and Honours), Metallurgical, Mining	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
POLYTECH	Génie chimique*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
POLYTECH	Génie civil*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
POLYTECH	Génie électrique*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
POLYTECH	Génie géologique*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
POLYTECH	Génie industriel*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
POLYTECH	Génie informatique*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
POLYTECH	Génie mécanique*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
POLYTECH	Génie des matériaux*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 9900 Ingénierie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
POLYTECH	Génie minier*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
POLYTECH	Génie physique*	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
CONCORD	Engineering: Civil, Computer, Electrical, Mechanical Building	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
SHERBR.	Génie chimique*	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
SHERBR.	Génie civil*	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
SHERBR.	Génie électrique*	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
SHERBR.	Génie mécanique*	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
UQAC	Génie géologique (7715)	88	10.10 9.1 12.32 12.57
		89	10.10 9.1 12.32 12.57
		90	10.10 9.1 12.32 12.57
UQAC	Génie unifié (7652)	88	10.10 9.1 12.33
		89	10.10 9.1 12.33
		90	10.10 9.1 12.33
UQTR	Génie électrique (7714)	88	10.10 9.1 12.60
		89	10.10 9.1 12.61
		90	10.10 9.1 12.61
UQTR	Génie industriel (7716)	88	10.10 9.1 12.60
		89	10.10 9.1 12.61
		90	10.10 9.1 12.61
UQTR	Génie mécanique manufacturier (7850)	88	10.10 9.1 12.62
		89	10.10 9.1 12.63
		90	10.10 9.1 12.63
UQTR	Génie chimique (7561)	88	10.10 9.1 12.58
		89	10.10 9.1 12.58
		90	10.10 9.1 12.58
LAVAL	Certificat en génie génétique	88	21.09
		89	21.09
		90	21.09
UQAM	Micro-électrotechnique (7874)*	88	15.13 22.13
		89	15.13 22.13
		90	15.13 22.13
UQAM	Enseignement en technologie de la mécanique (7820)	88	15.13 11.34
		89	15.13 22.16
		90	15.13 22.16

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0000 Ingénierie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
UQTR	Enseignement technique (7713)	88	0.6 9.1	
		89	0.6 9.1	
		90	0.6 9.1	
CONCORD	Certificate: Quality Control	88	10.12 9.3	
		89	10.12 9.3	
		90	10.12 9.3	
POLYTECH	Certificat: sciences de la construction	88	9.3	
		89	9.3	
		90	9.3	
POLYTECH	Certificat: prévention des accidents	88	9.3	
		89	9.3	
		90	9.3	
POLYTECH	Certificat: électricité du bâtiment	88	9.3	
		89	9.3	
		90	9.3	
POLYTECH	Certificat: prévention d'incendie	88	9.3	
		89	9.3	
		90	9.3	
POLYTECH	Certificat: électronique industrielle	88	9.3	
		89	9.3	
		90	9.3	
POLYTECH	Certificat: mécanique du bâtiment	88	9.3	
		89	9.3	
		90	9.3	
ETS	Technologie de l'électricité (7883)	88	9.2 22.22	A
		89	9.2 22.22	A
		90	9.2 22.22	A
ETS	Technologie de la mécanique (7882)	88	22.36 9.2	A
		89	22.36 9.2	A
		90	22.36 9.2	A
ETS	Technologie de la production automatisée (7885)	88	22.92 9.2	
		89	22.92 9.2	
		90	22.92 9.2	
ETS	Technologie de la construction civile (7884)	88	22.26 9.2	A
		89	22.26 9.2	A
		90	22.26 9.2	A
ETS	Certificat de premier cycle en assurance de la qualité (4226)	88	11.87 9.1	
		89	11.87 9.1	
		90	11.87 9.1	
ETS	Certificat de premier cycle en technologie des systèmes numériques (4188) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	11.35 9.1	
		89	11.35 9.1	
		90	11.35 9.1	
UQAM	Certificat de premier cycle en microprocesseurs (4236)	88	22.18	
		89	22.18	
		90	22.18	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 0660 Ingénierie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
ETS	Certificat de premier cycle en technologie de l'énergie thermique (4187) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	11.36 9.1 11.36 9.1 11.36 9.1
ETS	Certificat de premier cycle en technologie du soudage (4221)	88 89 90	22.81 22.81 22.81
ETS	Certificat de premier cycle en méthodes et pratiques de la construction (4222)	88 89 90	22.76 22.76 22.76
ETS	Certificat de premier cycle en gestion de la construction (4189)	88 89 90	22.11 9.1 22.11 9.1 22.11 9.1
ETS	Certificat de premier cycle en production industrielle (4239)	88 89 90	9.1 22.23 9.1 22.23 9.1 22.23
UQAM	Certificat de premier cycle en instrumentation (4257) (Admissions suspendues)	88 89 90	22.17 22.17 22.17
UQAM	Certificat de premier cycle en télécommunications (4266)	88 89 90	15.34 22.06 15.34 22.19 15.34 22.19
ETS	Certificat de premier cycle en télécommunications (4268)	88 89 90	22.12 9.1 22.12 9.1 22.12 9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1300 Sciences domestiques

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Enseignement secondaire économie familiale	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Consommation	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
McGILL	Foods and Consumer Services	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11
LAVAL	Mineure consommation	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Certificat en consommation	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Diététique (voir sciences de la santé)	88	10.11 9.3
		89	10.11 9.3
		90	10.11 9.3
McGILL	Dietetics (voir sciences de la santé)	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11
McGILL	Nutrition	88	10.11
		89	10.11
		90	10.11

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1700 Mathématique

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Actuariat	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
CONCORD	Actuarial Mathematics (B.A.)	88	10.12 9.3
		89	10.12 9.3
		90	10.12 9.3
CONCORD	Actuarial Mathematics (B.SC.)	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
BISHOP	Major: Mathematics (Faculty of Arts)	88	10.12 Q
		89	10.12 Q
		90	10.12 Q
LAVAL	Mathématiques	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
McGILL	Mathematics (Honours) (Faculty of Science)	88	10.9 F
		89	10.9 F
		90	10.9 F
McGILL	Mathematics (Honours) (Faculty of Arts)	88	10.12 10.9 F
		89	10.12 10.9 F
		90	10.12 10.9 F
UDM	Mathématiques, comprenant orientations actuariat, mathématiques appliquées, mathématique fondamentales, statistique	88	10.10 10.12 9.5
		89	10.10 10.12 9.5
		90	10.10 10.12 9.5
SHERBR.	Mathématiques incluant concentrations en mathématiques appliquées, en mathématiques pures	88	10.12
		89	10.12
		90	10.12
UQAC	Mathématiques-informatique (7843)	88	10.12 9.1
		89	10.12 9.1
		90	10.12 9.1
UQAM	Mathématiques (7721)	88	10.12 15.22
		89	10.12 15.22
		90	10.12 15.22
UQAR	Mathématiques-informatique (7843)	88	12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 12.80 9.1
		89	12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 12.80 9.1
		90	12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 12.80 9.1
UQTR	Mathématiques (7721)	88	10.12 9.1 12.31
		89	10.12 9.1 12.31
		90	10.12 9.1 12.31
BISHOP	Honours: Mathematics	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
BISHOP	Major: Mathematics	88	10.9 Q
		89	10.9 Q
		90	10.9 Q

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1700 Mathématique (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
McGILL	Major: Mathematics (Faculty of Science)	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
McGILL	Major: Mathematics (Faculty of Arts)	88	10.12 10.9
		89	10.12 10.9
		90	10.12 10.9
UDM	Majeure: mathématiques	88	10.10 10.12 9.5
		89	10.10 10.12 9.5
		90	10.10 10.12 9.5
UDM	Spécialité bidisciplinaire: mathématiques-informatique*	88	10.10 10.12 9.5
		89	10.10 10.12 9.5
		90	10.10 10.12 9.5
UDM	Spécialité bidisciplinaire: mathématiques-physique	88	10.10 9.5
		89	10.10 9.5
		90	10.10 9.5
UDM	Spécialité bidisciplinaire: mathématiques-économie	88	10.10 10.12
		89	10.10 10.12
		90	10.10 10.12
BISHOP	Minor: Mathematics	88	10.9 O
		89	10.9 O
		90	10.9 O
UDM	Mineure: mathématiques	88	10.10 10.12 9.5
		89	10.10 10.12 9.5
		90	10.10 10.12 9.5
SHERBR.	Mineure: mathématiques	88	10.12
		89	10.12
		90	10.12
LAVAL	Enseignement secondaire mathématiques	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
McGILL	High School Teaching (Mathematics)	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UDM	Enseignement secondaire mathématiques	88	10.10 10.12 9.5
		89	10.10 10.12 9.5
		90	10.10 10.12 9.5
SHERBR.	Enseignement secondaire mathématiques	88	10.12
		89	10.12
		90	10.12
UQAC	Enseignement en mathématiques (7722)	88	9.1 12.30 10.12
		89	9.1 10.12
		90	9.1 10.12
UQAM	Enseignement en mathématiques (7722)	88	10.12 15.22
		89	10.12 15.22
		90	10.12 15.22
UQAR	Enseignement en mathématiques (7722)	88	10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05
		89	10.12 9.1 12.02 12.03 12.59 12.05
		90	10.12 9.1 12.02 12.03 12.59 12.05

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1700 Mathématique (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQTR	Enseignement en mathématiques (7722)	88 89 90	10.12 9.1 12.31 10.12 9.1 12.31 10.12 9.1 12.31
CONCORD	Certificate in Mathematics for Teachers (Elementary)	88 89 90	0.72 0.72 0.72
UQAR	Certificat de premier cycle en enseignement des mathématiques au primaire (4233)	88 89 90	11.88 11.88 11.88
CONCORD	Certificate in Mathematics for Teachers (Junior Secondary)	88 89 90	0.72 0.72 0.72
UQAM	Certificat de premier cycle en enseignement des mathématiques et des sciences au primaire (4235)	88 89 90	18.11 18.11 18.11
McGILL	"Faculty Program" Mathematics-Biology	88 89 90	10.9 10.9 10.9
LAVAL	Statistique	88 89 90	10.10 9.3 10.10 9.3 10.10 9.3
McGILL	"Faculty Program" Mathematics comprenant: Mathematics-Chemistry, Mathematics-Chemistry-Physics	88 89 90	10.9 10.9 10.9
McGILL	Mathematics and Computer Science (Faculty of Arts, Faculty Program)	88 89 90	10.9 10.12 10.9 10.12 10.9 10.12
McGILL	Mathematics and Computer Science (Faculty of Science, Faculty Program)	88 89 90	10.9 10.9 10.9
McGILL	Mathematics and Computer Science (Double Honours) (Faculty of Science)	88 89 90	10.10 F 10.10 F 10.10 F
McGILL	Mathematics and Computer Science (Double Honours) (Faculty of Arts)	88 89 90	10.10 10.12 F 10.10 10.12 F 10.10 10.12 F
CONCORD	Mathematics (B.A.) comprenant: Applied Mathemamatics et Statistics	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
CONCORD	Mathematics (B.SC.) comprenant: Applied Mathematic et Statistics	88 89 90	10.10 9.3 10.10 9.3 10.10 9.3
CONCORD	Major: Mathematics (B.A.) comprenant: Applied Mathematics et Statistics	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1700 Mathématique (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
CONCORD	Major: Mathematics (B.SC.) comprenant: Applied Mathematics et Statistics	88 89 90	10.10 9.3 10.10 9.3 10.10 9.3
CONCORD	Minor: Mathematics (B.A.) comprenant: Statistics	88 89 90	10.02 9.3 10.02 9.3 10.02 9.3
CONCORD	Minor: Mathematics (B.SC.) comprenant: Statistics	88 89 90	10.10 9.3 10.10 9.3 10.10 9.3
LAVAL	Mineure en statistique	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
LAVAL	Certificat en statistique	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
UQAM	Certificat de premier cycle en méthodes quantitatives (4179)	88 89 90	10.12 15.22 10.12 15.22 10.12 15.22
UDM	Mineur: langages et méthodes quantitatives	88 89 90	11.26 11.26 11.26

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1900 Sciences physiques

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UDM	Mineur en astronomie	88	10.10 9.5
		89	10.10 9.5
		90	10.10 9.5
LAVAL	Chimie	88	10.10 10.11 9.3
		89	10.10 10.11 9.3
		90	10.10 10.11 9.3
McGILL	Chemistry (Honours)	88	10.9 F
		89	10.9 F
		90	10.9 F
UDM	Chimie, comprenant orientation appliquée	88	10.9 9.5
		89	10.9 9.5
		90	10.9 9.5
CONCORD	Chemistry comprenant: Analytical	88	10.9 9.3
		89	10.9 9.3
		90	10.9 9.3
CONCORD	Chemistry: Synthetic Materials	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
SHERBR.	Chimie	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
UQAC	Chimie (7726)	88	10.9 9.1 12.13
		89	10.9 9.1 12.13
		90	10.9 9.1 12.13
UQAM	Chimie (7726)	88	10.9 9.1 12.66 12.69
		89	10.9 9.1 12.66 12.69
		90	10.9 9.1 12.66 12.69
UQAR	Chimie (7867)	88	10.9 9.1 12.15 12.16 12.17 12.18
		89	10.9 9.1 12.15 12.16 12.17 12.18
		90	10.9 9.1 12.15 12.16 12.17 12.18
UQTR	Chimie (7726)	88	10.9 9.1 12.14
		89	10.9 9.1 12.14
		90	10.9 9.1 12.14
BISHOP	Honours: Chemistry	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
BISHOP	Major: Chemistry	88	10.9 Q
		89	10.9 Q
		90	10.9 Q
LAVAL	Majeure: chimie	88	10.10 10.11 9.3
		89	10.10 10.11 9.3
		90	10.10 10.11 9.3
McGILL	Major: Chemistry	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
UDM	Majeure: chimie	88	10.9 9.5
		89	10.9 9.5
		90	10.9 9.5

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1900 Sciences physiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
CONCORD	Major: Chemistry	88	10.9 9.3
		89	10.9 9.3
		90	10.9 9.3
BISHOP	Minor: Chemistry	88	10.9 Q
		89	10.9 Q
		90	10.9 Q
UDM	Mineure: chimie	88	10.9 9.5
		89	10.9 9.5
		90	10.9 9.5
SHERBR.	Mineure: chimie	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
CONCORD	Minor: Chemistry	88	10.9 9.3
		89	10.9 9.3
		90	10.9 9.3
UQAM	Certificat de premier cycle en analyse chimique (4260)	88	10.C 12.66 15.29
		89	10.9 12.66 15.29
		90	10.9 12.66 15.29
UQTR	Certificat de premier cycle en analyse chimique instrumentale (4264)	88	20.55 9.1
		89	20.55 9.1
		90	20.55 9.1
LAVAL	Diplôme en chimie	88	10.10 10.11 9.3
		89	10.10 10.11 9.3
		90	10.10 10.11 9.3
LAVAL	Enseignement secondaire chimie	88	10.10 10.11 9.3
		89	10.10 10.11 9.3
		90	10.10 10.11 9.3
McGILL	High School Teaching (Chemistry)	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UDM	Enseignement secondaire chimie	88	10.9 9.5
		89	10.9 9.5
		90	10.9 9.5
SHERBR.	Enseignement secondaire chimie	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
UQAC	Enseignement en chimie (7727)	88	10.9 9.1 12.13
		89	10.9 9.1 12.13
		90	10.9 9.1 12.13
UQAR	Enseignement en chimie (7727)	88	10.9 9.1 12.15 12.16 12.17 12.18
		89	10.9 9.1 12.15 12.16 12.17 12.1C
		90	10.9 9.1 12.15 12.16 12.17 12.18
UQTR	Enseignement en chimie (7727)	88	10.9 9.1 12.14
		89	10.9 9.1 12.14
		90	10.9 9.1 12.14
McGILL	"Faculty Program" Chemistry — Biology	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1900 Sciences physiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
McGILL	"Faculty Program" Chemistry — Inorganic/Analytical Chemistry — Radioanalytical, Chemistry	88 89 90	10.9 10.9 10.9
McGILL	Geography (Honours) (Faculty of Science)	88 89 90	10.9 F 10.9 F 10.9 F
SHERBR.	Géographie physique	88 89 90	10.9 10.9 10.9
UQAM	Géographie physique (7730)	88 89 90	10.9 12.46 15.09 12.67 10.9 12.46 15.09 12.67 10.9 12.46 15.09 12.67
UQAM	Certificat de premier cycle en géographie physique (4266)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
CONCORD	Geography (B.SC.) comprenant: Environmental Geography, Geoscience, Hydrology	88 89 90	10.9 9.3 10.9 9.3 10.9 9.3
McGILL	Major: Geography (Faculty of Science)	88 89 90	10.9 10.9 10.9
CONCORD	Major: Geography (B.SC.)	88 89 90	10.9 9.3 10.9 9.3 10.9 9.3
CONCORD	Minor: Geography (B.SC.)	88 89 90	10.9 9.3 10.9 9.3 10.9 9.3
McGILL	"Faculty Program" in Biogeography	88 89 90	10.9 10.9 10.9
LAVAL	Géologie	88 89 90	10.10 9.3 10.10 9.3 10.10 9.3
McGILL	Geology (Honours)	88 89 90	10.9 F 10.9 F 10.9 F
UDM	Géologie	88 89 90	10.9 9.5 10.9 9.5 10.9 9.5
CONCORD	Geology comprenant: Geology, Geology/Ecology, Geology/Physics, Geology/Chemistry, Resource Analysis and Land Use	88 89 90	10.9 9.3 10.9 9.3 10.9 9.3
UQAC	Géologie (7728)	88 89 90	10.10 9.1 12.32 12.57 10.10 9.1 12.32 12.57 10.10 9.1 12.32 12.57

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1900 Sciences physiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
UQAM	Géologie (7728)	88	10.9 12.46 15.09 12.67	
		89	10.9 12.46 15.09 12.67	
		90	10.9 12.46 15.09 12.67	
McGILL	Major: Geological Sciences	88	10.9	
		89	10.9	
		90	10.9	
UDM	Majeure: géologie	88	10.9 9.5	
		89	10.9 9.5	
		90	10.9 9.5	
UDM	Mineure: géologie	88	10.9 9.5	
		89	10.9 9.5	
		90	10.9 9.5	
CONCORD	Minor: Geology	88	10.9 9.3	
		89	10.9 9.3	
		90	10.9 9.3	
UQAM	Certificat de premier cycle en géologie appliquée (4265)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
McGILL	"Faculty Program" Climatology	88	10.9	
		89	10.9	
		90	10.9	
McGILL	Meteorology (Honours)	88	10.10	F
		89	10.10	F
		90	10.10	F
McGILL	Major: Meteorology	88	10.10	
		89	10.10	
		90	10.10	
LAVAL	Physique	88	10.10 9.3	
		89	10.10 9.3	
		90	10.10 9.3	
McGILL	Physics (Honours)	88	10.10	F
		89	10.10	F
		90	10.10	F
UDM	Physique comprenant orientation biophysique	88	10.10 9.5	
		89	10.10 9.5	
		90	10.10 9.5	
UDM	Spécialité bidisciplinaire: physique-mathématiques	88	10.10 9.5	
		89	10.10 9.5	
		90	10.10 9.5	
CONCORD	Physics comprenant: Experimental, Theoretical	88	10.10 9.3	
		89	10.10 9.3	
		90	10.10 9.3	
SHERBR.	Physique	88	10.10	
		89	10.10	
		90	10.10	
UQAC	Physique (7724)	88	10.10 9.1 12.06	
		89	10.10 9.1 12.06	
		90	10.10 9.1 12.06	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1500 Sciences physiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQAM	Physique (7724)	88	10.10 12.72 15.12
		89	10.10 12.72 15.12
		90	10.10 12.72 15.12
UQAR	Physique (7724)	88	10.9 9.1 12.08 12.09 12.10 12.11 12.12
		89	10.9 9.1 12.08 12.09 12.10 12.11 12.12
		90	10.9 9.1 12.08 12.09 12.10 12.11 12.12
UQTR	Physique (7724)	88	10.9 9.1 12.07
		89	10.9 9.1 12.07
		90	10.9 9.1 12.07
McGILL	Faculty Program in Physics	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
BISHOP	Honours. Physics	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
BISHOP	Major: Physics	88	10.9
		89	10.9
		90	10.9
McGILL	Major: Physics	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
UDM	Majeure: physique	88	10.10 9.5
		89	10.10 9.5
		90	10.10 9.5
CONCORD	Major: Physics	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
UDM	Mineure: physique	88	10.10 9.5
		89	10.10 9.5
		90	10.10 9.5
SHERBR.	Mineure: physique	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
CONCORD	Minor: Physics	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
LAVAL	Enseignement secondaire physique	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
McGILL	High School Teaching (Physics)	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UDM	Enseignement secondaire physique	88	10.10 9.5
		89	10.10 9.5
		90	10.10 9.5
SHERBR.	Enseignement secondaire physique	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 2 Sciences pures et appliquées

SECTEUR 1900 Sciences physiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQAC	Enseignement en physique (7725)	88	10.10 9.1 12.06
		89	10.10 9.1 12.06
		90	10.10 9.1 12.06
UQAR	Enseignement en physique (7725)	88	10.9 9.1 12.06 12.09 12.101 2.11 12.12
		89	10.9 9.1 12.06 12.09 12.10 12.11 12.12
		90	10.9 9.1 12.06 12.09 12.10 12.11 12.12
UQTR	Enseignement en physique (7725)	88	10.9 9.1 12.07
		89	10.9 9.1 12.07
		90	10.9 9.1 12.07
CONCORD	Certificate in Teaching Science (Elementary Level)	88	0.72
		89	0.72
		90	0.72
CONCORD	Physics Marketing	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
McGILL	Solid Earth Geophysics (Honours)	88	10.10 F
		89	10.10 F
		90	10.10 F
McGILL	Major: Solid Earth Geophysics	88	10.10
		89	10.10
		90	10.10
CONCORD	Certificate in Scientific Measurement	88	10.10 9.3
		89	10.10 9.3
		90	10.10 9.3
UQAM	Certificat de premier cycle en sciences et techniques de l'eau (4264)	88	10.9 12.75 12.76 15.23
		89	10.9 12.75 12.76 15.23
		90	10.9 12.75 12.76 15.23
UQAM	Certificat de premier cycle en énergie (4267) (Admissions suspendues)	88	10.9 12.73 12.74 15.33
		89	10.9 12.73 12.74 15.33
		90	10.9 12.73 12.74 15.33

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0300 Études géopolitiques

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
McGILL	Major: African Studies	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Mineure: études africaines	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat: études africaines	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineur: études arabes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Major: Canadian Studies	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
McGILL	Major: Canadian Studies	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
CONCORD	Canadians Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Canadian Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Canadian Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	East Asian Studies (Honours)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
McGILL	Major: East Asian Studies	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Mineure: études est-asiatiques	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Jewish Studies (Honours)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
McGILL	Major: Jewish Studies	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
McGILL	Major: Latin American and Caribbean Studies	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
McGILL	Middle East Studies (Honours)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0301 Études géopolitiques (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
McGILL	Major: Middle East Studies	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
McGILL	Major: North American Studies	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
CONCORD	Major: Western Society and Culture	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Russian Studies	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Major: Russian Studies	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0600 Communications

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
CONCORD	Communication Studies	88	0.00	9.3	AKQ
		89	0.00	9.3	AKQ
		90	0.00	9.3	AKQ
UQAM	Communication (7731)*	88	16.41		
		89	16.41		
		90	16.41		
CONCORD	Communication and Journalism	88	0.00	9.3	AKQ
		89	0.00	9.3	AKQ
		90	0.00	9.3	AKQ
CONCORD	Broadcast Journalism	88	0.00	9.3	AKQ
		89	0.00	9.3	AKQ
		90	0.00	9.3	AKQ
CONCORD	Major: Journalism	88	0.00	9.3	ANQ
		89	0.00	9.3	ANQ
		90	0.00	9.3	ANQ
CONCORD	Major: Communication Studies	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
LAVAL	Majeure: communication publique	88	10.3	9.3	
		89	10.3	9.3	
		90	10.3	9.3	
LAVAL	Diplôme: communication publique	88	10.3	9.3	
		89	10.3	9.3	
		90	10.3	9.3	
UDM	Majeure en sciences de la communication*	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure en sciences de la communication	88	14.01		
		89	14.01		
		90	14.01		
UQAM	Certificat de premier cycle en communication (4214)*	88	17.74		
		89	17.74		
		90	17.74		
UQAR	Certificat de premier cycle en communication (4192) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	11.9		
		89	11.9		
		90	11.9		
UQAT	Certificat de premier cycle en communication (4192)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAH	Certificat de premier cycle en communication (4192)	88	17.73		
		89	17.73		
		90	17.73		
UDM	Certificat: sciences de la communication	88	0.84		
		89	0.84		
		90	0.84		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0900 Communications (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
SHERBR.	Mineure: communication	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Certificat: information et journalisme	88	0.94		
		89	0.94		
		90	0.94		
CONCORD	Minor: Journalism	88	0.00	9.3	ANQ
		89	0.00	9.3	ANQ
		90	0.00	9.3	ANQ
LAVAL	Certificat: journalisme	88	0.65	9.3	
		89	0.65	9.3	
		90	0.65	9.3	
UDM	Certificat: publicité	88	0.75		
		89	0.75		
		90	0.75		
LAVAL	Mineure: communication publique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat: communication publique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Certificat: relations publiques	88	0.67		
		89	0.67		
		90	0.67		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0600 Éducation

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAC	Enseignement technologique et professionnel (7851)	88	20.40		
		89	20.40		
		90	20.40		
UQAM	Enseignement professionnel (7746)	88	18.18		
		89	18.18		
		90	18.18		
UQAR	Enseignement professionnel (7746)	88	0.56	0.76	
		89	0.56	0.76	
		90	0.56	0.76	
UQTR	Enseignement professionnel (7746)	88	0.56	0.76	
		89	0.56	0.76	
		90	0.56	0.76	
UQAT	Enseignement professionnel (7746)	88	0.56	0.76	
		89	0.56	0.76	
		90	0.56	0.76	
UQAH	Enseignement professionnel (7746)	88	0.56	0.76	
		89	0.56	0.76	
		90	0.56	0.76	
LAVAL	Enseignement professionnel	88	11.65		
		89	11.65		
		90	11.65		
UQAM	Certificat de premier cycle pour instructeurs en milieu de travail (4293)	88	17.56		
		89	17.71		
		90	17.71		
UDM	Education physique*	88	0.00	9.3	BE
		89	0.00	9.3	BE
		90	0.00	9.3	BE
CONCORD	Exercise science	88	10.9	9.3	
		89	10.9	9.3	
		90	10.9	9.3	
SHERBR.	Activité physique incluant concentrations en intervention en milieu scolaire, en milieux extra-scolaires*	88	0.00		BE
		89	0.00		BE
		90	0.00		BE
LAVAL	Sciences de l'activité physique	88	10.9	9.3	B
		89	10.9	9.3	B
		90	10.9	9.3	B
LAVAL	Éducation physique	88	10.1	9.3	B
		89	10.1	9.3	B
		90	10.1	9.3	B
CONCORD	Major: Exercise Science	88	10.9	9.3	
		89	10.9	9.3	
		90	10.9	9.3	
CONCORD	Certificate: Outdoor Education	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0600 Éducation (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
SHERBR.	Certificat d'activité physique	88	0.51
		89	0.51
		90	0.51
UQTR	Certificat de premier cycle en sciences de l'activité physique (4107) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAC	Sciences de l'activité physique (7737)	88	17.52
		89	17.52
		90	17.52
UQTR	Sciences de l'activité physique (7737)	88	10.9 12.39 9.1 L
		89	10.9 12.39 9.1 L
		90	10.9 12.39 9.1 L
UQAC	Certificat de premier cycle en sciences de l'activité physique (4107)	88	17.52
		89	17.52
		90	17.52
LAVAL	Enseignement éducation physique	88	10.1 9.3 B
		89	10.1 9.3 B
		90	10.1 9.3 B
McGILL	Physical Education	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UQAM	Enseignement en activité physique (7738)	88	17.64
		89	17.64
		90	17.64
UQTR	Enseignement en activité physique (7738)	88	0.00 9.1 L
		89	0.00 9.1 L
		90	0.00 9.1 L
LAVAL	Certificat de perfectionnement en sciences de l'activité physique	88	10.17
		89	10.17
		90	10.17
UQTR	Certificat de premier cycle en entrainement sportif (4111) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	0.00 9.1 W
		89	0.00 9.1 W
		90	0.00 9.1 W
UDM	Certificat: enseignement de la bureautique (Admissions suspendues)	88	0.35
		89	0.35
		90	0.35
UDM	Certificat: enseignement de la productique (Admissions suspendues)	88	0.35
		89	0.35
		90	0.35
SHERBR.	Enseignement préscolaire et primaire*	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UQAR	Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (7812)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0800 Éducation (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAH	Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (7812)	88	11.89		
		89	11.89		
		90	11.89		
UQAC	Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (7812)	88	0.00	9.1	ABP
		89	0.00	9.1	ABP
		90	0.00	9.1	ABP
UQAT	Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (7812)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQTR	Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (7812)	88	0.00	9.1	B
		89	0.00	9.1	B
		90	0.00	9.1	B
UQAM	Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (formation initiale) (7816)	88	16.17		
		89	16.17		
		90	16.17		
UQAM	Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (perfectionnement) (7869)	88	23.38		
		89	23.38		
		90	23.38		
LAVAL	Enseignement au préscolaire et au primaire (options: enseignement préscolaire et primaire) (formation initiale)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Enseignement au préscolaire et primaire (options: enseignement préscolaire et primaire) (perfectionnement)	88	0.34		
		89	0.34		
		90	0.34		
LAVAL	Enseignement au préscolaire et au primaire(options: enseignement préscolaire et primaire, adaptation scolaire) (perfectionnement)	88	0.34		
		89	0.34		
		90	0.34		
UQAM	Mineur: éducation préscolaire et enseignement primaire*	88	14.05		
		89	14.05		
		90	14.05		
CONCORD	Early Childhood Education	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
McGILL	Early Childhood and Elementary Education	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Certificat en éducation de la prime enfance (formation initiale)	88	10.19		
		89	10.19		
		90	10.19		
LAVAL	Certificat en éducation de la prime enfance (perfectionnement)	88	10.21		
		89	10.21		
		90	10.21		
UQAH	Certificat de premier cycle en éducation de la prime enfance (4232)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0930 Éducation (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQAM	Certificat de premier cycle d'éducation en milieu de garde (4334)*	88 89 90	22.24 9.1 22.24 9.1 22.24 9.1
SHERBR.	Adaptation scolaire*	88 89 90	0.00 0.00 0.00
LAVAL	Certificat en enseignement des arts au primaire (musique, danse, arts plastiques, art dramatique)	88 89 90	10.20 10.20 10.20
UQAC	Certificat de premier cycle en enfance inadaptée (4112)	88 89 90	0.73 0.73 0.73
UQTR	Certificat de premier cycle en enfance inadaptée (4112)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAC	Enseignement à l'enfance inadaptée (7749)	88 89 90	0.00 9.1 AB 0.00 9.1 AB 0.00 9.1 AB
UQAH	Orthopédagogie (7853)*	88 89 90	0.00 9.1 AB 0.00 9.1 AB 0.00 9.1 AB
UQAM	Enseignement en adaptation scolaire et sociale (formation initiale)(7858)	88 89 90	16.16 16.16 16.16
UQAM	Enseignement en adaptation scolaire et sociale (perfectionnement) (7856)	88 89 90	20.01 20.01 20.01
UQAT	Enseignement à l'enfance inadaptée (7749) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAR	Enseignement en adaptation scolaire et sociale (7866)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQTR	Enseignement en adaptation scolaire (7814)	88 89 90	9.1 12.38 13.70 9.1 12.38 13.70 9.1 12.38 13.70
SHERBR.	Information et orientation professionnelles	88 89 90	0.00 0.00 0.00
UQAM	Information scolaire et professionnelle (7744)	88 89 90	16.16 16.16 16.16
LAVAL	Certificat: information professionnelle	88 89 90	0.00 9.3 0.00 9.3 0.00 9.3

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0900 Éducation (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
LAVAL	Mineure: information professionnelle	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
UQAM	Enseignement en sciences (7870)	88	10.9 12.77 12.78 15.09	
		89	10.9 12.77 12.78 15.09	
		90	10.9 12.77 12.78 15.09	
UDM	Mineur: orthopédagogie*	88	14.05	
		89	14.05	
		90	14.05	
LAVAL	Éducation (sciences de l'orientation)	88	10.1 9.3	
		89	10.1 9.3	
		90	10.1 9.3	
UDM	Psycho-éducation, comprenant orientation enseignement*	88	0.00 9.3	B
		89	0.00 9.3	B
		90	0.00 9.3	B
SHERBR.	Psycho-éducation*	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UQTR	Psycho-éducation (7815)	88	9.1 12.38 13.70	AB
		89	9.1 12.38 13.70	AB
		90	9.1 12.38 13.70	AB
UQAH	Psycho-éducation (7815)*	88	0.00 9.1	AB
		89	0.00 9.1	AB
		90	0.00 9.1	AB
UQAT	Psycho-éducation (7815)	88	0.00 9.1	A
		89	0.00 9.1	A
		90	0.00 9.1	A
UDM	Majeure: psycho-éducation*	88	0.00 9.3	B
		89	0.00 9.3	B
		90	0.00 9.3	B
UDM	Mineure: psycho-éducation	88	14.01	
		89	14.01	
		90	14.01	
SHERBR.	Certificat de psycho-éducation	88	0.52	
		89	0.52	
		90	0.52	
UDM	Certificat en intervention psycho-éducative, comprenant orientations psychomotricite et planification et évaluation de l'intervention	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
CONCORD	Major: Adult Education	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
CONCORD	Minor: Adult Education	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0600 Éducation (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
CONCORD	Major: Child Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Certificat: andragogie	88	0.78		
		89	0.78		
		90	0.78		
CONCORD	Certificate: Adult Education	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat en andragogie	88	18.17	9.3	
		89	18.17	9.3	
		90	18.17	9.3	
UQAC	Certificat de premier cycle en andragogie (4194)	88	11.19		
		89	11.19		
		90	11.19		
UQAR	Certificat de premier cycle en andragogie (4194)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAH	Sciences de l'éducation (7745)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAT	Sciences de l'éducation (7745) (Admissions suspendues)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UDM	Majeur: éducation*	88	0.24		B
		89	0.24		B
		90	0.24		B
LAVAL	Mineure: sciences de l'éducation	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Mineure: éducation	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
McGILL	Moral education	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
McGILL	Education in Religion (Jewish Studies)	88	0.00		A
		89	0.00		A
		90	0.00		A
LAVAL	Mineure: éducation morale	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Education	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Certificate in Education	88	0.00	0.60	
		89	0.00	0.60	
		90	0.00	0.60	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0600 Éducation (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Certificat en éducation morale	88 89 90	0.00 9.3 0.00 9.3 0.00 9.3
LAVAL	Certificat: sciences de l'éducation	88 89 90	0.00 9.3 0.00 9.3 0.00 9.3
UQAC	Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation. Cheminements: général (4051), professionnel (4052), amérindien (4053)	88 89 90	11.4 11.4 11.4
UQAH	Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation. Cheminements: général (4051), professionnel (4052)	88 89 90	0.89 0.89 0.89
UQAM	Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation, Cheminement général (4051)	88 89 90	19.97 19.97 19.97
UQAR	Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation. Cheminements: général (4051), professionnel (4052), éducation à la petite enfance (4056)	88 89 90	16.00 16.00 16.00
UQTR	Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation. Cheminements: général (4051), professionnel (4052)	88 89 90	11.7 11.7 11.7
UQAT	Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation. Cheminements: général (4051), professionnel (4052)	86 89 90	0.4 9.1 0.4 9.1 0.4 9.1
LAVAL	Certificat: études pédagogiques, enseignement professionnel	88 89 90	11.64 9.3 11.64 9.3 11.64 9.3
LAVAL	Mineure: pédagogie et didactique	88 89 90	0.00 9.3 0.00 9.3 0.00 9.3
UDM	Certificat en enseignement*	88 89 90	0.79 0.79 0.79
SHERBR.	Mineure: pédagogie	88 89 90	0.00 0.00 0.00
SHERBR.	Certificat de didactique des moyens d'expression	88 89 90	0.53 0.53 0.53
UDM	Certificat: applications pédagogiques de l'ordinateur (voir informatique)	88 89 90	0.24 0.24 0.24

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0800 Éducation (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
SHERBR.	Certificat d'applications éducatives de l'ordinateur	88	0.50		
		89	0.50		
		90	0.50		
LAVAL	Administration scolaire (Admissions suspendues pour période indéterminée)	88	11.47	9.3	
		89	11.47	9.3	
		90	11.47	9.3	
UDM	Certificat: administration de l'éducation	88	0.24		
		89	0.24		
		90	0.24		
UQAM	Certificat de premier cycle en gestion des politiques scolaires (4180) (Admissions suspendues)	88	11.25		
		89	11.25		
		90	11.25		
UDM	Certificat: mesure et évaluation en éducation	88	0.24		
		89	0.24		
		90	0.24		
McGILL	Vocational Education	88	0.4		A
		89	0.4		A
		90	0.4		A
LAVAL	Mineure: technologie éducative	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat en technologie éducative	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Certificat: technologie éducationnelle	88	0.24		
		89	0.24		
		90	0.24		
UQAM	Certificat de premier cycle en enseignement de l'initiation à la technologie (4299)	88	17.59		
		89	17.59		
		90	17.59		
UQAM	Certificat de premier cycle en pédagogie de l'audio-visuel (4190) (Admissions suspendues)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
SHERBR.	Certificat d'enseignement du français	88	0.55		
		89	0.55		
		90	0.55		
McGILL	Education in Second Languages	88	0.00		AB
		89	0.00		AB
		90	0.00		AB
McGILL	Education in The Arts	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Certificat: aptitude à l'enseignement spécialisé d'une langue seconde	88	0.13	9.3	
		89	0.13	9.3	
		90	0.13	9.3	
SHERBR.	Certificat: aptitude à l'enseignement spécialisé d'une langue seconde	88	0.54		
		89	0.54		
		90	0.54		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 0800 Éducation (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Certificat: enseignement au secondaire	88 89 90	0.21 0.21 0.21
McGILL	Secondary Education	88 89 90	0.00 0.00 0.00
LAVAL	Certificat: enseignement au collégial	88 89 90	0.22 0.22 0.22
SHERBR.	Certificat de perfectionnement en enseignement au collégial	88 89 90	0.57 0.57 0.57
SHERBR.	Certificat: aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire	88 89 90	0.37 0.37 0.37
UQAM	Certificat de premier cycle pour formateurs d'adultes en milieu scolaire (4178)	88 89 90	17.66 17.66 17.66
UQAT	Certificat de premier cycle en perfectionnement de la pratique éducative pour les maîtres en exercice (4230) (Admissions suspendues)	88 89 90	11.90 11.90 11.90
UQAM	Certificat de premier cycle en adaptation scolaire et sociale (4203)	88 89 90	18.24 18.24 18.24

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 1400 Droit

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
LAVAL	Droit*	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Droit (LL.B.)	88	0.00		BFGR
		89	0.00		BFGR
		90	0.00		BFGR
McGILL	Droit (B.C.L.)	88	0.00		FGR
		89	0.00		FGR
		90	0.00		FGR
UDM	Droit*	88	0.00	9.3	AB
		89	0.00	9.3	AB
		90	0.00	9.3	AB
SHERBR.	Droit*	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Certificat en droit	88	21.02		
		89	21.02		
		90	21.02		
UDM	Certificat en droit (orientations: droit des affaires, droit public, droit général)	88	1.15		B
		89	1.15		B
		90	1.15		B
UQAM	Certificat de premier cycle en droit social et du travail (4290)*	88	20.72		
		89	20.72		
		90	20.72		
UQAT	Certificat de premier cycle sur le droit et les citoyens (4312)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAM	Sciences juridiques (7748)*	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2000 Psychologie

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES			
BISHOP	Honours: Psychology	88	10.1			Q
		89	10.1			Q
		90	10.1			Q
BISHOP	Honours: Psychology (Applied)	88	10.1			
		89	10.1			
		90	10.1			
LAVAL	Psychologie*	88	10.1	9.3		
		89	10.1	9.3		
		90	10.1	9.3		
UDM	Psychologie*	88	10.1	10.9	9.5	
		89	10.1	10.9	9.5	
		90	10.1	10.9	9.5	
SHERBR.	Psychologie*	88	10.1			
		89	10.1			
		90	10.1			
UQAM	Psychologie (7751)*	88	9.1	13.70		
		89	9.1	13.70		
		90	9.1	13.70		
UQTR	Psychologie (7802)	88	13.70	9.1		
		89	13.70	9.1		
		90	13.70	9.1		
McGILL	Psychology (Honours) (Faculty of Arts)	88	10.1			
		89	10.1			
		90	10.1			
CONCORD	Psychology (B.A.)	88	10.1	9.3		
		89	10.1	9.3		
		90	10.1	9.3		
McGILL	Psychology (Honours) (Faculty of Science)	88	10.9			F
		89	10.9			F
		90	10.9			F
CONCORD	Psychology (B.SC.)	88	10.9	9.3		
		89	10.9	9.3		
		90	10.9	9.3		
BISHOP	Major: Psychology	88	10.1			Q
		89	10.1			Q
		90	10.1			Q
UDM	Majeure: psychologie*	88	10.1	10.9	9.5	
		89	10.1	10.9	9.5	
		90	10.1	10.9	9.5	
McGILL	Major: Psychology (Faculty of Arts)	88	10.1			
		89	10.1			
		90	10.1			
CONCORD	Major: Psychology (B.A.)	88	10.1	9.3		
		89	10.1	9.3		
		90	10.1	9.3		
McGILL	Major: Psychology (Faculty of Science)	88	10.9			
		89	10.9			
		90	10.9			

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2000 Psychologie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
CONCORD	Major: Psychology (B.SC.)	88	10.9	9.3	
		89	10.9	9.3	
		90	10.9	9.3	
LAVAL	Mineure: psychologie	88	3.13	9.3	
		89	3.13	9.3	
		90	3.13	9.3	
UDM	Mineure: psychologie*	88	14.01		
		89	14.01		
		90	14.01		
BISHOP	Minor: Psychology	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Minor: Psychology	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UQAM	Psychosociologie de la communication (7824)*	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAM	Certificat de premier cycle en intervention psycho-sociale (4153)	88	17.87		
		89	17.87		
		90	17.87		
UQAC	Certificat de premier cycle en réadaptation sociale (4166)	88	0.10	9.1	
		89	0.10	9.1	
		90	0.10	9.1	
McGILL	Faculty Program: Psychology (Faculty of Science)	88	10.9		
		89	10.9		
		90	10.9		
McGILL	Faculty Program: Psychology (Faculty of Arts)	88	10.1		
		89	10.1		
		90	10.1		
SHERBR.	Certificat: psychologie des relations humaines	88	0.18		
		89	0.18		
		90	0.18		
UQAH	Certificat de premier cycle en psychomotricité (4211) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAT	Certificat de premier cycle en psychologie générale (4231)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Anthropologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Diplôme: anthropologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Certificat: anthropologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
McGILL	Anthropology (Honours)	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UDM	Anthropologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Anthropology	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Antropology/sociology	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Majeure: anthropologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
McGILL	Major: Anthropology	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UDM	Majeure: anthropologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Major: Anthropology	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Mineure: anthropologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UDM	Mineure: anthropologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Minor: Anthropology	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UQAM	Certificat de premier cycle en archéologie (4213)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAC	Certificat de premier cycle en archéologie (4213)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES			
UDM	Criminologie	88	10.2	10.3	9.3	
		89	10.2	10.3	9.3	
		90	10.2	10.3	9.3	
UDM	Majeure: criminologie	88	10.2	10.3	9.3	
		89	10.2	10.3	9.3	
		90	10.2	10.3	9.3	
UDM	Mineure: criminologie	88	10.2	10.3	9.3	
		89	10.2	10.3	9.3	
		90	10.2	10.3	9.3	
UDM	Certificat: criminologie I	88	0.14			
		89	0.14			
		90	0.14			
UDM	Certificat: criminologie II	88	18.16			
		89	18.16			
		90	18.16			
UDM	Mineure: démographie	88	10.2	9.3		
		89	10.2	9.3		
		90	10.2	9.3		
BISHOP	Honours: Economics	88	0.00			Q
		89	0.00			Q
		90	0.00			Q
LAVAL	Économique	88	10.12	9.3		
		89	10.12	9.3		
		90	10.12	9.3		
LAVAL	Diplôme: économique	88	10.12	9.3		
		89	10.12	9.3		
		90	10.12	9.3		
McGILL	Economics (Honours)	88	0.00			
		89	0.00			
		90	0.00			
UDM	Sciences économiques	88	10.2	10.12	9.3	
		89	10.2	10.12	9.3	
		90	10.2	10.12	9.3	
CONCORD	Economics	88	0.00	9.3		
		89	0.00	9.3		
		90	0.00	9.3		
SHERBR.	Économique	88	10.2	10.12		
		89	10.2	10.12		
		90	10.2	10.12		
UQAM	Économique (7754)	88	0.00	9.1		
		89	0.00	9.1		
		90	0.00	9.1		
UQAR	Économique (7754)	88	10.12	9.1	10.2	
		89	10.12	9.1	10.2	
		90	10.12	9.1	10.2	
UQTR	Économique (7754)	88	0.00	9.1		
		89	0.00	9.1		
		90	0.00	9.1		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
BISHOP	Major: Economics	88	0.00 Q
		89	0.00 Q
		90	0.00 Q
LAVAL	Majeure: économique	88	10.12 9.3
		89	10.12 9.3
		90	10.12 9.3
McGILL	Major: Economics	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
McGILL	Major: Economics and Political Science (Faculty of Arts)	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UDM	Majeure: sciences économiques, orientation analyse économique	88	10.2 10.12 9.3
		89	10.2 10.12 9.3
		90	10.2 10.12 9.3
UDM	Majeure: sciences économiques, orientation économie politique	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Major: Economics	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
SHERBR.	Économique mineure: mathématiques	88	10.12
		89	10.12
		90	10.12
SHERBR.	Économique mineure: administration	88	10.12
		89	10.12
		90	10.12
BISHOP	Minor: Economics	88	0.00 Q
		89	0.00 Q
		90	0.00 Q
LAVAL	Mineure: économique	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UDM	Mineure: sciences économiques	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Minor: Economics	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
SHERBR.	Mineure: économique	88	11.26
		89	11.26
		90	11.26
UQAM	Certificat de premier cycle en économique (4114)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAH	Certificat de premier cycle en économique (4114)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAM	Certificat de premier cycle en économie familiale et sociale (4281)	88	20.50		
		89	20.50		
		90	20.50		
CONCORD	Urban Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Urban Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Urban Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Honours: Geography	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
LAVAL	Géographie	88	10.3	9.3	
		89	10.3	9.3	
		90	10.3	9.3	
UDM	Géographie, comprenant orientations physique, humaine, environnementale	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Geography	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Géographie	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UQAC	Géographie (7756)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAM	Géographie (7756)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAR	Géographie (7756)	88	10.16	9.1	
		89	10.16	9.1	
		90	10.16	9.1	
UQTR	Géographie (7756)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
McGILL	Geography (Honours) (Faculty of Arts)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Majeure: géographie	88	10.3	9.3	
		89	10.3	9.3	
		90	10.3	9.3	
BISHOP	Major: Geography	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
McGILL	Major: Geography (Faculty of Arts)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Majeure en géographie, comprenant orientations physique, humaine	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Geography (B.A.)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Man-Environment Relationships	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Diplôme: géographie	88	10.3	9.3	
		89	10.3	9.3	
		90	10.3	9.3	
LAVAL	Mineure: géographie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure: géographie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Minor: Geography	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Minor: Geography (B.A.)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Mineure: géographie	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Certificat: géographie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Enseignement secondaire géographie	88	10.3	9.3	
		89	10.3	9.3	
		90	10.3	9.3	
UDM	Enseignement secondaire géographie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Enseignement secondaire géographie	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UQAC	Enseignement en géographie (7757)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
UQAH	Enseignement en géographie (7757) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
UQAM	Enseignement en géographie (7757)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
UQAR	Enseignement en géographie (7757)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
UQTR	Enseignement en géographie (7757)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
LAVAL	Certificat en gérontologie	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
UDM	Certificat: gérontologie	88	0.12	AR
		89	0.12	AR
		90	0.12	AR
SHERBR.	Certificat de gérontologie	88	0.49	
		89	0.49	
		90	0.49	
UQTR	Certificat de premier cycle en gérontologie (4193)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
UQAC	Certificat de premier cycle en gérontologie (4193)	88	0.10 9.1	
		89	0.10 9.1	
		90	0.10 9.1	
UQAH	Certificat de premier cycle en gérontologie (4193)	88	0.00 9.1	R
		89	0.00 9.1	R
		90	0.00 9.1	R
UQAT	Certificat de premier cycle en gérontologie (4193)	88	0.00 9.1	R
		89	0.00 9.1	R
		90	0.00 9.1	R
BISHOP	Honours: History	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
LAVAL	Histoire	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
McGILL	History (Honours)	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UDM	Histoire	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
CONCORD	History	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
SHERBR.	Histoire	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UQAC	Histoire (7758)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQAM	Histoire (7758)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQAR	Histoire (7758)	88	10.16	9.1
		89	10.16	9.1
		90	10.16	9.1
UQTR	Histoire (7758)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
BISHOP	Major: History	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
UDM	Majeure: histoire	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
LAVAL	Majeure: histoire	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
McGILL	Major: History	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
CONCORD	Major: History	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
LAVAL	Diplôme: histoire	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
BISHOP	Minor: History	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
LAVAL	Mineure: histoire	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
UDM	Mineure: histoire	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Minor: History	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
CONCORD	Minor: History of Québec	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Mineure: histoire	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
CONCORD	Certificate: History of Québec	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat: histoire	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Enseignement secondaire histoire	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Enseignement secondaire histoire	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Enseignement secondaire histoire	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UQAC	Enseignement en histoire (7759)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAH	Enseignement en histoire (7759) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAM	Enseignement en histoire (7759)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAR	Enseignement en histoire (7759)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQTR	Enseignement en histoire (7759)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQTR	Certificat de premier cycle en interprétation et animation du patrimoine (4317)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
BISHOP	Honours: Political Science	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
LAVAL	Science politique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Political Science (Honours)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UDM	Science politique*	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Political Science	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UQAM	Sciences politiques (7760)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAC	Sciences politiques (7760)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
LAVAL	Diplôme: science politique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Major: Political Science	88	0.00		O
		89	0.00		O
		90	0.00		O
LAVAL	Majeure: science politique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Major: Political Science	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Majeure: science politique*	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Political Science	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Minor: Political Science	88	0.00		O
		89	0.00		O
		90	0.00		O
LAVAL	Mineure: science politique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure: science politique*	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Political Science	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat: science politique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Major: History and Political Science	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
BISHOP	Honours: Political Economy	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
BISHOP	Major: Political Economy	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
BISHOP	Honours: Sociology	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
LAVAL	Sociologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Sociology (Honours)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Sociologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Sociology	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UQAM	Sociologie (7761)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAR	Sociologie (7761)	88	10.16	9.1	
		89	10.16	9.1	
		90	10.16	9.1	
LAVAL	Majeure: sociologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Major: Sociology	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Majeure: sociologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Major: Sociology	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Major: Sociology	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Mineure: sociologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure: sociologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
BISHOP	Minor: Sociology	88	0.00 Q
		89	0.00 Q
		90	0.00 Q
CONCORD	Minor: Sociology	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Certificat en sociologie	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Mineure: études autochtones	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Certificat: études autochtones	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UQAH	Sciences sociales (7849)	88	0.00 15.19
		89	0.00 15.19
		90	0.00 15.19
UQAC	Sciences sociales (7762)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAT	Sciences sociales (7849) (Admissions suspendues)	88	0.00 15.19
		89	0.00 15.19
		90	0.00 15.19
LAVAL	Mineure: méthodes de recherche sociale	88	10.18
		89	10.18
		90	10.18
UQAM	Certificat de premier cycle en sciences sociales (4269)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en insertion sociale et professionnelle des jeunes (4306)	88	17.58
		89	17.58
		90	17.58
LAVAL	Certificat: méthodes de recherche sociale	88	10.18
		89	10.18
		90	10.18
UDM	Majeur: sciences humaines*	88	11.26
		89	11.26
		90	11.26
SHERBR.	Mineure: sciences humaines	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UQAH	Certificat de premier cycle d'intervention en sciences humaines (4333)	88	17.77
		89	17.77
		90	17.77
UQAM	Urbanisme (7828)*	88	10.2 10.3 10.12 12.53 15.04
		89	10.2 10.3 10.12 12.53 15.04
		90	10.2 10.3 10.12 12.53 15.04

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2200 Sciences sociales (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UDM	Urbanisme*	88	10.2 9.3
		89	10.2 9.3
		90	10.2 9.3
UQAM	Certificat de premier cycle en études appliquées en urbanisme (4307)*	88	22.09 9.1
		89	22.09 9.1
		90	22.09 9.1
UQAM	Sexologie (7809)*	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
LAVAL	Certificat en sexualité humaine	88	11.1
		89	11.1
		90	11.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2300 Théologie

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
LAVAL	Catéchèse (Admissions suspendues pour une période indéterminée)	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
UDM	Majeur: études catéchétiques	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
UDM	Certificat: études catéchétiques	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
LAVAL	Enseignement secondaire catéchèse	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Theological Studies	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
LAVAL	Théologie	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
McGILL	Theology	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UDM	Théologie	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
SHERBR.	Théologie	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UQAC	Théologie (7763)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQAR	Théologie (7763)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQTR	Théologie (7763)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
LAVAL	Majeure: théologie	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
UDM	Majeur: théologie	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Major: Theological Studies	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Minor: Theological Studies	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2300 Théologie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
LAVAL	Mineure: théologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Mineure: théologie	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Diplôme: théologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat: théologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Certificat: théologie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Certificat études pastorales	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Honours: Religion	88	0.00		0
		89	0.00		0
		90	0.00		0
CONCORD	Religion	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UQAM	Religiologie (7847)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UDM	Majeure: études bibliques	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Majeur: sciences de la religion	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Major: Religion	88	0.00		0
		89	0.00		0
		90	0.00		0
CONCORD	Major: Religion	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Judaic Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Judaic Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Minor: Religion	88	0.00		0
		89	0.00		0
		90	0.00		0

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2300 Théologie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
CONCORD	Minor: Religion	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Mineure: sciences humaines de la religion	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UDM	Certificat: sciences de la religion	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Certificat: sciences humaines de la religion	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Certificat: pastorale	88	0.48
		89	0.48
		90	0.48
CONCORD	Minor: Judaic Studies	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Certificate: Judaic Studies	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UDM	Certificat. études bibliques	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UDM	Certificat: sciences religieuses	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
SHERBR.	Certificat de culture religieuse	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UQAC	Certificat de premier cycle en sciences religieuses (4121)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAR	Certificat de premier cycle en sciences religieuses (4121)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQTR	Certificat de premier cycle en sciences religieuses (4121)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en éducation morale (4176)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAR	Certificat de premier cycle en éducation morale (4176)	88	11.11
		89	11.11
		90	11.11

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 3 Sciences humaines

SECTEUR 2300 Théologie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQAH	Certificat de premier cycle en éducation morale (4176) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAC	Enseignement en sciences religieuses (7600)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAM	Enseignement en sciences religieuses (7600)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAR	Enseignement en sciences religieuses (7600)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQTR	Enseignement en sciences religieuses (7600)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UDM	Enseignement secondaire sciences religieuses	88 89 90	0.00 9.3 0.00 9.3 0.00 9.3
SHERBR.	Enseignement secondaire sciences religieuses	88 89 90	0.00 0.00 0.00

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 4 Sciences de l'administration

SECTEUR 0500 Administration des affaires

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
BISHOP	Honours: Business Administration (B.B.A.)*	88 89 90	10.12 10.12 10.12		Q Q Q
BISHOP	Business Administration (B.B.A.)*	88 89 90	10.12 10.12 10.12		
LAVAL	Administration des affaires	88 89 90	10.12 10.12 10.12	9.3 9.3 9.3	
McGILL	Administration (Management) Comprenant: Accounting, Management Information Systems, Entrepreneurship, Finance, Labour-Management Relations, International Business, Management Policy, Management Science, Marketing, Organizational Behavior and Personnel, Public Sector Management, Urban Analysis and Real Estate (B.COM)	88 89 90	10.12 10.12 10.12		
McGILL	Administration (Management) comprenant: Economics (Honours and Major), Economics and Accounting (Honours), Labour Management Relations (Major), Mathematics (Major), Psychology (Major), Management Information Systems (Major), Economics and Finance (Honours) (B.COM)	88 89 90	10.12 10.12 10.12		
McGILL	Faculty Program in Food Services Administration	88 89 90	10.12 10.12 10.12		
HEC	Administration comprenant: ressources humaines, finance, marketing, production, comptabilité publique, méthodes quantitatives, économie appliquée, management, systèmes d'information*	88 89 90	10.12 10.12 10.12		B B B
HEC	Administration – option mixte composée de deux domaines ou secteurs parmi les suivants: économie, finance, gestion des ressources humaines, information comptable et gestion, management, marketing, méthodes quantitatives, production, systèmes d'information, gestion internationale, petites et moyennes entreprises, secteur public*	88 89 90	10.12 10.12 10.12		B B B
HEC	Administration – option individuelle	88 89 90	10.12 10.12 10.12		B B B

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 4 Sciences de l'administration

SECTEUR 0500 Administration des affaires (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
CONCORD	Commerce (Honours in Economics) (B.COM.)	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
CONCORD	General Administration (B.Admin.)	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
SHERBR.	Administration comprenant: ressouces humaines, marketing, finance, comptabilité, gestion-information et systèmes, management*	88 89 90	10.12 10.12 10.12
UQAC	Administration (7764)	88 89 90	10.12 9.1 12.00 10.12 9.1 12.00 10.12 9.1 12.00
UQAM	Administration (7764)*	88 89 90	10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04
UQAR	Administration (7764)	88 89 90	10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05
UQTR	Administration (7764)	88 89 90	10.12 9.1 12.01 12.42 10.12 9.1 12.01 12.42 10.12 9.1 12.01 12.42
UQAT	Administration (7764)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAH	Administration (général) (7829)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAR	Administration: expertise comptable (7860)	88 89 90	10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05
UQAR	Administration: gestion informatisée (7859)	88 89 90	10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05
UQAH	Administration (relations industrielles) (7830)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
BISHOP	Major: Business Administration (B.A.)*	88 89 90	10.12 10.12 10.12
SHERBR.	Mineure: administration	88 89 90	10.12 10.12 10.12
BISHOP	Minor: Business Administration (B.A.)	88 89 90	0.00 0.00 0.00

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 4 Sciences de l'administration

SECTEUR 0530 Administration des affaires (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
CONCORD	Commerce comprenant: Majors in Each of the Following Disciplines: Accountancy, Administrative Management, Management Information Systems, Economics,Finance, Human Resource Management, Industrial Relations, Marketing, Quantitative Methods	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
CONCORD	Minors in Each of the Following Disciplines: Accountancy, Administrative Management, Business Statistics, Management Information Systems, Economics, Entrepreneurship and Small Business Management, Finance, International Business, Management, Operations Research, Managerial L.A.W., M.A.R.K.E.T.I.N.G., Personnel Management, Production Systems, Quantitative Methods (B.COM.)	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
CONCORD	Minors in Each of the Following Disciplines: Business Studies, Marketing Research, Operations Research (B.COM.)	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
CONCORD	Certificates in Each of the Following Disciplines: Business Studies, Marketing Research, Operations Research	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
LAVAL	Enseignement secondaire administration	88 89 90	10.12 9.3 10.12 9.3 10.12 9.3
UQAC	Enseignement en administration (7768)	88 89 90	10.12 9.1 12.00 10.12 9.1 12.00 10.12 9.1 12.00
UQAH	Enseignement en administration (7768)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAM	Enseignement en administration (7768)	88 89 90	10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04
UQAR	Enseignement en administration (7768)	88 89 90	10.12 9.1 12.02 12.03 12.041 2.05 10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05 10.12 9.1 12.02 12.03 12.04 12.05
UQTR	Enseignement en administration (7768)	88 89 90	10.12 9.1 12.01 12.42 10.12 9.1 12.01 12.42 10.12 9.1 12.01 12.42
UQAT	Enseignement en administration (7768)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 4 Sciences de l'administration

SECTEUR 0500 Administration des affaires (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
SHERBR.	Certification d'administration des affaires*	88 89 90	0.16 0.16 0.16
SHERBR.	Certificat de comptabilité financière	88 89 90	0.18 0.18 0.18
SHERBR.	Certificat de comptabilité de gestion	88 89 90	0.18 0.18 0.18
SHERBR.	Certificat de comptabilité professionnelle	88 89 90	0.58 0.58 0.58
SHERBR.	Certificat de gestion des ressources humaines	88 89 90	0.18 0.18 0.18
SHERBR.	Certificat de gestion du marketing	88 89 90	0.18 0.18 0.18
LAVAL	Certificat en administration	88 89 90	21.03 21.03 21.03
UQAC	Certificat de premier cycle en administration (4122)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAH	Certificat de premier cycle en administration (4122)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en administration (4122)*	88 89 90	10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04
UQAR	Certificat de premier cycle en administration (4122)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQTR	Certificat de premier cycle en administration (4122)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAT	Certificat de premier cycle en administration (4122)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en administration de services (4285)*	88 89 90	24.01 24.01 24.01
UQAM	Gestion et intervention touristiques (7810)*	88 89 90	10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04
UQTR	Recherche opérationnelle (7767)	88 89 90	10.12 9.1 0.46 10.12 9.1 0.46 10.12 9.1 0.46

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 4 Sciences de l'administration

SECTEUR 0500 Administration des affaires (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
McGILL	Certificate in Management	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
HEC	Certificat en gestion des ressources humaines	88	11.98	
		89	11.98	
		90	11.98	
HEC	Certificat en gestion financière	88	11.98	
		89	11.98	
		90	11.98	
McGILL	Certificate in Marketing	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
HEC	Certificat en gestion du marketing	88	11.98	
		89	11.98	
		90	11.98	
HEC	Certificat en gestion d'entreprise	88	11.98	
		89	11.98	
		90	11.98	
HEC	Certificat en gestion des coopératives	88	11.98	
		89	11.98	
		90	11.98	
UQAT	Certificat en gestion des opérations (4310)	88	10.2	9.1
		89	10.2	9.1
		90	10.2	9.1
LAVAL	Relations industrielles	88	10.3	9.3
		89	10.3	9.3
		90	10.3	9.3
UDM	Relations industrielles*	88	10.2	9.3
		89	10.2	9.3
		90	10.2	9.3
UDM	Certificat de relations industrielles I	88	0.93	
		89	0.93	
		90	0.93	
UDM	Certificat de relations industrielles II	88	0.42	
		89	0.42	
		90	0.42	
LAVAL	Majeure: relations industrielles	88	10.3	9.3
		89	10.3	9.3
		90	10.3	9.3
McGILL	Major: Industrial Relations (Faculty of Arts)	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
LAVAL	Mineure: relations industrielles	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
HEC	Certificat en comptabilité I	88	11.98	
		89	11.98	
		90	11.98	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 4 Sciences de l'administration

SECTEUR 0506 Administration des affaires (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
HEC	Certificat en comptabilité II	88 89 90	11.99 11.99 11.99
UQAH	Sciences comptables (7766)	88 89 90	10.2 15.31 10.2 15.31 10.2 15.31
UQAM	Sciences comptables (7766)*	88 89 90	10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04
UQAC	Sciences comptables (7766)	88 89 90	10.12 12.00 9.1 10.12 12.00 9.1 10.12 12.00 9.1
UQTR	Sciences comptables (7766)	88 89 90	10.12 9.1 12.01 12.42 10.12 9.1 12.01 12.42 10.12 9.1 12.01 12.42
UQAT	Sciences comptables (7766)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAR	Certificat de premier cycle en gestion des ressources humaines (4209)	88 89 90	18.52 18.52 18.52
UQAC	Certificat de premier cycle en gestion des ressources humaines (4209)	88 89 90	18.51 18.51 18.51
UQTR	Certificat de premier cycle en gestion desressources humaines (4283)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en administration des services publics (4205)	88 89 90	17.76 17.76 17.76
UQAM	Certificat de premier cycle en marketing (4206)*	88 89 90	18.42 18.42 18.42
UQAM	Certificat de premier cycle en analyse financière (4207)*	88 89 90	18.42 18.42 18.42
UQAM	Certificat de premier cycle en gestion informatisée (4208)*	88 89 90	18.45 18.45 18.45
UQAR	Certificat de premier cycle en gestion informatisée (4292)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQTR	Certificat de premier cycle en gestion policière (4199)	88 89 90	11.54 11.54 11.54
McGILL	Certificate in Accounting	88 89 90	0.00 0.00 0.00

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 4 Sciences de l'administration

SECTEUR 0500 Administration des affaires (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQAH	Certificat de premier cycle en relations industrielles (4288)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAT	Certificat de premier cycle en relations de travail (4182)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
LAVAL	Certificat en comptabilité	88 89 90	21.04 21.04 21.04
UQAC	Certificat de premier cycle en sciences comptables (4138)	88 89 90	11.97 11.97 11.97
UQAH	Certificat de premier cycle en sciences comptables (4138)	88 89 90	18.84 18.84 18.84
UQAM	Certificat de premier cycle en sciences comptables (4138)*	88 89 90	18.47 18.47 18.47
UQAR	Certificat de premier cycle en sciences comptables (4138)	88 89 90	18.85 18.85 18.85
UQTR	Certificat de premier cycle en sciences comptables (4138)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 24.20 9.1
UQAT	Certificat de premier cycle en sciences comptables (4138)	88 89 90	18.10 18.10 18.10
UQAM	Certificat de premier cycle en comptabilité générale (4227)*	88 89 90	10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04
LAVAL	Certificat en gestion de la main-d'oeuvre	88 89 90	0.00 9.3 0.00 9.3 0.00 9.3
UQAM	Certificat de premier cycle en gestion de la main-d'oeuvre (4220)*	88 89 90	10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04
UQAM	Certificat de premier cycle en gestion du personnel et des relation du travail (4254)*	88 89 90	18.42 18.46 18.46
HEC	Certificat en gestion de la production et des opérations	88 89 90	11.98 11.98 11.98
McGILL	Certificate in Applied Real Estate	88 89 90	0.00 0.00 0.00
UQAM	Certificat de premier cycle en affaires immobilières (4196)*	88 89 90	18.42 18.42 18.42

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 4 Sciences de l'administration

SECTEUR 0500 Administration des affaires (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQAM	Certificat de premier cycle en gestion des services municipaux (4181)	88 89 90	17.91 17.91 17.91
UDM	Certificat: gestion des services de santé I	88 89 90	0.69 0.69 0.69
UDM	Certificat: gestion des services de santé II	88 89 90	0.36 0.36 0.36
UQAM	Comptabilité de management (7944)*	88 89 90	10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04 10.2 10.3 10.12 15.04
UQAH	Certificat de premier cycle en comptabilité générale (4227)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
UQAC	Certificat de premier cycle en gestion d'entretien (4270)	88 89 90	17.43 17.43 17.43
TELUQ	Certificat de premier cycle en gestion prospective du travail (4271)	88 89 90	0.00 9.1 0.00 9.1 0.00 9.1
McGILL	Certificate in Transportation	88 89 90	0.00 0.00 0.00
McGILL	Certificate in Computer Based Information Systems	88 89 90	0.00 0.00 0.00
McGILL	Certificate in Health and Social Service Management	88 89 90	0.00 0.00 0.00
McGILL	Certificate in Human Resources Management	88 89 90	0.00 0.00 0.00
McGILL	Certificate in Public Relations	88 89 90	0.00 0.00 0.00
HEC	Certificat en systèmes d'information	88 89 90	11.98 11.98 11.98

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 5 Arts

SECTEUR 1000 Beaux arts et arts appliqués

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAC	Certificat de premier cycle en arts visuels (4324)	88	0.00	9.1	K
		89	0.00	9.1	K
		90	0.00	9.1	K
BISHOP	Honour: Drama	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
UQAM	Art dramatique (7760)*	88	16.62		
		89	16.62		
		90	16.62		
BISHOP	Major: Drama	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Major: Theatre	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
BISHOP	Minor: Drama	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Theatre (Performance, Drama in Education)	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
CONCORD	Theatre (Design for the Theatre)	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
CONCORD	Theatre Playwrighting (English and Theatre)	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
CONCORD	Minor: Theatre	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
SHERBR.	Certificat d'expression artistique	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Certificat: enseignement de l'expression dramatique	88	0.24		
		89	0.24		
		90	0.24		
CONCORD	Certificate: Creative Drama and Theatre Arts	88	0.00	0.72	
		89	0.00	0.72	
		90	0.00	0.72	
LAVAL	Certificat en enseignement des arts (musique, danse, arts plastiques, arts dramatique)	88	10.20		
		89	10.20		
		90	10.20		
UQAC	Certificat de premier cycle en théatre (4173)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
LAVAL	Arts plastiques (D.E.C.)	88	10.6		
		89	10.6		
		90	10.6		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 5 Arts

SECTEUR 1000 Beaux arts et arts appliqués (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Arts plastiques (adultes)	88	9.3 K
		89	9.3 K
		90	9.3 K
UQAC	Arts visuels (7868)	88	10.6 9.1 K
		89	10.6 9.1 K
		90	10.6 9.1 K
UQAM	Arts plastiques (7772)*	88	20.85
		89	20.85
		90	20.85
UQTR	Arts plastiques (7772)	88	10.6 9.1 12.40
		89	10.6 9.1 12.40
		90	10.6 9.1 12.40
UQAH	Arts plastiques (7772)	88	10.6 9.1 AK
		89	10.6 9.1 AK
		90	10.6 9.1 AK
UQAT	Arts plastiques (7772) (Admissions suspendues)	88	10.6 9.1 AK
		89	10.6 9.1 AK
		90	10.6 9.1 AK
UQAM	Certificat de premier cycle en arts plastiques (4204)*	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAH	Certificat de premier cycle en arts plastiques (4172)	88	0.00 9.1 AK
		89	0.00 9.1 AK
		90	0.00 9.1 AK
UQAT	Certificat de premier cycle en arts plastiques (4172)	88	0.00 9.1 AK
		89	0.00 9.1 AK
		90	0.00 9.1 AK
UDM	Mineure: arts plastiques*	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Mineure: arts plastiques	88	21.05
		89	21.05
		90	21.05
UQTR	Certificat de premier cycle en arts plastiques (4172)	88	20.45
		89	20.45
		90	20.45
LAVAL	Enseignement arts plastiques (D.E.C.)	88	10.6
		89	10.6
		90	10.6
LAVAL	Enseignement arts plastiques (adultes)	88	9.3 K
		89	9.3 K
		90	9.3 K
UQAC	Enseignement en arts plastiques (7773)	88	10.6 9.1 K
		89	10.6 9.1 K
		90	10.6 9.1 K
UQTR	Enseignement en arts plastiques (7773)	88	10.6 9.1 12.40
		89	10.6 9.1 12.40
		90	10.6 9.1 12.40

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 5 Arts

SECTEUR 1000 Beaux arts et arts appliqués (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
LAVAL	Certificat en arts plastiques	88	21.05		
		89	21.05		
		90	21.05		
CONCORD	Art éducation	88	10.6	9.3	
		89	10.6	9.3	
		90	10.6	9.3	
CONCORD	Film Production	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
CONCORD	Film Studies	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
CONCORD	Major: Art Education	88	10.6	9.3	
		89	10.6	9.3	
		90	10.6	9.3	
CONCORD	Certificate: Art Education for Teachers (Elementary School)	88	0.72		
		89	0.72		
		90	0.72		
CONCORD	Major: Studio Art	88	10.6	9.3	K
		89	10.6	9.3	KK
		90	10.6	9.3	K
CONCORD	Major comprenant: Ceramics, Fibre, Sculpture	88	10.6	9.3	K
		89	10.6	9.3	KK
		90	10.6	9.3	K
CONCORD	Major: Contempory Dance	88	0.00	9.3	M
		89	0.00	9.3	MM
		90	0.00	9.3	M
BISHOP	Major: Fine Arts	88	0.00		Q
		89	0.00		QQ
		90	0.00		Q
CONCORD	Major: Inter-related Arts	88	0.00	9.3	G
		89	0.00	9.3	GG
		90	0.00	9.3	G
BISHOP	Minor: Fine Arts	88	0.00		Q
		89	0.00		QQ
		90	0.00		Q
UDM	Majeure: études cinématographiques*	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Mineure: études cinématographiques	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure: études cinématographiques	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat: études cinématographiques	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 5 Arts

SECTEUR 1000 Beaux arts et arts appliqués (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAC	Certificat de premier cycle en études cinématographiques (4224)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
CONCORD	Major: Cinema	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
CONCORD	Minor: Cinema	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
CONCORD	Minor: Film Studies	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
CONCORD	Minor: Film Animation	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
CONCORD	Major: Photography	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
CONCORD	Minor: Photography	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
CONCORD	Minor: Women and the Fine Arts	88	0.00	9.3	G
		89	0.00	9.3	G
		90	0.00	9.3	G
LAVAL	Communication graphique (D.E.C.)	88	10.6		
		89	10.6		
		90	10.6		
LAVAL	Communication graphique (adultes)	88	9.3		K
		89	9.3		K
		90	9.3		K
CONCORD	Design Art	88	10.6	9.3	AKG
		89	10.6	9.3	AKG
		90	10.6	9.3	AKG
UQAM	Design graphique (7779)*	88	24.10		
		89	24.10		
		90	24.10		
CONCORD	Major: Design Art	88	10.6	9.3	AKG
		89	10.6	9.3	AKG
		90	10.6	9.3	AKG
UDM	Certificat en design d'intérieur*	88	0.66		
		89	0.66		
		90	0.66		
CONCORD	Printmaking	88	10.6	9.3	K
		89	10.6	9.3	K
		90	10.6	9.3	K
LAVAL	Histoire de l'art	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 5 Arts

SECTEUR 1000 Beaux arts et arts appliqués (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
McGILL	Art History (Honours)	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UDM	Histoire de l'art, comprenant orientations sciences de l'art, arts d'expression visuels	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Art History	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
UQAM	Histoire de l'art (7775)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
LAVAL	Majeure: histoire de l'art	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
McGILL	Major: Art History	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UDM	Majeure: histoire de l'art	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Major: Art History	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Major: Art History and Studio Art	88	10.6	9.3
		89	10.6	9.3
		90	10.6	9.3
CONCORD	Minor: Art History and Studio Art	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
LAVAL	Mineure: histoire de l'art	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
UDM	Mineure: histoire de l'art	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Minor: Art History	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
LAVAL	Diplôme: histoire de l'art	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
LAVAL	Cerufical: histoire de l'art	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
UQAC	Certificat de premier cycle en histoire de l'art (4164)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 5 Arts

SECTEUR 1000 Beaux arts et arts appliqués (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
CONCORD	Music: Performance Studies, Jazz Music, Music Theory/Composition, Selected Music Studies	88	10.7	9.3	AM
		89	10.7	9.3	AM
		90	10.7	9.3	AM
LAVAL	Musique: sans concentration	88	10.8	9.3	
		89	10.8	9.3	
		90	10.8	9.3	
LAVAL	Musique: rythmique (Admissions suspendues pour période indéterminée)	88	10.8	9.3	
		89	10.8	9.3	
		90	10.8	9.3	
LAVAL	Musique: éducation musicale	88	10.8	9.3	
		89	10.8	9.3	
		90	10.8	9.3	
LAVAL	Musique: composition	88	10.8	9.3	
		89	10.8	9.3	
		90	10.8	9.3	
LAVAL	Musique: histoire et littérature musicales	88	10.8	9.3	
		89	10.8	9.3	
		90	10.8	9.3	
LAVAL	Musique: interprétation	88	10.8	9.3	B
		89	10.8	9.3	B
		90	10.8	9.3	B
McGILL	Music, comprenant: "Faculty Program" in Music, Performance (Honours and Major), Music History (Honours and Major), Church Music (Major), Early Music (Honours and Major), Jazz Performance (Major), School Music (Honours and Major), Theory (Honours)	88	10.8	9.3	BMN
		89	10.8	9.3	BMN
		90	10.8	9.3	BMN
McGILL	Music (Composition)	88	10.8	9.3	BKMN
		89	10.8	9.3	BKMN
		90	10.8	9.3	BKMN
UDM	Musique: général*	88	10.8	9.3	AN
		89	10.8	9.3	AN
		90	10.8	9.3	AN
UDM	Musique: interprétation*	88	10.8	9.3	AMN
		89	10.8	9.3	AMN
		90	10.8	9.3	AMN
UDM	Musique: composition, techniques* d'écriture	88	10.8	9.3	AKN
		89	10.8	9.3	AKN
		90	10.8	9.3	AKN
UDM	Musique: musicologie*	88	10.8	9.3	AN
		89	10.8	9.3	AN
		90	10.8	9.3	AN
UQTR	Musique (7777)	88	10.8	9.1	
		89	10.8	9.1	
		90	10.8	9.1	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 5 Arts

SECTEUR 1699 Beaux arts et arts appliqués (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
BISHOP	Major: Music	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Major: Integrative Music Studies	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
BISHOP	Minor: music	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Minor: music	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
UQAM	Musique (7777)	88	10.8	15.07	
		89	10.8	15.07	
		90	10.8	15.07	
UQTR	Enseignement en musique (7778)	88	10.8	9.1	
		89	10.8	9.1	
		90	10.8	9.1	
UQAM	Certificat de premier cycle en arts d'impression (4161)*	88	10.6	9.1	X
		89	10.6	9.1	X
		90	10.6	9.1	X
UQAM	Certificat de premier cycle en peinture (4159)*	88	10.6	9.1	X
		89	10.6	9.1	X
		90	10.6	9.1	X
UQAM	Certificat de premier cycle en sculpture (4160)*	88	10.6	9.1	X
		89	10.6	9.1	X
		90	10.6	9.1	X
UQAM	Danse (7822)*	88	19.41		
		89	19.41		
		90	19.41		
UDM	Certificat: danse	88	11.63		B
		89	11.63		B
		90	11.63		B

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1100 Langues

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
McGILL	German (Honours)	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
UDM	Études allemandes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	German	88	10.5	9.3	
		89	10.5	9.3	
		90	10.5	9.3	
BISHOP	Major: German	88	10.5		Q
		89	10.5		Q
		90	10.5		Q
LAVAL	Majeure: langue allemande	88	10.5	9.3	N
		89	10.5	9.3	N
		90	10.5	9.3	N
McGILL	Major: German	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
LAVAL	Enseignement secondaire langue allemande	88	10.5	9.3	N
		89	10.5	9.3	N
		90	10.5	9.3	N
UDM	Majeure: études allemandes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: German	88	10.5	9.3	
		89	10.5	9.3	
		90	10.5	9.3	
LAVAL	Diplôme: langue allemande	88	10.5	9.3	N
		89	10.5	9.3	N
		90	10.5	9.3	N
BISHOP	Minor: German	88	10.5		Q
		89	10.5		Q
		90	10.5		Q
LAVAL	Mineure: langue allemande	88	10.5	9.3	N
		89	10.5	9.3	N
		90	10.5	9.3	N
UDM	Mineure: études allemandes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: German	88	10.5	9.3	
		89	10.5	9.3	
		90	10.5	9.3	
LAVAL	Certificat en langue allemande	88	10.5	9.3	N
		89	10.5	9.3	N
		90	10.5	9.3	N
LAVAL	Études hispaniques	88	10.5	9.3	N
		89	10.5	9.3	N
		90	10.5	9.3	N

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1100 Langues (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES				
McGILL	Spanish (Honours)	88	10.5				
		89	10.5				
		90	10.5				
UDM	Études hispaniques	88	0.00	9.3			
		89	0.00	9.3			
		90	0.00	9.3			
CONCORD	Spanish	88	10.5	9.3			
		89	10.5	9.3			
		90	10.5	9.3			
LAVAL	Majeure en espagnol	88	10.5	9.3			N
		89	10.5	9.3			N N
		90	10.5	9.3			N
McGILL	Major: Spanish	88	10.5				
		89	10.5				
		90	10.5				
UDM	Majeure: études hispaniques	88	0.00	9.3			
		89	0.00	9.3			
		90	0.00	9.3			
CONCORD	Major: Spanish	88	10.5	9.3			
		89	10.5	9.3			
		90	10.5	9.3			
LAVAL	Diplôme en espagnol	88	10.5	9.3			N
		89	10.5	9.3			N N
		90	10.5	9.3			N
LAVAL	Mineure: langue espagnole	88	10.5	9.3			N
		89	10.5	9.3			N N
		90	10.5	9.3			N
LAVAL	Certificat: langue espagnole	88	10.5	9.3			N
		89	10.5	9.3			N N
		90	10.5	9.3			N
UDM	Mineure: études hispaniques	88	0.00	9.3			
		89	0.00	9.3			
		90	0.00	9.3			
CONCORD	Minor: Spanish	88	10.5	9.3			
		89	10.5	9.3			
		90	10.5	9.3			
LAVAL	Certificat: espagnol (linguistique)	88	0.23	9.3			N
		89	0.23	9.3			N N
		90	0.23	9.3			N
UQAC	Certificat de premier cycle en espagnol (4127)	88	0.00	9.1			B
		89	0.00	9.1			B B
		90	0.00	9.1			B
LAVAL	Enseignement secondaire espagnol	88	10.5	9.3			N
		89	10.5	9.3			N N
		90	10.5	9.3			N
LAVAL	Mineure: linguistique espagnole	88	0.23	9.3			N
		89	0.23	9.3			N N
		90	0.23	9.3			N

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1100 Langues (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
LAVAL	Mineure: littérature espagnole	88	0.23	9.3	
		89	0.23	9.3	
		90	0.23	9.3	
CONCORD	Études hispaniques	88	10.5	9.3	
		89	10.5	9.3	
		90	10.5	9.3	
McGILL	Italian (Honours)	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
CONCORD	Italian	88	10.5	9.3	
		89	10.5	9.3	
		90	10.5	9.3	
McGILL	Major: Italian	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
CONCORD	Major: Italian	88	10.5	9.3	
		89	10.5	9.3	
		90	10.5	9.3	
UDM	Majeure: études italiennes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Minor: Italian	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
UDM	Mineure: études italiennes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Italian	88	10.5	9.3	
		89	10.5	9.3	
		90	10.5	9.3	
McGILL	Russian (Honours)	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
UDM	Études russes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Major: Russian	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
UDM	Majeure: études russes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure: études russes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Russian	88	10.5	9.3	
		89	10.5	9.3	
		90	10.5	9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1100 Langues (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES			
SHERBR.	Certificat de langues modernes	88	0.00			
		89	0.00			
		90	0.00			
McGILL	Major: Modern Languages	88	0.00			
		89	0.00			
		90	0.00			
BISHOP	Major: Foreign Languages	88	0.00			C
		89	0.00			C
		90	0.00			C
CONCORD	French-English Translation	88	10.15	9.3		PO
		89	10.15	9.3		PO
		90	10.15	9.3		PO
LAVAL	Traduction	88	10.15	9.3		
		89	10.15	9.3		
		90	10.15	9.3		
UDM	Traduction*	88	10.1	10.5	9.3	
		89	10.1	10.5	9.3	
		90	10.1	10.5	9.3	
UQTR	Traduction (7781)	88	10.5	9.1		PO
		89	10.5	9.1		PO
		90	10.5	9.1		PO
UDM	Mineur en traduction, comprenant orientations version, thème*	88	0.71			
		89	0.71			
		90	0.71			
SHERBR.	Mineure: traduction	88	0.00			
		89	0.00			
		90	0.00			
McGILL	Certificat in Translation	88	0.00			PO
		89	0.00			PO
		90	0.00			PO
UDM	Certificat: traduction I	88	0.95			
		89	0.95			
		90	0.95			
UDM	Certificat: traduction II	88	0.44			
		89	0.44			
		90	0.44			
LAVAL	Certificat d'aptitude à la traduction	88	14.08			
		89	14.08			
		90	14.08			
UQTR	Certificat de premier cycle en traduction (4142)	88	0.10	9.1		PO
		89	0.10	9.1		PO
		90	0.10	9.1		PO
UQAH	Certificat de premier cycle en traduction pratique (4183)	88	11.92			
		89	11.92			
		90	11.92			
CONCORD	Major: Language and Translation (French and English)	88	10.15	9.3		PO
		89	10.15	9.3		PO
		90	10.15	9.3		PO

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1190 Langues (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
UQAM	Certificat de premier cycle en langues et cultures dans la société Québécoise (4277)	88 89 90	17.51 17.51 17.51

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1500 Lettres, sciences religieuses, philosophie

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
BISHOP	Honours: English	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
LAVAL	Anglais: langue et linguistique	88	10.13	9.3	N
		89	10.13	9.3	N
		90	10.13	9.3	N
LAVAL	Anglais: langue et littérature	88	10.13	9.3	N
		89	10.13	9.3	N
		90	10.13	9.3	N
McGILL	English (Honours)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Études anglaises	88	0.00	9.3	B
		89	0.00	9.3	B
		90	0.00	9.3	B
SHERBR.	Études anglaises	88	10.5		Q
		89	10.5		Q
		90	10.5		Q
SHERBR.	Études anglaises: rédaction professionnelle anglaise	88	2.02		
		89	2.02		
		90	2.02		
CONCORD	English	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UQTR	Études anglaises (7791)	88	10.13	15.16	
		89	10.13	15.16	
		90	10.13	15.16	
BISHOP	Major: English	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
LAVAL	Majeure: anglais (langue et littératures, littérature d'expression anglaise, langue et linguistique anglaises)	88	10.13	9.3	N
		89	10.13	9.3	N
		90	10.13	9.3	N
McGILL	Major: English	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Majeure: études anglaises	88	0.00	9.3	B
		89	0.00	9.3	B
		90	0.00	9.3	B
CONCORD	Major: English	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Creative Writing	88	0.00	9.3	K
		89	0.00	9.3	K
		90	0.00	9.3	K

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1500 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
LAVAL	Diplôme en langue et linguistique anglaises	88	10.13	9.3	N
		89	10.13	9.3	N
		90	10.13	9.3	N
LAVAL	Diplôme en anglais: langue et littératures	88	10.13	9.3	N
		89	10.13	9.3	N
		90	10.13	9.3	N
BISHOP	Minor: English	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
LAVAL	Mineure: anglais (littérature d'expression anglaise)	88	10.13	9.3	N
		89	10.13	9.3	N
		90	10.13	9.3	N
LAVAL	Mineure: langue anglaise	88	1.19	9.3	N
		89	1.19	9.3	N
		90	1.19	9.3	N
UDM	Mineure: études anglaises	88	0.00	9.3	B
		89	0.00	9.3	B
		90	0.00	9.3	B
CONCORD	Minor: English (comprenant: English Language, English Literature, English Dramatic Literature)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Mineure: études anglaises	88	10.5		Q
		89	10.5		Q
		90	10.5		Q
CONCORD	Minor: Creative Writing	88	0.00	9.3	K
		89	0.00	9.3	K
		90	0.00	9.3	K
CONCORD	English Playwrighting (English and Theatre)	88	0.00	9.3	AK
		89	0.00	9.3	AK
		90	0.00	9.3	AK
LAVAL	Certificat: anglais (langue)	88	1.19	9.3	N
		89	1.19	9.3	N
		90	1.19	9.3	N
LAVAL	Enseignement de l'anglais langue seconde	88	10.13	9.3	N
		89	10.13	9.3	N
		90	10.13	9.3	N
UDM	Enseignement secondaire anglais	88	0.00	9.3	B
		89	0.00	9.3	B
		90	0.00	9.3	B
SHERBR.	Enseignement secondaire anglais	88	10.13		
		89	10.13		
		90	10.13		
UQAR	Enseignement en études anglaises (7790) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	10.13	15.16	
		89	10.13	15.16	
		90	10.13	15.16	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1503 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
UQTR	Enseignement en études anglaises (7790)	88	10.13 15.16	
		89	10.13 15.16	
		90	10.13 15.16	
UQAH	Enseignement en études anglaises (7790) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	10.13 15.16	B
		89	10.13 15.16	B
		90	10.13 15.16	B
UQAT	Enseignement en études anglaises (7790) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	10.13 15.16	B
		89	10.13 15.16	B
		90	10.13 15.16	B
UQAC	Enseignement en anglais,langue seconde (7787)	88	10.13 15.16	A
		89	10.13 15.16	A
		90	10.13 15.16	A
CONCORD	Teaching English as a Second Language	88	10.13 9.3	NPQ
		89	10.13 9.3	NPQ
		90	10.13 9.3	NPQ
CONCORD	Certificate: Teaching English as a Second Language	88	10.13 0.72	NPQ
		89	10.13 0.72	NPQ
		90	10.13 0.72	NPQ
UQAC	Certificat de premier cycle en anglais langue seconde (4149)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
UQAH	Certificat de premier cycle en enseignement d'une langue seconde (4145) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	20.00	
		89	20.00	
		90	20.00	
UQAT	Certificat de premier cycle en enseignement d'une langue seconde (4145) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	20.00	
		89	20.00	
		90	20.00	
UDM	Études anciennes (grecques et latines)	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
LAVAL	Études anciennes (options: archéologie classique, études grecques, études latines, histoire ancienne, profil sans concentration)	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
McGILL	Classics (Honours)	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
CONCORD	Classics (comprenant Classical Studies and Classical Philology)	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
LAVAL	Majeure en études grecques	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1600 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
LAVAL	Majeure en études latines	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Major: Classical Studies	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
McGILL	Major: Classics, Major: Classics and Linguistics	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Majeure: études anciennes (grecques, latines)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Classics (comprenant Classical Studies and Classical Philology)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Mineure: études anciennes (études grecques, études latines, civilisations anciennes, archéologie classique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure: études anciennes (grecques, latines)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat: études anciennes (études grecques, études latines, civilisations anciennes, archéologie classique)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Diplôme en études grecques	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Diplôme en études latines	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Archeology	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Classical Archeology	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Minor: Classical Studies	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Minor: Classical Studies	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Classical Philology (comprenant Greek and Latin)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1500 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UDM	Majeure: études néo-helleniques	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure: études néo-helleniques	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Enseignement secondaire: latin	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Enseignement secondaire: grec	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Enseignement secondaire études anciennes	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Majeure: arts et traditions populaires	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Diplôme: arts et traditions populaires	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Mineure: arts et traditions populaires	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat: arts et traditions populaires	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Français: langue et linguistique	88	10.14	9.3	
		89	10.14	9.3	
		90	10.14	9.3	
McGILL	French (Honours)	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
UDM	Études françaises	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Littératures de langue française	88	10.14	9.3	
		89	10.14	9.3	
		90	10.14	9.3	
SHERBR.	Études françaises	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Français langue seconde	88	0.61	9.3	N
		89	0.61	9.3	N
		90	0.61	9.3	N
LAVAL	Études françaises et québecoises pour non-francophones	88	0.61	9.3	N
		89	0.61	9.3	N
		90	0.61	9.3	N

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1500 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
LAVAL	Majeure: études de français, langue seconde	88	0.61	9.3	N
		89	0.61	9.3	N
		90	0.61	9.3	N
UQTR	Certificat de premier cycle en français pour non-francophones (4237)	88	17.03		
		89	17.03		
		90	17.03		
UQAC	Certificat de premier cycle en français pour non-francophones (4237)	88	17.28		
		89	17.28		
		90	17.28		
LAVAL	Majeure: français (littérature d'expression française)	88	10.14	9.3	
		89	10.14	9.3	
		90	10.14	9.3	
McGILL	Major: French	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
UDM	Majeure: études françaises	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Majeure: langue et littérature françaises	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: French (Language, Literature)	88	10.14	9.3	
		89	10.14	9.3	
		90	10.14	9.3	
SHERBR.	Mineure: lettres et langue françaises	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Diplôme: français (langue et linguistique, littérature d'expression française)	88	10.14	9.3	
		89	10.14	9.3	
		90	10.14	9.3	
LAVAL	Diplôme: études de français, langue seconde	88	0.61	9.3	N
		89	0.61	9.3	N
		90	0.61	9.3	N
LAVAL	Mineure: français (littérature québecoise, littérature française, langue française)	88	10.14	9.3	
		89	10.14	9.3	
		90	10.14	9.3	
UDM	Mineure: études françaises	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Mineure: français langue seconde	88	0.61	9.3	N
		89	0.61	9.3	N
		90	0.61	9.3	N
CONCORD	Minor French (French Language, French Literature)	88	10.14	9.3	
		89	10.14	9.3	
		90	10.14	9.3	
LAVAL	Certificat en français langue seconde	88	0.61	9.3	N
		89	0.61	9.3	N
		90	0.61	9.3	N

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1600 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
CONCORD	Certificate: French Language	88	10.14	9.3
		89	10.14	9.3
		90	10.14	9.3
LAVAL	Enseignement secondaire français: langue et littératures	88	10.14	9.3
		89	10.14	9.3
		90	10.14	9.3
UDM	Enseignement secondaire français	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
SHERBR.	Enseignement secondaire français	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UQAC	Enseignement en études françaises (7793)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQTR	Enseignement en études françaises (7793)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQAH	Enseignement en études françaises (7793) (Admissions suspendues)	88	11.58	
		89	11.58	
		90	11.58	
UQAT	Enseignement en études françaises (7793) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	11.58	
		89	11.58	
		90	11.58	
UQAR	Enseignement en français au secondaire (7673)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQAM	Enseignement du français, langue maternelle (7846)	88	16.16	
		89	16.16	
		90	16.16	
UQAC	Certificat de premier cycle en enseignement du français au primaire (4185)	88	23.05	
		89	23.05	
		90	23.05	
UQAM	Certificat de premier cycle en enseignement du français au primaire (4185) (Admissions suspendues)	88	19.03	
		89	19.03	
		90	19.03	
UQTR	Certificat de premier cycle en enseignement du français au primaire (4185)	88	11.59	
		89	11.59	
		90	11.59	
UQAH	Certificat de premier cycle en enseignement du français au primaire (4185)	88	11.94	
		89	11.94	
		90	11.94	
UQAT	Certificat de premier cycle en enseignement du français au primaire (4185) (Admissions suspendues)	88	11.59	
		89	11.59	
		90	11.59	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1800 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
UQAC	Certificat de premier cycle en enseignement du français au secondaire (4186)	88 89 90	23.05 23.05 23.05	
UQAH	Certificat de premier cycle en enseignement du français au secondaire (4186) (Admissions suspendues*)	88 89 90	19.13 19.13 19.13	
UQAT	Certificat de premier cycle en enseignement du français au secondaire (4186) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	11.60 11.60 11.60	
LAVAL	Certificat: P.P.M.F. (primaire)	88 89 90	0.92 0.92 0.92	
LAVAL	Certificat: P.P.M.F. (secondaire) (Admissions suspendues pour période indéterminée)	88 89 90	0.62 0.62 0.62	
LAVAL	Certificat: français (langue française, littérature québecoise, littérature française)	88 89 90	10.14 10.14 10.14	9.3 9.3 9.3
UDM	Certificat: enseignement du français, langue maternelle au primaire	88 89 90	0.63 0.63 0.63	
UDM	Certificat: enseignement du français, langue maternelle au secondaire	88 89 90	0.62 0.62 0.62	
UQAM	Certificat de premier cycle en enseignement du français en classe d'accueil et d'immersion (4148) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	18.02 18.02 18.02	
UQAM	Enseignement des langues secondes (7845)	88 89 90	20.32 20.32 20.32	
UQAM	Certificat de premier cycle en enseignement des langues secondes (4250)	88 89 90	20.26 20.26 20.26	
UQAM	Certificat de premier cycle en français écrit (4117)	88 89 90	0.00 0.00 0.00	9.1 9.1 9.1
CONCORD	Certificate: Teaching of French as a Second Language to Adults	88 89 90	0.00 0.00 0.00	
UQAM	Certificat de premier cycle en alphabétisation (4260)	88 89 90	17.41 17.41 17.41	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1500 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAM	Certificat de premier cycle en littérature de jeunesse (4309)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAR	Études littéraires (7872)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
BISHOP	Honours: études françaises et québécoises	88	10.5		FQ
		89	10.5		FQ
		90	10.5		FQ
BISHOP	Majeure: études françaises et québécoises	88	10.5		
		89	10.5		
		90	10.5		
BISHOP	Majeure: études françaises et québécoises	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UQAM	Études littéraires (7801)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
SHERBR.	Majeure: études littéraires	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UQAH	Études littéraires (7801) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88	11.58		
		89	11.58		
		90	11.58		
UQAC	Études littéraires françaises (7792)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQTR	Études littéraires françaises (7792)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
SHERBR.	Majeure: rédaction française	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Mineure: pratiques d'écriture*	88	14.01		B
		89	14.01		B
		90	14.01		B
LAVAL	Mineure: création littéraire	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Certificat en création littéraire	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UQAM	Certificat de premier cycle en création littéraire (4289)	88	16.16		
		89	16.16		
		90	16.16		
CONCORD	Québec: littératures de langue française	88	10.14	9.3	
		89	10.14	9.3	
		90	10.14	9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1500 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
UQTR	Études littéraires québecoises (7795) (Admissions suspendues)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQAH	Certificat de premier cycle en expression française écrite (4242)	88	11.58	
		89	11.58	
		90	11.58	
LAVAL	Littérature québecoise	88	10.14	9.3
		89	10.14	9.3
		90	10.14	9.3
LAVAL	Littérature française	88	10.14	9.3
		89	10.14	9.3
		90	10.14	9.3
McGILL	Major: French Canada Studies	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
CONCORD	Major: Littératures de langue française	88	10.14	9.3
		89	10.14	9.3
		90	10.14	9.3
UDM	Mineure: études québecoises	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
LAVAL	Linguistique française	88	10.14	9.3
		89	10.14	9.3
		90	10.14	9.3
McGILL	Linguistics (Honours)	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UDM	Linguistique	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
CONCORD	Linguistics	88	0.00	9.3
		89	0.00	9.3
		90	0.00	9.3
UQAC	Linguistique (7786)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQAM	Linguistique (7786)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
UQTR	Linguistique (7786)	88	0.00	9.1
		89	0.00	9.1
		90	0.00	9.1
LAVAL	Majeure: langue et linguistique françaises	88	10.14	9.3
		89	10.14	9.3
		90	10.14	9.3
McGILL	Major: Linguistics	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1609 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAM	Majeure: linguistique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Majeure: linguistique	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
CONCORD	Major: Linguistics	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Mineure: linguistique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Minor: Linguistics	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UDM	Enseignement secondaire linguistique	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UQAM	Certificat de premier cycle en études du langage (4249)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQTR	Certificat de premier cycle en recherche et rédaction (4240)	88	16.26		
		89	16.26		
		90	16.26		
UQAC	Certificat de premier cycle en techno-linguistique autochtone (4144)	88	0.74		
		89	0.74		
		90	0.74		
UQAM	Certificat de premier cycle en terminologie (4215)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAC	Certificat de premier cycle en langues modernes (4238)	88	20.05		
		89	20.05		
		90	20.05		
BISHOP	Honours: Philosophy	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
LAVAL	Philosophie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
McGILL	Philosophy (Honours)	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Philosophie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Philosophy	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1500 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
SHERBR.	Philosophie	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UQAM	Philosophie (7796)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQTR	Philosophie (7796)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
LAVAL	Majeure: philosophie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Major: Philosophy	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
McGILL	Major: Philosophy	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
UDM	Majeure: philosophie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
CONCORD	Major: Philosophy (political philosophy)	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Diplôme: philosophie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
LAVAL	Mineure: philosophie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
UQM	Mineure: philosophie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
BISHOP	Minor: Philosophy	88	0.00		Q
		89	0.00		Q
		90	0.00		Q
CONCORD	Minor: Philosophy	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Mineure: philosophie	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		
LAVAL	Certificat: philosophie	88	0.00	9.3	
		89	0.00	9.3	
		90	0.00	9.3	
SHERBR.	Majeure: théâtre	88	0.00		
		89	0.00		
		90	0.00		

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 6 Lettres

SECTEUR 1600 Lettres, sciences religieuses, philosophie (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
LAVAL	Mineure: théâtre	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UDM	Mineure: études théâtrales*	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Certificat: théâtre	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UQAM	Certificat de premier cycle en scénarisation cinématographique (4927)	88	16.41
		89	16.41
		90	16.41
McGILL	Honours: Religious Studies	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
McGILL	Major: Religious Studies	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 7 Autres

SECTEUR 1609 Bibliothéconomie

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
CONCORD	Major: Library Studies	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Certificate: Library Studies	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Certificat en archivistique	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
LAVAL	Mineure en archivistique	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UDM	Certificat archivistique	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UQAM	Certificat de premier cycle en gestion des documents et des archives historiques (4308)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 7 Autres

SECTEUR 2109 Services publ. et communaut.

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQTR	Généagogie (7797)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
CONCORD	Leisure Studies	88	10.1	9.3	
		89	10.1	9.3	
		90	10.1	9.3	
CONCORD	Major: Leisure Studies	88	10.1	9.3	
		89	10.1	9.3	
		90	10.1	9.3	
UDM	Certificat d'animation	88	0.9		
		89	0.9		
		90	0.9		
UQTR	Nécrologie (7799)	88	10.3	9.1	
		89	10.3	9.1	
		90	10.3	9.1	
UQAM	Certificat de premier cycle en formation au plein air (4239)	88	17.31		
		89	17.31		
		90	17.31		
UQAC	Certificat de premier cycle en animation (4156)	88	0.10	9.1	
		89	0.10	9.1	
		90	0.10	9.1	
UQAR	Certificat de premier cycle en animation des petits groupes (4195)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
UQAH	Certificat de premier cycle en animation (4156)	88	11.95		
		89	11.95		
		90	11.95		
UQAT	Certificat de premier cycle en animation (4156)	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	
CONCORD	Certificate: Family Life Education	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
CONCORD	Certificate: Community Service	88	0.00	9.3	A
		89	0.00	9.3	A
		90	0.00	9.3	A
LAVAL	Service social	88	10.1	9.3	
		89	10.1	9.3	
		90	10.1	9.3	
McGILL	Social Work*	88	0.00		V
		89	0.00		V
		90	0.00		V
UDM	Service social*	88	10.3	9.3	
		89	10.3	9.3	
		90	10.3	9.3	
UQAM	Travail social (7798)*	88	0.00	9.1	
		89	0.00	9.1	
		90	0.00	9.1	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 7 Autres

SECTEUR 2100 Services publ. et communaut. (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES		
UQAR	Travail social(7798) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	0.00 0.00 0.00	9.1 9.1 9.1	AR AR AR
SHERBR.	Service social	88 89 90	10.3 10.3 10.3		
CONCORD	Applied Social Science	88 89 90	0.00 0.00 0.00	9.3 9.3 9.3	G G G
CONCORD	Major: Applied Social Science	88 89 90	0.00 0.00 0.00	9.3 9.3 9.3	G G G
LAVAL	Certificat: service social	88 89 90	0.40 0.40 0.40	9.3 9.3 9.3	
SHERBR.	Certificat: service social	88 89 90	0.18 0.18 0.18		
UQAH	Travail social (7798)*	88 89 90	0.00 0.00 0.00	9.1 9.1 9.1	AR AR AR
UQAT	Travail social (7798)	88 89 90	0.00 0.00 0.00	9.1 9.1 9.1	AR AR AR
UQAC	Certificat de premier cycle en travail social (4155)	88 89 90	0.10 0.10 0.10	9.1 9.1 9.1	
UQAR	Certificat de premier cycle en travail social (4155) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	0.47 0.47 0.47	9.1 9.1 9.1	
UQAH	Certificat de premier cycle en travail social (4155)	88 89 90	0.00 0.00 0.00	9.1 9.1 9.1	AR AR AR
UQAT	Certificat de premier cycle en travail social (4155) (Admissions suspendues au moment d'aller sous presse)	88 89 90	0.00 0.00 0.00	9.1 9.1 9.1	AR AR AR
UDM	Certificat de créativité: fondements et méthodes	88 89 90	0.12 0.12 0.12		
UDM	Certificat en action communautaire	88 89 90	0.10 0.10 0.10	9.3 9.3 9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 7 Autres

SECTEUR 4800 Etudes plurisectorielles

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES
CONCORD	Major: Women's Studies	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Minor: Women's Studies	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Certificate: Women's Studies	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
UQAM	Animation culturelle (7782)*	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en animation culturelle (4154)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
TELUQ	Certificat de premier cycle en connaissance de l'homme et du milieu (CHEM) (4119)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
TELUQ	Certificat de premier cycle en connaissance de l'homme en société (4225)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
TELUQ	Certificat de premier cycle en culture scientifique et technologique (4321)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en enseignement de la formation personnelle et sociale (4294)	88	23.05
		89	23.05
		90	23.05
UQAC	Certificat de premier cycle en sciences de l'environnement (4139)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAM	Certificat de premier cycle en sciences de l'environnement (4139)	88	0.00 9.1
		89	0.00 9.1
		90	0.00 9.1
UQAM	Science, technologie et société (7871)	88	10.2 10.12 15.06
		89	10.2 10.12 15.06
		90	10.2 10.12 15.06
UDM	Sciences et société	88	0.00
		89	0.00
		90	0.00
UDM	Certificat en sciences et société	88	0.99
		89	0.99
		90	0.99
CONCORD	Science and Human Affairs	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3
CONCORD	Major: Science and Human Affairs	88	0.00 9.3
		89	0.00 9.3
		90	0.00 9.3

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 7 Autres

SECTEUR 4900 Etudes plurisectorielles (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
CONCORD	Minor: Science and Human Affairs	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
McGILL	Major: Humanistic Studies	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
BISHOP	Major: Canadian Studies	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
BISHOP	Major: Political Economy	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
LAVAL	B.A. général	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
LAVAL	Baccalauréat général individualisé	88	0.02	
		89	0.02	
		90	0.02	
SHERBR.	Baccalauréat général	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
McGILL	Mathematics and Philosophy (Faculty Program)	88	10.9 10.12	
		89	10.9 10.12	
		90	10.9 10.12	
McGILL	History and Philosophy of Science (Honours)	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
McGILL	Major: History and Philosophy of Science	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
McGILL	Major: Psychology and Philosophy	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
CONCORD	Certificate: Arts and Science (General)	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
UDM	Certificat en recherche documentaire et rédaction française	88	21.08	
		89	21.08	
		90	21.08	
UQTR	Certificat de premier cycle en sciences de l'environnement (4234)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
UDM	Mineure: arts et sciences	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	
UDM	Mineure: éthique	88	0.00 9.3	
		89	0.00 9.3	
		90	0.00 9.3	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

GRAND SECTEUR 7 Autres

SECTEUR 4900 Etudes plurisectorielles (suite)

UNIVERSITÉ	PROGRAMME	ANNÉE	EXIGENCES	
BISHOP	Divisional Major: Humanities	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
BISHOP	Divisional Honours: Humanities	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
BISHOP	Divisional Major: Natural Sciences	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
BISHOP	Divisional Honours: Social Sciences	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
BISHOP	Divisional Major: Social Sciences	88	0.00	Q
		89	0.00	Q
		90	0.00	Q
BISHOP	Minor in Women's Studies	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UDM	Baccalauréat individualisé	88	0.00 9.3	G
		89	0.00 9.3	G
		90	0.00 9.3	G
UDM	Certificat: études individualisées	88	0.60	
		89	0.60	
		90	0.60	
SHERBR.	Certificat multidisciplinaire	88	0.00	
		89	0.00	
		90	0.00	
UDM	Certificat en ergonomie	88	0.59	
		89	0.59	
		90	0.59	
UQAC	Certificat de premier cycle en santé et sécurité au travail (4253)	88	24.05	
		89	24.05	
		90	24.05	
UQAM	Certificat de premier cycle en santé et sécurité au travail (4253)	88	10.9 12.46 9.1	
		89	10.9 12.46 9.1	
		90	10.9 12.46 9.1	
UQTR	Certificat de premier cycle en santé et sécurité au travail (4253)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
UQAH	Certificat de premier cycle en santé et sécurité au travail (4253)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	
UQAR	Certificat de premier cycle en santé et sécurité au travail (4253)	88	17.69	
		89	17.69	
		90	17.69	
UQAT	Certificat de premier cycle en santé et sécurité au travail (4253)	88	0.00 9.1	
		89	0.00 9.1	
		90	0.00 9.1	

*PROGRAMME CONTINGENTÉ

ACCUEIL 1987-1988-1989

MODALITÉS D'APPLICATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES TITULAIRES DU D.E.C. PROFESSIONNEL

Programmes professionnels
de l'enseignement collégial

(Édition des cahiers de cours 1985-1986)

		Techniques biologiques	Dernier diplômé	Premier diplômé	(101) Bio. 301	(101) Bio. 401	(101) Bio. 521	(201) Mat. 101-77	(201) Mat. 103	(201) Mat. 105	(201) Mat. 203	(201) Mat. 307	(201) Mat. 337	(202) Chim. 161	(202) Chim. 261	(202) Chim. 202	(203) Phys. 101	(203) Phys. 201	(203) Phys. 301-78	(350) Psy. 132	(510) Arts 110-77	(510) Arts 210-77	(510) Arts 310-77	(510) Arts 320-77	(520) Hist.-Art 2 cours	(550) Musique 6 cours	(551) Musique 12 cours	(6) Lettres 2 cours
	No	Titre																										
	110.01	Techniques dentaires																										
	110.02	Techniques de denturologie			X	X	*													X								
	111.00	Tech. d'hygiène dentaire																										
	112.01	Techniques d'acupuncture		88			*												X									
	120.00	Techniques de diététique			X	X	*									X												
	140.01	Tech. de labo. médical			X	X	*								*	X												
	140.02	Cytotechnologie			X	X	*								*	X												
	140.04	Tech. d'électrophysiol. méd.	88		X	X	*												X									
V	140.04	Tech. d'électrophysiol. méd		89			*												X									
	141.00	Tech. d'inhalo. et d'anesth.			X	X	*									X												
	142.01	Tech. de radiodiagnostique			X	X	*											X	X									
	142.02	Tech. de médecine nucléaire	89		X	X	*		*							X		X	X									
	142.02	Tech. de médecine nucléaire		90	X	X	*		*							X		X	X									
	142.03	Tech. de radiothérapie				X	*																					
	144.00	Tech. de réadaptation					*										X	X										
V	144.03	Tech. d'orthèses et de prothèses	88				*										X											
	144.03	Tech. d'orthèses et de prothèses		89			*										X											
	145.01	Aménagement de la faune			*	*							X			X												
	145.02	Lab. enseign. et recherche			*	*							X			X												
	145.03	Santé animale			*	*							X															
	145.04	T. aménag. halieut.-cynég.			*	*							X															
	147.01	Tech. du milieu naturel	88		X	X																						
V	147.01	Tech. du milieu naturel		89	X	X							X			X												
	152.01	Gestion d'entreprises agricoles	86																									
	152.02	Exploitants de ferme	86																									
V	152.03	Gestion expl. entr. agricoles		87																								
	153.01	Zootechnologie	86		X	X									*	X	X											
V	153.01	Zootechnologie		87	X	*									*	X	X											
	153.02	Horticult. légum. et fruit.			X	X										X	X											
	153.03	Horticulture ornementale			X	X									*	X	X											
	153.04	Machinisme agricole	86							*					*	X	X	X										
	153.05	Hydraulique agricole		87						*					*	X	X	X										

X: Signifie que un ou plusieurs cours du programme professionnel considéré permet(tent) d'atteindre les objectifs du cours de la structure d'accueil de la verticale correspondante.

*: Signifie que le cours de la structure d'accueil indiqué dans la colonne verticale se retrouve dans le programme professionnel.

V: Signifie programme modifié qui a donné lieu à des modifications de structures d'accueil.

Programmes professionnels de l'enseignement collégial

(Édition des cahiers de cours 1985-1986)

Techniques biologiques

			Dernier diplôme	Premier diplôme	(101) Bio. 301	(101) Bio. 401	(101) Bio. 921	(201) Mat. 101-77	(201) Mat. 103	(201) Mat. 105	(201) Mat. 203	(201) Mat. 307	(201) Mat. 337	(202) Chim. 101	(202) Chim. 201	(202) Chim. 202	(203) Phys. 101	(203) Phys. 201	(203) Phys. 301-78	(350) Psy. 103	(510) Arts 110-77	(510) Arts 210-77	(510) Arts 310-77	(510) Arts 320-77	(526) Hist.-Art 2 cours	(550) Musique 6 cours	(551) Musique 12 cours	(6_) Lettres 2 cours
	No	Titre																										
	153.06	Phytotechnologie	88		X	X										X												
	153.00	Tech. productions végétales		89	X	X										X												
	153.07	Économie rurale			X	X										X												
	153.08	Technologie des sols	89													X												
	153.08	Techniques des sols		90												X												
	154.01	Technologie alimentaire	86		X	X	X								•	X	X											
V	154.01	Tech. alim.: qual. et dével.		87	X	X	X						X	X	•	X	X											
	154.02	Technologie laitière	86		X	X	X								•	X	X											
V	154.02	Tech. alim.: produits lait.		87	X	X	^						X	X	•	X	X											
	154.03	Génie indust. alimentaire	86												•	X												
V	154.03	Tech. alimentaire production		87									X	X	•	X	X											
	155.01	Hygiène publique					X								•	X	X	X										
	155.05	Technologie équine	89													X												
	155.05	Tech. équines		90												X												
	155.07	Tech. d'aménag. agricole	88		X	X										X												
	160.01	Prothèses visuelles	87				•								•	X												
V	160.01	Tech. d'orthèses visuelles		88	X	X	•								•	X												
	160.02	Tech. d'audioprothèse	88				X											X	X									
V	160.02	Tech. d'audioprothèse		89			X											X	X									
	171.01	Tech. de thanatologie	88		X	X	•																					
V	171.01	Tech. de thanatologie		89	X	X	•																					
	180.00	Techniques infirmières			X	X	•													X								
	180.01	Soins infirmiers			X	X	•													X								
	180.21	Techniques infirmières					•													X								
	190.01	Aménagement forestier											X															
	190.02	Exploitation forestière											X															
	190.03	Transf. des prod. forest.											X															
	190.02	Technologie forestière											X															

X: Signifie que un ou plusieurs cours du programme professionnel considéré permet(tent) d'atteindre les objectifs du cours de la structure d'accueil de la verticale correspondante.

*: Signifie que le cours de la structure d'accueil indiqué dans la colonne verticale se retrouve dans le programme professionnel.

V: Signifie programme modifié qui a donné lieu à des modifications de structures d'accueil.

Programmes professionnels
de l'enseignement collégial

(Édition des cahiers de cours 1985-1986)

		Techniques biologiques	Dernier diplôme	Premier diplôme	(101) Bio. 301	Bio. 401	Bio. 921	(201) Mat. 101-77	Mat. 103	Mat. 105	Mat. 203	Mat. 307	Mat. 337	(202) Chim. 101	Chim. 201	Chim. 202	(203) Phys. 101	Phys. 201	Phys. 301-78	(350) Psy. 102	(510) Arts 110-77	Arts 210-77	Arts 310-77	Arts 320-77	(520) Hist.-Art 2 cours	(550) Musique 6 cours	(551) Musique 12 cours	(6) Lettres 2 cours
	No	Titre																										
	210.01	Tech. de chimie analytique	88						•				X	•	•	•		X	X									
V	210.01	Tech. de chimie analytique		89					•					•	•	•		X	X									
	210.02	Tech. de génie chimique	88						•				X	•	•	•		X	X									
V	210.02	Tech. de génie chimique		89					•					•	•	•		X	X									
	210.03	Tech. de chimie biologie	89				•		•					•	•	•		X	X									
	210.03	Tech. de chimie-biologie		90			X		•				X	•	•	•		X	X									
	211.00	T. des matières plastiques	87						•					•	•	•	X	X	X									
V	211.01	T. Transfert mat. plastique		88					•						•		X											
		ou																										
V	241.12	T. Transfert mat. plastique		88					•						•		X											
	221.01	Technol. de l'architecture							•																			
	221.02	Technologie du génie civil							•				X				X											
	221.03	Mécanique du bâtiment							•								X											
	221.04	T. de l'estim.-éval. fonc.							X																			
	222.01	T. de l'aménagement du ter.	87						•					•														
	222.01	T. de l'aménagement du ter.		90										•														
	230.01	Techniques cartographiques							•				X															
	230.02	Techniques géodésiques							•																			
	231.03	Traitement des prod. marins							•						•	•	•	X	X									
	231.04	Exploitation-aménag. (pêche)							•									X	X									
	231.24	Exploitation-aménag. (pêche)	87			•	•		•									X	X									
V	231.24	Exploitation-aménag. (pêche)		88					•									X	X									
	232.00	Technologie du papier	87						•				X	•	•	X	X	X										
V	232.01	Techniques papetières		88					•				X	•	•	X	X	X										
	233.00	T. du meuble et bois ouvré	87						•																			
V	233.01	T. du meuble et bois ouvré		88					•																			
	241.01	Technologie de la mécanique	87						•								X											
	241.02	Équipement motorisé	87						•								X											
	241.03	Dessin de concept. mécan.	87						•								X											
V	241.05	Tech. d'analyse d'entretien		88					•				X				X											
V	241.06	Tech. de génie mécanique		88					•								X											
	241.11	T. Transf. matériaux composites		89					•		•						X	X	X									
	243.01	Électrodynamique	86																									

X: Signifie que un ou plusieurs cours du programme professionnel considéré permet(tent) d'atteindre les objectifs du cours de la structure d'accueil de la verticale correspondante.

•: Signifie que le cours de la structure d'accueil indiqué dans la colonne verticale se retrouve dans le programme professionnel.

V: Signifie programme modifié qui a donné lieu à des modifications de structures d'accueil.

Programmes professionnels
de l'enseignement collégial

(Édition des cahiers de cours 1985-1986)

Techniques biologiques

	No	Titre	Dernier diplôme	Premier diplôme	(101) Bio. 301	(101) Bio. 401	(101) Bio. 921	(201) Mat. 101-77	(201) Mat. 103	(201) Mat. 105	(201) Mat. 203	(201) Mat. 307	(201) Mat. 337	(202) Chim. 101	(202) Chim. 201	(202) Chim. 202	(203) Phys. 101	(203) Phys. 201	(203) Phys. 301-78	(350) Psy. 102	(510) Arts 110-77	(510) Arts 210-77	(510) Arts 310-77	(510) Arts 320-77	(520) Hist.-Art 2 cours	(550) Musique 6 cours	(551) Musique 12 cours	(6) Lettres 2 cours
V	243.01	Électrodynamique		87					X								X	X	X									
	243.02	Instrumentation et contrôle	86						•		•						X	X	X									
	243.02	Instrumentation et contrôle		87					X								X	X	X									
	243.03	Électronique	86						•		•						X	X	X									
V	243.03	Électronique		87					X								X	X	X									
	243.05	Équipements audio-visuels	86						•		•						X	X	X									
V	243.05	Équipements audio-visuels		87					X								X	X	X									
	244.00	Technologie physique	86						•				X				X	X										
V	244.01	Technologie physique		87					X								X	X	X									
	247.01	Technologie de systèmes							X																			
	248.01	Tech. d'architecture navale							X																			
	248.02	Navigation							•		•						X											
	248.03	Mécanique de marine							•		•						X											
	251.01	Textiles, chimie-teinture														•	X											
	251.02	Textiles, prod. et contrôle															X											
	260.01	Assainissement de l'eau	90						•				X	•	•	X	X	X										
	260.01	Assainissement de l'eau		91					•				X	•	•	X	X	X										
	260.02	Assain. de l'air—du milieu	87						•				X	•	•	X	X	X										
V	260.03	Assin. et sécurité industr.		88																								
	270.02	Métal.-contr. de la qualité	88						•					•	•		X	X										
V	270.02	Métal.-contr. de la qualité		89					•					X	X		X	X										
	270.03	Soudage	88						•					•	•		X	X										
	270.03	Soudage		89					•					X	X		X	X										
	270.04	Procédés métallurgiques	88						•					•	•		X	X										
V	270.04	Procédés métallurgiques		89					•					X	X		X	X										
	271.01	Géologie appliquée (mines)															X											
	271.02	Exploitation (mines)															X											
	271.03	Minéralurgie															X											
	271.20	Technologie minérale															X											
	280.01	Tech. de fabrication (aéro.)							•	•	•								X									
	280.02	Pilotage d'aéronefs							•		•						X	X										
	280.03	Entretien d'aéronefs							•	•									X									
	280.04	Avionique							•	•	•								X									

X: Signifie que un ou plusieurs cours du programme professionnel considéré permet(tent) d'atteindre les objectifs du cours de la structure d'accueil de la verticale correspondante.

•: Signifie que le cours de la structure d'accueil indiqué dans la colonne verticale se retrouve dans le programme professionnel.

V: Signifie programme modifié qui a donné lieu à des modifications de structures d'accueil.

Programmes professionnels
de l'enseignement collégial

(Édition des cahiers de cours 1985-1986)

Techniques biologiques

	No	Titre	Dernier diplôme	Premier diplôme	(101) Bio. 301	(101) Bio. 401	(101) Bio. 921	(201) Mat. 101-77	(201) Mat. 103	(201) Mat. 105	(201) Mat. 203	(201) Mat. 307	(201) Mat. 337	(202) Chim. 101	(202) Chim. 201	(202) Chim. 202	(203) Phys. 101	(203) Phys. 201	(203) Phys. 301-78	(320) Psy. 102	(510) Arts 110-77	(510) Arts 210-77	(510) Arts 310-77	(510) Arts 320-77	(520) Hist.-Art 2 cours	(550) Musique 6 cours	(551) Musique 12 cours	(6_) Lettres 2 cours
	310.01	Techniques policières	88										•														
V	310.01	Techniques policières		89									•														
	310.02	Techniques correct.	88										•							X							
V	310.02	Techniques correct.		89									•							X							
	310.03	Techniques juridiques											•														
	310.04	Techniques parapolicières																									
	311.01	Techniques de prévention	87										X														
	322.03	Garderie d'enfants	88																	•							
V	322.03	Garderie d'enfants		89																X							
	351.00	Tech. d'éducation spécial.	89																	X							
	351.03	Tech. d'éducation spécial.		90									•							X							
	384.01	Tech. de rech. ps., soc.																		•							
	388.00	Assistance sociale	89																	X							
	388.01	Tech. de travail social		90																X							
	391.00	Techniques de loisirs	89																	X							
	391.01	Tech. d'intervention en loisir		90																X							
	393.00	Techniques de la document.																									

X: Signifie que un ou plusieurs cours du programme professionnel considéré permet(tent) d'atteindre les objectifs du cours de la structure d'accueil de la verticale correspondante.

•: Signifie que le cours de la structure d'accueil indiqué dans la colonne verticale se retrouve dans le programme professionnel.

V: Signifie programme modifié qui a donné lieu à des modifications de structures d'accueil.

Programmes professionnels
de l'enseignement collégial

(Édition des cahiers de cours 1985-1986)

Techniques de l'administration

No	Titre	Dernier diplôme	Premier diplôme	(101) Bio. 301	(101) Bio. 401	(101) Bio. 921	(201) Mat. 101-77	(201) Mat. 103	(201) Mat. 105	(201) Mat. 203	(201) Mat. 307	(201) Mat. 337	(202) Chim. 101	(202) Chim. 201	(202) Chim. 202	(203) Phys. 101	(203) Phys. 201	(203) Phys. 301-78	(350) Psy. 102	(510) Arts 110-77	(510) Arts 210-77	(510) Arts 310-77	(510) Arts 320-77	(520) Hist.-Art 2 cours	(550) Musique 6 cours	(551) Musique 12 cours	(6_) Lettres 2 cours
410.00	Tech. adm. (tous les prog.)							*				*															
411.00	Archives médicales					*						*															
412.01	Secrétariat	87																									
412.02	Techniques de bureau		88																								
413.01	Administ. et coopération							*				*															
414.00	Tourisme											*															
420.00	Informatique											X															
430.01	Hôtellerie																										
430.02	T. de gest. des serv. alim.																										

X: Signifie que un ou plusieurs cours du programme professionnel considéré permet(tent) d'atteindre les objectifs du cours de la structure d'accueil de la verticale correspondante.
*: Signifie que le cours de la structure d'accueil indiqué dans la colonne verticale se retrouve dans le programme professionnel.
V: Signifie programme modifié qui a donné lieu à des modifications de structures d'accueil.

Programmes professionnels
de l'enseignement collégial

(Édition des cahiers de cours 1985-1986)

				(101)			(201)						(202)			(203)		(350)	(510)			(520)	(550)	(551)	(6__)
	Arts (1)		Dernier diplôme	Premier diplôme	Bio. 301	Bio. 401	Bio. 921	Mat. 101-77	Mat. 103	Mat. 105	Mat. 203	Mat. 307	Mat. 337	Chim. 101	Chim. 201	Chim. 202	Phys. 101	Phys. 201	Phys. 301-78	Phy. 102	Arts 110-77	Arts 210-77	Arts 310-77	Arts 320-77	Hist.-Art 2 cours	Musique 6 cours	Musique 12 cours	Lettres 2 cours
	No	Titre																									
	511.01	Arts plastiques	88																					*			
	551.01	Musique	88																						*	*	
	551.02	Musique populaire																							*		
	561.01	Théâtre: interprétation																									
	561.02	Théâtre: production																									
	561.03	Théâtre: conception																									
	561.04	Techniques scéniques																									
	561.06	Danse-ballet																									
	570.01	Céramique																						*			
	570.02	Esthétique de présentation																						*			
	570.03	Aménagement d'intérieur																						*			
	570.04	Photographie																						*			
	570.06	Graphisme																									
	570.07	Tech. de design industriel																						*			
	571.02	Dessin de mode																						*			
	571.03	Production de la mode																						*			
	571.04	Mise en marche de la mode																						*			
	571.05	Tech. du vêtement masculin																						*			
	571.06	Tech. du vêtement féminin																						*			
	581.02	Typographie-photocompos.																									
	581.03	Photolithographie																									
	581.04	Impression																									
	581.05	Reliure																									
	581.06	Photomécanique-photographie																									
	589.01	Arts et technol. des médias																									
		Télévision																									
		Radio																									
		Information écrite																									
		Publicité																									
	620.01	Sciences de la parole																									

X: Signifie que un ou plusieurs cours du programme professionnel considéré permet(tent) d'atteindre les objectifs du cours de la structure d'accueil de la verticale correspondante.

*: Signifie que le cours de la structure d'accueil indiqué dans la colonne verticale se retrouve dans le programme professionnel.

V: Signifie programme modifié qui a donné lieu à des modifications de structures d'accueil.

SIGNIFICATION DES CODES DES EXIGENCES D'ADMISSION

0.00 Il n'y a pas de cours de niveau collégial spécifique requis en plus du D.E.C. (général ou professionnel)

0.02 L'étudiant ayant l'intention de fréquenter un tel programme doit présenter son propre plan de formation. Ledit programme doit comporter des objectifs et une description qui lui sont spécifiques. Ceux-ci ne peuvent correspondre à ceux des programmes déjà offerts par l'Université. Le programme peut cependant, si l'étudiant le désire, inclure une mineure. Selon le contenu du baccalauréat, certains cours collégiaux pourraient être exigés.

0.4 - Détenir un diplôme de 1er cycle ou un D.E.C. (général ou professionnel) plus expérience pertinente
- ou être maître de l'enseignement professionnel si détenteur d'une autorisation provisoire d'enseigner.

0.6 Avoir complété un des profils collégiaux suivants:
- Option chimie industrielle (210.00);
- Option mécanique (241.00);
- Option électrotechnique (243.00);
- Option informatique (4f 200). Ce programme est offert aux professeurs déjà au C.E.G.E.P. professionnel ou l'équivalent.

0.7 Avoir complété le mineur en études cinématographiques ou l'équivalent

0.8 A – Participer de façon habituelle dans le cadre d'une fonction de travail ou de loisir à un groupe de tâche ou de discussion.
B – Remplir un questionnaire destiné aux candidats.
C – Se présenter à une session de sélection. L'étudiant qui s'engage dans le programme doit posséder des connaissances de base en sociologie et en psychologie, ou à défaut, doit acquérir ces connaissances en suivant les cours suggérés ou l'équivalent, durant la première année de sa candidature.

0.9 Participer ou avoir participé dans le cadre d'une fonction de travail ou hors du travail aux activités d'un groupe menant une action continue; remplir un questionnaire de sélection. L'étudiant qui s'engage dans le programme doit posséder des connaissances de base en sociologie et en psychologie ou à défaut, doit acquérir ces connaissances en suivant les cours suggérés ou l'équivalent, durant la première année de sa candidature: sociologie: SOL 1020 G éléments de sociologie ou SOL 1151 G de la société industrielle à la société post industrielle et psychologie: PSY 1200 G psychologie générale ou PSY 1970 psychologie générale ou REI 1120 G psychologie du travail. N.b. Un de ces cours pourra être choisi à titre de cours au choix dans le programme.

0.10 Détenir un D.E.C. ou l'équivalent et quelques années d'expérience dans un milieu de travail approprié.

0.11 Avoir atteint vingt et un (21) ans, détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent posséder des connaissances et une expérience appropriées au certificat. Le doyen jugé de ces connaissances et expérience. Le candidat devra satisfaire aux exigences d'une procédure de sélection, comportant questionnaire et entrevue.

0.12 Avoir atteint vingt et un (21) ans, détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent; ou posséder des connaissances et une expérience appropriées au certificat. Le doyen juge de ces connaissances et expérience. Le candidat qui répond aux conditions générales devra remplir le formulaire de renseignements complémentaires et, le cas échéant, se soumettre à une entrevue.

0.13 Être titulaire d'un baccalauréat ès arts, d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'enseignement (baccalauréat en pédagogie, en éducation, brevet A ou B) ou être enseignant en exercice (attestation de l'employeur à fournir), posséder une connaissance suffisante du français et parler couramment la langue que l'on se propose d'enseigner.

0.14 Détenir un D.E.C. ou l'équivalent ou avoir vingt et un (21) ans et faire preuve, au jugement du doyen, d'une préparation suffisante; posséder une expérience pertinente.

0.15 Être titulaire d'une licence ou d'un baccalauréat en sciences de l'administration.

0.16 Préparation adéquate en mathématiques attestée, soit par la réussite des cours de mathématiques 103, 105 et 203, ou mathématiques 712 de l'ordre collégial ou MQG 101 de l'Université, soit par la réussite du test de mathématiques dispensé par la faculté.

0.17 Détenir un diplôme d'enseignement et de l'expérience pertinente du travail en bibliothèque.

0.18 Posséder une expérience d'au moins deux (2) ans sur le marché du travail, plus treize (13) ans de scolarité ou études et expérience jugées satisfaisantes.

0.19 Détenir un grade de premier cycle.

0.20 Être détenteur d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec majeure ou de l'équivalent en anglais, en éducation physique ou dans une discipline artistique enseignée au primaire

0.21 Être titulaire de l'un ou l'autre des grades suivants: baccalauréat avec majeure dans une discipline enseignée au cours secondaire, baccalauréat

spécialisé dans une discipline enseignée au secondaire.

0.22 Détenir un baccalauréat spécialisé dans une discipline enseignée au cours collégial.

0.23 Pour avoir accès à cette mineure, l'étudiant doit être hispanophone ou encore justifier une connaissance approfondie de la langue espagnole.

0.24 Détenir le diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent ou avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme.

0.26 Être un enseignant en exercice déjà qualifié pour l'enseignement général au primaire. Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement à fournir ainsi qu'une attestation de l'employeur. Avoir une bonne connaissance d'usage de la langue à enseigner (français ou anglais selon le cas). Examen d'admission portant sur la compréhension auditive, la lecture, l'expression orale et écrite. Démontrer une connaissance suffisante de la langue maternelle des élèves auxquels on enseignera. Avoir été recommandé par sa commission scolaire et accepté par le ministère de l'éducation du Québec.

0.35 Posséder une expérience pertinente dans l'enseignement ou exercer une fonction éducative pertinente.

0.36 Détenir le certificat en gestion des services de santé I ou le certificat en gestion d'hôpital ou le certificat de sciences infirmières: organisation des soins, ou un certificat jugé équivalent.

0.37 Avoir terminé les deux-tiers (2/3) d'un programme de premier cycle dans une discipline enseignée au secondaire.

0.38 Détenir un certificat d'enseignement des mathématiques au secondaire.

0.39 A – Option préscolaire et élémentaire:
- détenir un dec ou l'équivalent; ou
- être un enseignant en exercice au préscolaire ou à l'élémentaire; ou
- détenir un brevet d'enseignement

B – Option orthopédagogie:
- avoir une expérience jugée valable dans l'enseignement au préscolaire ou à l'élémentaire ou, exceptionnellement au secondaire.

0.40 D.E.C. en assistance sociale ou dans un secteur professionnel connexe tel que: techniques de garderie d'enfants, techniques d'intervention psychosociale, techniques correctionnelles, techniques policières, techniques infirmières, techniques de recherche psychosociales, techniques d'éducation spécialisée, techniques de prévention.

0.41 Détenir un D.E.C. en techniques infirmières ou l'équivalent.

0.42 Détenir le certificat en relations industrielles I.

0.43 "Être inscrit au tableau de l'ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Toutefois, les candidats en attente de permis peuvent être autorisés à s'inscrire à des cours ne comportant pas d'exercice infirmier".

0.44 Détenir le certificat en traduction I.

0.45 Détenir un permis d'enseignement, test d'anglais, être maître en exercice.

0.46 Détenir un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle (informatique).

0.47 Détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent plus une année d'expérience dans le domaine du travail social.

0.48
- Être titulaire d'un D.E.C. ou de l'équivalent ou répondre à la définition du candidat adulte adoptée par l'Université.
- Les candidats devront faire la preuve, dans une entrevue ou par un questionnaire, de leur motivation et de la qualité de leur engagement actuel dans l'action pastorale.

0.49 Avoir au moins une (1) année d'expérience de travail comme technicien ou professionnel auprès de personnes vieillissantes ou âgées.

0.50 Être enseignant légalement qualifié ou un éducateur possédant un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

0.51 Être professionnel de l'activité physique et avoir une formation dont le contenu est au moins l'équivalent à celui du tronc commun du baccalauréat en activité physique de l'Université de Sherbrooke.

0.52 Être ou avoir été en situation d'intervention auprès de personnes en difficulté d'adaptation.

0.53 Être un enseignant légalement qualifié ou un éducateur possédant un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent. Être à l'emploi d'un établissement d'éducation.

0.54 Être un enseignant légalement qualifié et avoir atteint la formation équivalente au cours d'anglais 301 de niveau collégial.

0.55 Être enseignant légalement qualifié et être à l'emploi d'un établissement d'éducation.

0.56 Détenir un D.E.C. et:
- soit une autorisation légale d'enseigner, valide pour l'enseignement professionnel, émise par le ministère de l'enseignement supérieur et de la science du Québec;

– soit remplir une fonction telle que: éducateur d'adultes, instructeur dans une industrie ou toute autre fonction similaire.

0.57 Être professeur dans un collège participant au programme.

0.58 Avoir une formation en comptabilité au moins équivalente à celle du certificat de comptabilité de gestion de l'Université de Sherbrooke.

0.59 Avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et posséder un D.E.C. (ou l'équivalent) et posséder: soit un certificat en S.S.T. ou l'équivalent; soit une expérience de travail pertinente jugée suffisante; soit des connaissances suffisantes dans des disciplines connexes à l'ergonomie. La personne candidate à l'admission peut se voir imposer des préalables tels: notions de psysiologie humaine, organisation du travail, législation, etc.

0.60 Avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et détenir un D.E.C. ou faire preuve d'une formation scolaire équivalente au D.E.C. ou posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi. Les candidats intéressés doivent communiquer avec le responsable du programme.

0.61 Être titulaire d'un D.E.C. délivré par un C.E.G.P. anglophone du Québec (ou l'équivalent). La scolarité antérieure (post-secondaire) doit inclure déjà une concentration en français ou des sessions intensives en cours d'été. Le candidat doit aussi réussir l'examen d'admission en français.

0.62 Pour être admis au programme,il faut être instituteur régulier légalement qualifié par un brevet d'enseignement, à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une institution privée d'enseignement et affecté à l'enseignement du français, langue maternelle, au niveau secondaire.

0.63 Posséder une expérience pertinente dans l'enseignement et occuper une fonction éducative auprès d'un groupe d'enfants du primaire ou de la maternelle.

0.64 Occuper une fonction à temps complet dans les organismes de loisir; ou posséder le D.E.C. en techniques du loisir et avoir approfondi une partie du programme par une étude complémentaire de l'un des secteurs de spécialisation prévus au programme.

0.65 Détenir un grade de premier cycle ou posséder un minimum de trois (3) années d'expérience professionnelle en journalisme ou en tout autre secteur d'activités jugé de portée équivalente.

0.66 Détenir un diplôme d'études collégiales en design d'intérieur ou avoir vingt et un (21) ans et posséder une expérience appropriée dans la pratique du design d'intérieur.

0.67 Conditions générales d'admission: avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, conditions particulières d'admission pour une candidature sans diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours EDP 1900 méthode de travail intellectuel et SOL 1020 G éléments de sociologie ou un équivalent. Ces cours seront considérés hors programme. Tous les candidats sont priés de remplir la fiche de renseignements complémentaires jointe au formulaire de demande d'admission, Régime pédagogique particulier 1. Le cours REP 1101 est le cours d'introduction au programme et doit être suivi en début de candidature compte tenu de la conception ouverte de l'admission à ce programme, les exigences élevées du cours permettront de mesurer la capacité de poursuivre son programme. Pour les personnes ne détenant pas un diplôme d'études collégiales, ce cours doit être suivi après les cours préalables, s'il y a lieu, et après ou en même temps que le cours FRA 2951 F normes et usages du français écrit 2. Vu l'importance de la maîtrise de la langue écrite dans ce programme, jusqu'à 10% des points attribués à l'ensemble des travaux et des examens imposés dans les cours obligatoires pour être retranchés.

0.68 Détenir un grade de premier cycle ou posséder un minimum de trois (3) années d'expérience professionnelle en relations publiques ou en tout autre secteur d'activités jugé de portée équivalente.

0.69 Avoir vingt et un (21) ans; détenir un premier diplôme universitaire (baccalauréat ou certificat) ou détenir le diplôme d'études collégiales et posséder au moins trois (3) années d'expérience dans le domaine de la santé ou en gestion.

0.70 Faire la preuve d'une préparation suffisante: justifier d'au moins une (1) année de travail à plein temps (ou de l'équivalent) auprès d'adultes en situation d'apprentissage; être âgé d'au moins vingt-trois (23) ans.

0.71 Avoir complété une (1) majeure ou deux (2) mineures dans des sciences.

0.72 Être detenteur d'un D.E.C. ou l'équivalent et d'un brevet d'enseignement approprié

0.73 Avoir vingt-deux (22) ans et être détenteur d'un brevet d'enseignement. Les candidats qui, lors de leur demande d'admission, n'enseignent pas auprès des enfants inadaptés (secteur: classes spéciales) devront subir une entrevue.

0.74 Détenir un D.E.C. et une bonne connaissance de sa langue autochtone; ou être âgé de vingt-deux

(22) ans et bien maîtriser sa langue autochtone. La connaissance de la langue autochtone fera l'objet d'une évaluation avant l'admission de l'étudiant.

0.75 – Avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et détenir un D.E.C. Pour une candidature sans D.E.C., l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 méthode de travail intellectuel (3 crédits), qui pourrait être reconnu à titre de cours au choix dans le programme. Tout candidat doit remplir la fiche de renseignements complémentaires qui accompagne la demande d'admission.

0.76 Les candidats, âgés d'au moins vingt-deux (22) ans, possédant des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection concerné. De plus, ils doivent:
- Soit détenir une autorisation légale d'enseigner, valide pour l'enseignement professionnel, émise par le ministère de l'enseignement supérieur et de la science du Québec;
- Soit remplir une fonction telle que: éducateur d'adultes, instructeur dans une industrie, ou toute autre fonction similaire.

0.77 Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques physiques dans l'un ou l'autre des programmes suivants (ou un diplôme jugé équivalent):
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
280.04 avionique

0.78 Détenir le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent ou avoir atteint l'âge de vingt-trois (23) ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme.

0.79 Pour être habilité à enseigner au niveau secondaire: avoir complété au moins la scolarité d'un majeur dans une discipline qui fait l'objet d'un enseignement au secondaire. Pour être habilité à enseigner au niveau collégial: avoir complété un baccalauréat dans une discipline ou champ d'étude faisant l'objet d'un enseignement à ce niveau.

0.80 Être à l'emploi à temps complet d'une institution d'enseignement et être détenteur d'une autorisation provisoire d'enseignement du M.E.Q.

0.81 A – Détenir, soit le diplôme d'études collégiales (techniques infirmières), soit un diplôme d'infirmier(e) d'une école d'hôpital. B–Être autorisé(e) à exercer la profession et en fournir la preuve.
C – Avoir déjà exercé sa profession et en fournir la preuve.
D – Satisfaire aux exigences d'une procédure de sélection comportant questionnaire et, s'il y a lieu, entrevue.

0.82 A – Détenir, soit le diplôme d'études collégiales (techniques infirmières), soit un diplôme d'infirmier(e) d'une école d'hôpital. B–Être autorisé(e) à exercer la profession et en fournir la preuve.
C – Avoir exercé sa profession pendant au moins un an durant les cinq (5) dernières années, et en fournir la preuve par une lettre de l'employeur.

0.83 Détenir un D.E.C. en techniques infirmières ou l'équivalent; avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans; être autorisé(e) à exercer la profession d'infirmier(e) au Québec et en faire la preuve; accepter de se soumettre à une entrevue si jugée nécessaire et avoir deux (2) ans d'expérience
ou: posséder au moins une année d'expérience de pratique infirmière et une année d'études universitaires et en faire la preuve.

0.84 Détenir un diplôme de premier cycle; ou détenir un certificat de la faculté de l'éducation permanente, de préférence en animation, information et journalisme, pédagogie audio-visuelle, publicité, relations publiques ou traduction, ou l'équivalent.
ou exceptionnellement, avoir vingt et un (21) ans et une expérience pertinente jugée satisfaisante. Remplir la fiche de renseignements complémentaires jointe au formulaire de demande d'admission.

0.85 1. Dans le cadre d'un baccalauréat, avoir terminé soixante (60) crédits universitaires ou détenir un premier cycle universitaire ou faire la preuve d'une formation équivalente.
2. Subir un test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance du français écrit et de compréhension de l'anglais. Selon ses résultats, le candidat pourra se voir imposer des cours préalables en français et/ou en anglais s'il y a lieu (FRA 1011 G, TRA 1040 G, ANG 1969 ou des cours équivalents).
3. Remplir la fiche de renseignements complémentaires jointe au formulaire de demande d'admission.

0.86 Posséder une année d'expérience pertinente et un D.E.C.
ou: avoir vingt et un (21) ans et posséder au moins trois (3) années d'expérience pertinente. Dans ce dernier cas, les étudiants seront habituellement obligés de suivre en début de candidature le cours: EDP 0001, méthode de travail intellectuel.
ou: exceptionnellement, détenir au moins une mineure ou un certificat dans un champ d'études compatible avec le présent programme, dans le cadre d'un baccalauréat. Tout candidat doit rem-

plir la fiche de renseignements complémentaires qui accompagne la demande d'admission.

0.87 A – Détenir un premier grade universitaire;
ou: détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, et posséder une année d'expérience pertinente selon les termes du paragraphe decrivant les destinataires du programme: dans ce cas, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours REI 1100 G ou REP 2145 en début de candidature;
ou: avoir vingt et un (21) ans et posséder au moins trois (3) années d'expérience pertinente selon les termes du paragraphe décrivant les destinataires du programme: dans ce cas, on devra suivre en début de candidature le cours EDP 0001 méthode de travail intellectuel;
ou: avoir obtenu un autre certificat ou l'équivalent, de préférence en animation, sciences de la communication, information et journalisme, pédagogie audio-visuelle, publicité ou relations industrielles (selon la pertinence de l'expérience du candidat, l'admission pourra ou non être conditionnelle à la réussite du cours REI 1100G ou REP 2145).
B – Remplir la fiche de renseignements complémentaires jointe au formulaire de demande d'admission.
N.B.: si l'étude du dossier en montre la nécessite, l'étudiant pourra être appelé à rencontrer un comité de sélection et à produire les preuves à l'appui de son expérience.

0.88 A – Détenir, soit le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, soit un brevet d'enseignement.
B – Exercer depuis au moins un (1) an une fonction éducative en activité physique et en fournir la preuve en produisant une lettre de l'employeur.

0.89 Cheminement général:
– détenir un diplôme de premier cycle;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou être maître de l'enseignement professionnel et détenir une autorisation provisoire d'enseigner;
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.
Cheminement professionnel:
– détenir un diplôme de premier cycle;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et posséder une expérience de travail pertinente en sus;
ou être maître de l'enseignement professionnel et détenir une autorisation provisoire d'enseigner;
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

0.90 A – Détenir, soit le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, soit un brevet d'enseignement.
B – Exercer une fonction dans le système scolaire et en faire la preuve.

0.91 A – Détenir, soit le diplôme d'enseignement collégial ou l'équivalent, soit un brevet d'enseignement.
B – Exercer une fonction éducative et en fournir la preuve.

0.92 Pour être admis au programme, il faut être instituteur régulier légalement qualifié par un brevet d'enseignement ou être titulaire d'un permis d'enseignement du ministère de l'éducation à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une institution privée d'enseignement et affecté à l'enseignement du français, langue maternelle, au niveau primaire.

0.93 Détenir un premier grade universitaire, ou détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente,
ou posséder au moins trois (3) années d'expérience pertinente et être âgé d'au moins vingt-cinq (25) ans.
Dans ce dernier cas, le candidat devra suivre en premier lieu les cours: SOL 1020 G éléments de sociologie et ECN 1012 G économique 1. Le candidat qui échoue à l'un de ces deux cours doit le reprendre. Un échec met fin à la candidature.

0.94 Dans le cadre d'un baccalauréat, avoir terminé soixante (60) crédits universitaires.
ou détenir un premier cycle universitaire ou faire la preuve d'une formation équivalente. Subir un test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance du français écrit et de compréhension de l'anglais. Selon ses résultats, le candidat pourra se voir imposer des cours préalables en français et en anglais, s'il y a lieu, FRA 1011 G, TRA 1040 G, ANG 1969 ou des cours équivalents. Remplir la fiche de renseignements complémentaires jointe au formulaire de demande d'admission.

0.95 Subir avec succès un examen d'admission visant à déterminer le degré de connaissance du français et de l'anglais, le niveau de culture générale et l'aptitude à la traduction. Selon les résultats, le candidat pourra se voir imposer les prérequis EDP 0100 ou EDP 0200, s'il n'obtient pas à l'examen un résultat jugé satisfaisant aux épreuves d'anglais et de français.

0.96 Avoir vingt et un (21) ans et détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en sciences pures,

sciences de la santé ou dans un des programmes professionnels en santé;
ou posséder des connaissances équivalentes collégiales et (ou) universitaires et (ou) une expérience appropriée en milieu éco-industriel (minimum un (1) an; préférablement deux (2) ans).

0.97 A – Être enseignant en exercice légalement qualifié
B – Subir avec succès un tert de connaissance de la langue française. Ceux dont les connaissances langagières ne correspondent pas à un niveau EDP 1260 (qu'ils peuvent suivre concurremment avec un autre cours).
C – Produire une attestation de son emploi

0.98 Être enseignant en exercice ou avoir vingt et un (21) ans et posséder des connaissances appropriées ou une expérience d'enseignement d'une langue seconde. Subir, si nécessaire, un test de connaissance du français parlé et écrit.

0.99 Avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et détenir le D.E.C.
ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente. Le doyen juge de cette équivalence
ou avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi, le doyen juge de ces connaissances et de cette expérience.

1.10 Être enseignant en exercice ou éducateur ou oeuvrer ou vouloir oeuvrer dans le domaine de la mesure et de l'évaluation et avoir acquis une formation jugée suffisante.

1.11 Détenir le certificat de comsommation et famille I contenant les cours préparatoires appropriés au présent certificat

1.12 Avoir acquis une formation jugée suffisante, oeuvrer dans le domaine de la mesure et de l'évaluation ou se proposer de le faire dans un avenir prochain.

1.13 Être enseignant en exercice ou être éducateur dans tout autre organisme que l'école.

1.14 Faire preuve d'une préparation satisfaisante, c'est-a-dire:
– avoir atteint l'âge de vingt-trois (23) ans et posséder au jugement du doyen, des connaissances appropriées au programme; ou
– avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et remplir les deux (2) autres conditions suivantes:
A) détenir le diplôme d'études collégiales ou faire preuve d'une formation scolaire équivalente; le doyen juge de cette équivalence;
B) être sur le marché du travail depuis au moins trois (3) ans. Dans l'un ou l'autre cas, la Faculté de l'Éducation Permanente pourra imposer au candidat un test d'admission.

1.15 Avoir vingt et un (21) ans et remplir les deux (2) autres conditions suivantes:
A) détenir le diplôme d'études collégiales ou faire preuve d'une formation scolaire équivalente;
B) être sur le marché du travail depuis au moins un (1) an ou avoir vingt et un (21) ans et être engagé sur le marché du travail depuis au moins trois (3) ans et posséder au jugement du doyen des connaissances et une expérience appropriées au programme ou avoir complété un majeur ou deux (2) certificats dans un champ pertinent ou détenir un premier cycle universitaire. Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée et la capacité de lire des textes rédigés en anglais. Tous les candidats doivent également se soumettre à un test d'admission qui leur permettra de mieux évaluer leurs chances de succès au sein du programme. Le résultat obtenu à ce test servira aussi de guide à l'étudiant dans l'établissement de son rythme de progression au programme. Toutefois, l'étudiant ayant obtenu un résultat faible ne peut s'inscrire à plus d'un cours lors de la première session.

1.16 Détenir un premier grade universitaire
ou
avoir vingt-et-un (21) ans et être engagé sur le marché du travail depuis au moins trois (3) ans et posséder au jugement du doyen des connaissances et une expérience appropriées au programme
ou
avoir vingt-et-un (21) ans et remplir les deux autres conditions suivantes:
A) détenir le diplôme d'études collégiales ou faire preuve d'une formation scolaire équivalente; le doyen juge de cette équivalence;
B) être sur le marché du travail depuis au moins un (1) an.

1.17 Détenir un premier grade universitaire
ou
avoir réussi un majeur ou deux (2) certificats dans un champ pertinent
ou être engagé sur le marché du travail depuis au moins trois (3) ans dans un secteur correspondant au programme et posséder au jugement du doyen, des connaissances appropriées au programme
ou
avoir atteint l'âge de vingt-et-un (21) ans et remplir les deux autres conditions suivantes:
A) Détenir le diplôme d'études collégiales ou faire preuve d'une formation scolaire équivalente; le doyen juge de cette équivalence;
B) Être sur le marché du travail depuis au moins un (1) an.

1.18 Détenir un premier grade universitaire
ou

avoir atteint l'âge de vingt-et-un (21) ans et remplir les deux autres conditions suivantes:

A) détenir le diplôme d'études collégiales ou faire preuve d'une formation scolaire équivalente; le doyen juge de cette équivalence;

B) être sur le marché du travail depuis au moins un (1) an.

1.19 Le candidat doit détenir le diplôme d'études collégiales comprenant un cours d'anglais de la série 900 ou un niveau de formation équivalente. (Ce programme est réservé aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et qui n'ont pas fait leurs études en anglais)

2.00 Avoir complété le microprogramme en pratique de la grammaire normative ou faire la preuve d'une connaissance suffisante du français normatif; un test de français mesurera cette connaissance.

2.01 Avoir complété le microprogramme en pratique du français écrit ou rédaction
ou
posséder des connaissances et une expérience pertinentes (tout particulièrement en matière de français normatif, pratique du français écrit et méthodologie de la recherche).

2.02 Pour le cheminement incluant la concentration en rédaction anglaise: avoir les connaissances requises pour écrire aisément en langue anglaise et avoir une connaissance adéquate de la langue française écrite et parlée. Pour satisfaire à ces conditions, le candidat de langue maternelle française aura, soit étudié pendant deux (2) ans dans un établissement de langue anglaise, soit réussi le test TOEFL (test of english as a foreign language), alors que le candidat de langue maternelle anglaise aura, soit étudié pendant un (1) an dans un établissement de langue française, soit réussi un test de connaissance du français.

3.13 Biologie (301, 401) ou 921

9.1 Les candidats, âgés d'au moins vingt-deux (22) ans, possédant des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente peuvent être admis.

9.2 Le candidat âgé d'au moins vingt-deux (22) ans, possédant des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente peut être admis. Il doit toutefois avoir une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT 102, MAT 103 et MAT 203. Si cette formation n'a pas été reçue antérieurement, le candidat sera requis d'y suppléer, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire.

9.3 Les candidats âgés d'au moins vingt et un (21) ans, possédant des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente, peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection concerné.

9.4 Les candidats admis âgés d'au moins vingt et un (21) ans, possédant des connaissances appropriées et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection. Cependant, ils doivent avoir réussi mathématiques 103 et 203, physique 101, chimie 101 et biologie 301.

9.5 Les candidats âgés d'au moins vingt et un (21) ans, possédant des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente, peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection concerné. Certains cours de la structure d'accueil du programme peuvent être exigés en plus. Communiquer avec le service d'admission de l'Université de Montréal: tél. 343-7076.

10.1 Mathématiques 337 ou (103, 307)
biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921
psychologie 101 ou 102

10.2 Mathématiques 103, 307

10.3 Mathématiques 337 (l'étudiant qui a réussi les cours mentionnés à l'exigence 10.2 satisfait à l'exigence 10.3)

10.4 Mathématiques 101-77, 103, 105, 203

10.5 Avoir atteint dans la langue qui sera étudiée, la formation équivalente à deux (2) cours de niveau collégial. Si cette formation n'a pu être assurée dans le collège fréquenté, l'Université peut y suppléer.

10.6 Arts plastiques 110-77, 210-77, 310-77 et 320-77, deux (2) cours d'histoire de l'art

10.7 Six (6) cours préalables de musique

10.8 Les douze (12) cours préalables suivants: Musique 101-76, 201-76, 301-76, 401-76, 111-76, 211-76, 311-76, 411-76;
et 121-82, 221-82, 321-82, 421-82;
ou 131-82, 231-82, 331-82, 431-82.

10.9 Mathématiques 103, 203, Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201, Biologie 301

10.10 Mathématiques 103, 203, 105, Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201, Biologie 301

10.11 Mathématiques 103, 203, Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201, 202, Biologie 301, 401

10.12 Maths 103,105 et 203

10.13 Le candidat issu d'un CEGEP anglophone doit détenir le diplôme d'études collégiales sans cours de niveau collégial spécifique requis; le candidat issu d'un CEGEP francophone doit détenir le diplôme d'études collégiales comprenant un

cours d'anglais de la série 900 ou un niveau de formation équivalente.

10.14 Le candidat issu d'un cegep francophone doit détenir le diplôme d'études collégiales sans cours de niveau collégial spécifique requis; le candidat issu d'un CEGEP anglophone doit détenir le diplôme d'études collégiales comprenant un cours de français de la série 900 ou un niveau de formation équivalente.

10.15 Le candidat issu d'un CEGEP francophone doit détenir le diplôme d'études collégiales comprenant un cours d'anglais de la série 900 ou un niveau de formation équivalente; le candidat issu d'un CEGEP anglophone doit détenir le diplôme d'études collégiales comprenant un cours de français de la série 900 ou un niveau de formation équivalente.

10.16 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent. Les candidats à l'orientation "économique" de ce programme d'études devront avoir réussi le cours de niveau collégial mathématiques 103 ou son équivalent.

10.17 Être titulaire d'un baccalauréat de premier cycle universitaire en sciences de l'activité physique, en éducation physique ou en kinanthropologie; les titulaires d'un baccalauréat en éducation avec mineure en éducation physique et ceux ayant une formation équivalente aux catégories précédentes sont admissibles.

10.18 Être titulaire d'un D.E.C. (ou l'équivalent) ou répondre à la definition du candidat adulte adoptée par l'Université Laval; avoir terminé au moins un programme de mineure (trente (30) crédits) ou un certificat dans une discipline des sciences humaines.

10.19 Le D.E.C. ou l'équivalent, ou répondre à la definition du candidat adulte adoptée par l'Université Laval. Travailler depuis au moins un (1) an dans un service de garde ou d'éducation préscolaire.

10.20 Être titulaire soit d'un brevet d'enseignement, soit d'un permis d'enseignement. Attention: ce programme n'est pas immédiatement accessible après le D.E.C..

10.21 Le D.E.C. en techniques de garderie ou l'équivalent. Travailler depuis au moins un (1) an dans un service de garde ou d'éducation préscolaire.

11.1 Le D.E.C. ou son équivalent, ou répondre à la définition du candidat adulte adoptée par l'Université Laval. Le candidat doit faire la preuve d'une expérience professionnelle pertinente et d'un besoin spécifique de formation relié à son domaine d'intervention professionnelle.

11.2 Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques physiques dans l'un ou l'autre des programmes suivants (ou un diplôme jugé équivalent):
221.01 technologie de l'architecture (220.00)
221.02 technologie du génie civil (240.00)
248.01 construction navale
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation (technologie minérale)
271.03 minéralurgie.

11.3 A – Participer de façon habituelle dans le cadre d'une fonction de travail ou de loisir à un groupe de tâche ou de discussion.
B – Remplir un questionnaire destiné aux candidats.
C – Se présenter à une session de sélection.

11.4 Cheminement général:
– détenir un diplôme de premier cycle universitaire; ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou
posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.
Cheminement professionnel:
– détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou
posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit détenir une autorisation provisoire d'enseigner au Québec, valide pour l'enseignement professionnel.
Cheminement amérindien:
– détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou
posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

11.5 Cheminement général:
– détenir un diplôme de premier cycle universitaire;
ou
être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et posséder une expérience de travail pertinente en sus; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.
Cheminement professionnel:
– détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou
posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

De plus, tous les candidats doivent faire la preuve d'une formation antérieure dans un des domaines de la formation professionnelle, cette formation pouvant être définie en termes de connaissances ou d'expérience. Cette preuve pourra être établie par le biais d'une entrevue.

11.6 Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques physiques dans l'un ou l'autre des programmes suivants (ou un diplôme jugé équivalent):
211.00 techniques de matières plastiques
221.03 mécanique du bâtiment (245.00)
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
248.01 construction navale
248.03 mécanique de marine
251.02 production et contrôle (tech. du textile)
270.02 contrôle de la qualité (technologie de la métallurgie)
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
280.03 entretien d'aéronefs

11.7 Cheminement général:
- détenir un diplôme de premier cycle universitaire;
ou
être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et posséder une expérience de travail pertinente en sus;
posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

Cheminement professionnel:
- détenir un diplôme de premier cycle universitaire;
ou
être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et posséder une expérience de travail pertinente en sus;
ou
être maître de l'enseignement professionnel et détenir une autorisation provisoire d'enseigner; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

11.8 Avoir vingt-deux (22) ans, plus trois (3) ans d'expérience dans l'enseignement des mathématiques ou des sciences.

11.9 - Posséder un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et justifier d'une expérience pertinente à un titre ou à un autre, dans le domaine des communications;
ou
- Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et justifier d'une expérience pertinente, à un titre ou à un autre, dans le domaine des communications.

11.10 - Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques d'hygiène dentaire

11.11 - Posséder un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et être maître en exercice au primaire ou au secondaire.
ou
- Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pet être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et être maître en exercice au primaire ou au secondaire.

11.12 - Avoir vingt et un (21) ans, détenir un permier diplôme universitaire (baccalauréat ou certificat) ou détenir le diplôme d'études collégiales et posséder au moins trois (3) années d'expérience dans le domaine de la santé ou en gestion.

11.19 - Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, justifier d'au moins une (1) année de travail à plein temps (ou l'équivalent) auprès d'adultes en situation d'apprentissage;
ou
- Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans, et justifier d'au moins une (1) année travail à plein temps (ou l'équivalent) auprès d'adultes en situation d'apprentissage.

11.24 - Détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et avoir travaillé ou travailler dans le domaine de l'administration municipale
ou
- Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans, et avoir travaillé ou travailler dans le domaine de l'administration municipale.

11.25 - Détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et avoir travaillé ou travailler dans le domaine de l'administration scolaire;
ou
- Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans, et avoir travaillé ou travailler dans le domaine de l'administration scolaire.

11.26 Mathématiques 103

11.27 Oeuvrer dans le domaine de l'éducation. Satisfont à cette exigence:
A) en premier lieu, les professeurs d'expression dramatique ou autres professeurs

B) en second lieu, toute personne du milieu scolaire interessée à utiliser l'expression dramatique pour fins éducatives
C) enfin, toute personne du milieu de l'éducation désirant appliquer l'expression dramatique à différents domaines

11.28 Détenir un D.E.C. professionnel en technologie de l'architecture

11.29 Détenir un D.E.C. professionnel en techniques d'aménagement, technologie agricole, technologie de l'architecture, technologie forestière, technologie du génie civil, technologie d'horticulture.

11.30 Détenir un D.E.C. professionnel en techniques de design industriel.

11.32 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit posséder au moins deux (2) années d'expérience dans le domaine de l'administration.

11.33 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en électrotechnique ou l'équivalent.

11.34 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en technologie de la mécanique ou l'équivalent.

11.35 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent) et posséder deux (2) années d'expérience en sus:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
247.01 technologie des systèmes
280.04 avionique

11.36 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent) et posséder deux (2) années d'expérience en sus:
221.03 mécanique du bâtiment
241.02 équipement motorisé
248.03 mécanique de marine
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)

11.37 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent) et posséder deux (2) années d'expérience en sus:
221.01 technologie de l'architecture (220.00)
221.02 technologie du genie civil (240.00)
221.03 mécanique du bâtiment (245.00)
248.01 construction navale
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation (technologie minérale)
271.03 minéralurgie

11.38 Détenir un diplôme d'études techniques, ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques ou en informatique, ou l'équivalent.

11.39 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat devra avoir collaboré, collaborer ou encore être appelé, de par ses fonctions, à le faire avec des spécialistes de la communication sans pour autant se préparer à le devenir lui-meme.

11.40 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit détenir une autorisation provisoire d'enseigner au Québec, valide pour l'enseignement professionnel.

11.41 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent), selon la concentration choisie:
- Concentration "électrotechnique":
  243.01 électrodynamique
  243.02 instrumentation et contrôle
  243.03 électronique
  243.05 équipements audio-visuels (électrotechnique)
- Concentration "mécanique":
  241.01 techniques de fabrication mécanique
  241.03 dessin de conception mécanique

11.42 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder une année d'expérience dans le domaine du conditionnement physique, ou encore il doit détenir un certificat de premier cycle universitaire en sciences de l'activité physique ou en éducation physique, ou l'équivalent.

11.43 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit de plus être enseignant au niveau secondaire.

11.44 Détenir un diplôme de premier cycle universitaire, ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et posséder une expérience pertinente en sus.

11.47 En plus du D.E.C. ou de l'équivalent, le candidat doit être titulaire d'un brevet ou d'un permis d'enseignement; ou repondre à la définition du candi-

dat admise à l'Université Laval et faire la preuve d'une expérience professionnelle pertinente ou d'un besoin spécifique dans le domaine de la formation ou du perfectionnement.

11.52 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus,le candidat doit travailler ou avoir travaillé dans le domaine de l'administration des services publics.

11.54 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être recommandé par l'institut de police du Québec.

11.55 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit de plus présenter un projet de scenario.

11.56 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit de plus avoir complété des études de niveau intermédiaire, ou l'équivalent, en danse classique, en danse moderne ou en danse jazz.

11.58 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Une épreuve d'admission permettra de mesurer la connaissance spécifique du français des candidats, portant sur le savoir-écouter, le savoir-parler, le savoir-lire et le savoir-écrire.

11.59 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être un instituteur régulier légalement qualifié en vertu d'un brevet d'enseignement du Québec:
- Qui est à l'emploi d'une commission scolaire;
- Et enseigne le français,langue maternelle;

A)soit comme titulaire au primaire;
B)soit dans le secteur de l'enfance inadaptée;
C)soit à titre de suppléant à plein temps;
D)soit comme jardinière;

- Ou oeuvre comme conseiller pédagogique en français.

Faire part de son intention au directeur du personnel de sa commission scolaire afin de pouvoir bénéficier des avantages rattachés à ce plan de perfectionnement.

11.60 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être un instituteur régulier légalement qualifié en vertu d'un brevet d'enseignement du Québec:
- Qui est à l'emploi d'une commission scolaire;
- Et enseigne le français, langue maternelle;

A)soit à au moins deux groupes d'élèves au secondaire;
B)soit dans le secteur secondaire professionnel court et/ou long;
C)soit dans le secteur de l'enfance inadaptée;
D)soit à titre de suppléant à plein temps;

- Ou oeuvre comme conseiller pédagogique en français.

Tout enseignant intéressé par le programme doit faire part de son intention au directeur du personnel de sa commission scolaire afin de pouvoir bénéficier des avantages rattachés à ce plan de perfectionnement.

11.63 A)Détenir le diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou faire preuve d'une formation scolaire équivalente. Le directeur du programme et le registraire jugent de cette équivalence.
Ou bien
avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et posséder les connaissances pertinentes ainsi qu'une expérience appropriée en danse. Le directeur du département juge de ces connaissances et de cette expérience.
B)Maîtriser une technique de danse de son choix (le niveau intermédiaire-avancé est exigé dans cette discipline)

11.64 A – Pour les enseignants du cours secondaire professionnel ou pour les enseignants de l'initiation à la technologie, le candidat doit détenir une autorisation provisoire d'enseigner émise par le Ministère de l'Éducation.
B – Pour les enseignants du cours collégial, le candidat doit détenir un contrat d'engagement avec un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère de l'Éducation.

11.65 Le candidat doit:
- Détenir une autorisation provisoire d'enseigner du Ministère de l'Éducation.

ou
- Faire la preuve qu'il a un contrat pertinent d'enseignement avec une institution d'enseignement de niveau collégial ou secondaire et reconnue par le Ministère de l'Éducation.

ou
- Détenir un certificat de pédagogie en enseignement professionnel ou son équivalent.
- Détenir une autorisation provisoire d'enseignement du Ministère de l'Éducation.

ou

- Faire la preuve qu'il a un contrat pertinent d'enseignement avec une institution d'enseignement de niveau collégial ou secondaire et reconnue par le Ministère de l'Éducation.

ou

- Détenir un certificat de pédagogie en enseignement professionnel ou son équivalent.

11.67 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent):
211.00 techniques des matières plastiques
221.02 technologie du génie civil
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.03 dessin de conception mécanique
248.01 techniques d'architecture navale (construction navale)
270.02 contrôle de la qualité (technologie de la métallurgie)
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
ou
posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit avoir les connaissances en mathématiques équivalentes à celles des cours de niveau collégial MAT102, MAT103 et MAT203. Afin de permettre l'admission aux candidats n'ayant pas complété les cours MAT103 et MAT203, l'école dispense en cours d'appoint hors programme des cours équivalents (MAT010 et MAT020), sous reserve d'une clientèle suffisante.

11.68 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent):
221.01 technologie de l'architecture
221.02 technologie du génie civil
221.03 mécanique du bâtiment
248.01 techniques d'architecture navale (construction navale)
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation (technologie minérale)
271.03 minéralurgie
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder une expérience pertinente en méthodes et pratiques de la construction et avoir une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT102, MAT103 et MAT203.

11.69 Cheminement général:
détenir un diplôme de premier cycle universitaire.
Cheminement professionnel:
détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit détenir une autorisation provisoire d'enseigner au Québec, valide pour l'enseignement professionnel.
Cheminement amérindien:
détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vignt-deux (22) ans.

11.70 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou
posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit fournir la preuve d'une activité à plein temps ou à temps partiel, de façon directe ou indirecte, auprès de la population âgée: il doit avoir accumulé cette expérience pendant au moins un an durant les cinq (5) dernières années.

11.71 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé(e) d'au moins vingt-deux (22) ans. Le(la) candidat(e) doit de plus être un(e) professionnel(le) ou un(e) aide-professionnel(le) en exercice, soit dans un centre d'emploi Canada, soit au Ministère du Travail et de la Main D'oeuvre du Québec ou exercer une fonction similaire.

11.72 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou être enseignant en exercice déjà qualifié pour l'enseignement, ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit avoir une bonne connaissance d'usage de la langue-cible (français ou anglais, selon le cas).

11.75 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et posséder une expérience minimale de six (6) mois comme formateur d'adultes;
ou
avoir vingt-deux (22) ans, posséder des connaissances appropriées et avoir une expérience minimale de six (6) mois comme formateur d'adultes.

11.80 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, avoir exercé sa profession pendant au moins deux (2) ans dans le champ de la santé.

11.81 Être titulaire d'un D.E.C. en techniques infirmières ou d'un diplôme équivalent.

11.82 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques infirmières ou un diplôme d'infir-

mier(ère) d'une école d'hôpital; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé(e) d'au moins vingt-deux (22) ans. Le(la) candidat(e) doit être autorisé(e) à exercer la profession et en fournir la preuve.

11.83 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques infirmières, ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit de plus détenir un permis valide et approprié.

11.84 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques infirmières ou un diplôme d'infirmier(ère) d'une école d'hôpital; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé(e) d'au moins vingt-deux (22) ans. Le(la) candidat(e) doit de plus être autorisé(e) à exercer la profession et en fournir la preuve et doit avoir exercé sa profession pendant au moins une année.

11.85 A – détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques infirmières ou un diplôme d'infirmier(ère) d'une école d'hôpital; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé(e) d'au moins vingt-deux (22) ans.
B – être autorisé(e) à exercer la profession et en fournir la preuve;
C – avoir exercé sa profession pendant au moins un an durant les cinq (5) dernières années et en fournir la preuve par une lettre de l'employeur.

11.86 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou en informatique ou l'équivalent;
ou
Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente d'au moins deux ans reliée au domaine de l'administration ou de l'informatique et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

11.87 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants:
210.00 techniques de chimie industrielle
211.00 techniques des matières plastiques
221.00 technologie du bâtiment et des travaux publics
232.00 technologie du papier
241.00 technologie de la mécanique
243.00 électrotechnique
244.00 technologie physique
251.00 techniques du textile
260.00 techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement
270.00 technologie de la métallurgie
271.00 technologie minérale
280.00 séronautique
154.01 technologie alimentaire ou un diplôme jugé équivalent.

11.88 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
ou
posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Ce programme s'adresse exclusivement aux enseignants et aux conseillers pédagogiques du préscolaire et du primaire en exercice.

11.89 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat devra se soumettre à un examen d'admission permettant d'évaluer le niveau de sa maîtrise du français. Cette épreuve portera sur les quatre (4) savoirs: écouter, parler, lire et écrire.

11.90 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être actuellement à l'emploi d'une commission scolaire.

11.91 Détenir un certificat de premier cycle en administration de l'Université du Québec ou l'équivalent; ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, avoir une expérience d'au moins une (1) année dans le domaine de l'administration et avoir réussi les cours ADM-140-79 (processus de management) et ADM-151-74 (comportement organisationnel I) ou leur équivalent;
ou
être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans, avoir des connaissances suffisantes et une expérience d'au moins une année dans le domaine de l'administration et avoir réussi les cours ADM-140-79 (processus de management) et ADM-151-74 (comportement organisationnel I) ou leur équivalent.

11.92 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus,le candidat doit subir un examen d'admission écrit permettant d'évaluer le niveau de sa connaissance du français et de sa connaissance de l'anglais.

11.93 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Les per-

sonnes intéressées doivent de plus être légalement qualifiées en vertu d'un brevet d'enseignement du Québec et, soit enseigner le français, langue maternelle, au primaire, ou soit avoir la possibilité d'expérimenter les activités du programme dans une classe de français du primaire. Les conseillers pédagogiques peuvent également s'inscrire à ce programme s'ils ont la possibilité de faire en classe les expérimentations exigées.

11.94 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit détenir une autorisation légale d'enseigner, être à l'emploi d'une commission scolaire, d'un conseil scolaire ou d'une institution privée d'enseignement, et être affecté à l'enseignement du français, langue maternelle, au niveau primaire.

11.95 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit posséder une expérience pertinente auprès de groupes, repondre à un questionnaire écrit et au besoin, se soumettre à une entrevue.

11.96 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives, option finance, ou l'équivalent;
ou
être détenteur d'un certificat de premier cycle en administration de l'Université du Québec, ou l'équivalent;
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

11.97 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives, option finance, ou l'équivalent;
ou
détenir un certificat en administration de l'Université du Québec, cheminement comptabilité, ou l'équivalent;
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

11.98 Pour être admissible, le candidat doit en plus de posséder une connaissance suffisante de la langue française:
- détenir un diplôme d'études collégiales générales ou professionnelles, ou un diplôme équivalent

ou
- posséder un dossier d'études valable et avoir acquis au moins trois (3) années d'expérience pertinente sur le marché du travail.

11.99 Détenir un certificat en comptabilité I ou un D.E.C. en techniques administratives, option finance et réussir un examen de qualification.

12.00 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203 ou leur équivalent.

12.01 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en finance (410.03) ou l'équivalent.

12.02 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
280.04 avionique

12.03 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des secteurs ou programmes suivants ou leur équivalent:
243.00 électrotechnique
244.00 technologie physique
248.00 techniques maritimes
280.02 pilotage d'aéronefs
et avoir complété le cours de niveau collégial mathématiques 105 ou son équivalent.

12.04 Détenir un diplôme d'études collégiales(D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des secteurs ou programmes suivants ou leur équivalent:
210.00 techniques de chimie industrielle
221.00 technologie du bâtiment et des travaux publics
230.00 techniques cartographiques et géodesiques
231.00 techniques de la pêche
232.00 technologie du papier
233.00 techniques du meuble et du bois ouvré
241.00 technologie de la mécanique
251.00 techniques du textile
260.00 techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement
270.00 technologie de la métallurgie
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103 et 105 ou leur équivalent.

12.05 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en aéronautique (entretien d'aéronefs) ou son équivalent et avoir complété le cours de niveau collégial mathématiques 203 ou son équivalent.

12.06 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103 et 203
physique 101, 201 et 301-78

12.07 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en technologie physique (244.00) ou son équivalent;

ou
détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent autre que celui mentionné ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie 101 et 201
mathématiques 103 et 203
physique 101, 201 et 301

12.08 Technologie physique (244.00) ou son équivalent.

12.09 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
210.01 techniques de chimie analytique
210.02 techniques du génie chimique
210.03 techniques de chimie-biologie
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 203
physique 101 ou 102

12.10 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques des matières plastiques (211.00) ou son équivalent et avoir complété le cours de niveau collégial mathématiques 203 ou son équivalent.

12.11 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
232.00 technologie du papier
260.01 assainissement de l'eau
260.02 assainissement de l'air du milieu
270.02 contrôle de la qualité
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 203
physique 301 ou 302

12.12 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété le cours de niveau collégial chimie 103 ou (101 et 201) ou son équivalent;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
physique 101 ou 102, 201 ou 202, 301 ou 302
mathématiques 103 et 203
chimie 101 et 201

12.13 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103 et 203
deux (2) cours de chimie

12.14 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou l'équivalent:
210.01 techniques de chimie analytique
210.02 techniques du genie chimique
210.03 techniques de chimie-biologie
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie 101 ou 201
mathématiques 103 et 203
physique 101, 201 et 301

12.15 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en technologie physique (244.00) ou son équivalent et avoir complété le cours de niveau collégial chimie 201 ou son équivalent.

12.16 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial chimie 101 et 201 ou leur équivalent.

12.17 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
232.00 technologie du papier
260.01 assainissement de l'eau
260.02 assainissement de l'air et du milieu
270.02 contrôle de la qualité
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
et avoir complété le cours de niveau collégial physique 301 ou 302 ou son équivalent.

12.18 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
210.01 techniques de chimie analytique
210.02 techniques du génie chimique
210.03 techniques de chimie-biologie
211.00 techniques des matières plastiques
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:

physique 101 ou 102, 201 ou 202, 301 ou 302
chimie 101 et 201
mathématiques 103 et 203

12.19 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques biologiques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103 et 203 ou leur équivalent.

12.20 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
biologie: deux (2) cours
chimie: un (1) cours

12.21 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
140.01 techniques de laboratoire médical
140.02 cytotechnologie
153.02 horticulture légumière et fruitière
153.03 horticulture ornementale
153.06 phytotechnologie
155.05 technologie équine
155.06 bio-conservation du milieu rural
et avoir complété le cours de niveau collégial mathématiques 103 ou son équivalent.

12.22 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
141.00 techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie
145.01 aménagement de la faune
145.02 laboratoire d'enseignement et de recherche
145.03 santé animale
145.04 techniques d'aménagement cynégétique et halieutique
180.21 techniques infirmières
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103
physique 202

12.23 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques infirmières (180.00) ou son équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie 105
mathématiques 103
physique 202

12.24 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
142.03 techniques de radiothérapie
144.00 techniques de réadaptation
147.01 techniques du milieu naturel
153.07 économie rurale
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103
chimie 105

12.25 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques de radiodiagnostic (142.01) ou son équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie 105
mathématiques 202

12.26 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
210.01 techniques de chimie analytique
210.02 techniques du génie chimique
232.00 technologie du papier
et avoir complété un cours de niveau collégial en biologie.

12.27 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en exploitation et aménagement (techniques de la pêche) (231.04) ou l'équivalent et avoir complété un cours de niveau collégial en chimie.

12.28 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des secteurs ou programmes suivants ou leur équivalent:
190.00 techniques forestières
411.00 archives médicales
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie 105
physique 202

12.29 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
142.02 techniques de médecine nucléaire
153.08 technologie des sols
154.01 technologie alimentaire
154.02 technologie laitière
155.01 hygiène publique
155.02 technologie de laboratoire
160.01 prothèses visuelles
210.03 techniques de chimie-biologie
231.03 traitement des produits marins
231.24 exploitation et aménagement(techniques de la pêche)
260.01 assainissement de l'eau
260.02 assainissement de l'air et du milieu

12.30 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103 et 203 ou leur équivalent.

12.31 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématique 103, 105 et 202 ou leur équivalent.

12.32 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103, 105 et 203
physique 101, 201 et 301-78
chimie: un (1) cours

12.33 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103, 105 et 203
physique 102, 201 et 301-78

12.34 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 105
chimie 101
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103, 105 et 203
chimie 101
physique 101 et 201

12.35 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie 101 et 201
mathématiques 103 et 203
physique 101, 201 et 301.

12.36 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103
biologie: un (1) cours
chimie: deux (2) cours

12.37 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques biologiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
140.01 techniques de laboratoire médical
140.02 cytotechnologie
142.01 techniques de radiodiagnostic
142.02 techniques de medecine nucléaire
142.03 techniques de radiothérapie
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103
chimie: un (1) cours
physique: un (1) cours
biologie: un (1) cours

12.38 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
biologie 921 ou (301 et 401)
mathématiques 337 ou (103 et 307)
psychologie: un (1) cours

12.39 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie: deux (2) cours
physique: trois (3) cours
mathématiques: deux (2) cours
biologie: un (1) cours

12.40 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) professionnel en arts plastiques (511.01) ou l'équivalent.

12.41 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en musique dans l'un des programmes suivants ou l'équivalent:
- 551.01 musique
- 551.02 musique populaire

12.42 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent):
410.01 marketing
410.02 personnel
410.04 production
410.05 assurances
410.07 transport
410.11 administration générale
et avoir complété le cours de niveau collégial mathématiques 203 ou son équivalent;
ou
détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle, ou l'équivalent, dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103
mathématiques 203 ou 307 ou 337
mathématiques 105 ou 307 ou 337

12.43 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques biologiques ou en techniques phy-

siques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103 et 203
physique 201
chimie 101 et 201
biologie 301

12.44 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété un cours de niveau collégial dans chacune des disciplines suivantes: mathématiques,chimie et biologie.

12.45 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103 et 203
chimie 101 et 201
physique 201 et 301

12.46 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété un cours de niveau collégial dans chacune des disciplines suivantes: mathématiques (calcul), chimie, physique et biologie.

12.47 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103, 105 et 203
physique 101 et 201

12.48 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) professionnel en informatique ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 102, 103 et 337 ou leur équivalent.

12.49 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en informatique ou en techniques administratives, ou l'équivalent, et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 102, 103 et 337 ou leur équivalent.

12.50 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103 et 307 ou leur équivalent.

12.51 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans une technique jugée pertinente et posséder des connaissances correspondant aux disciplines de mathématiques et de chimie apparaissant dans la structure d'accueil précédente.

12.52 Détenir un diplôme d'étude collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et chimie 101 ou leur équivalent ou détenir un diplôme d'étude collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
270.02 contrôle de la qualité
270.04 procédés métallurgiques
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation
271.03 minéralurgie
271.20 technologie minérale
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 ou leur équivalent;
ou
détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés ci-dessus et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203, chimie 101 et physique 101 et 201 ou leur équivalent

12.53 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques d'aménagement, d'architecture ou de génie civil ou l'équivalent

12.54 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 105 et 203
chimie 101
ou
détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103, 105 et 203
chimie 101
physique 101 et 201.

12.55 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
243.01 électrodynamique

243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 et chimie 101, ou leur équivalent;
ou
détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
270.02 contrôle de la qualité
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation
271.03 minéralurgie
271.20 technologie minérale
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 ou leur équivalent;
ou
détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés ci-dessus et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203, chimie 101 et physique 101 et 201 ou leur équivalent.

12.56 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) de formation professionnelle en informatique ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103 et 203 ou leur équivalent.

12.57 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
- Mathématiques: 103, 105 et 203
- Physique: 101 et 201
- Chimie: 1 cours
- Géologie: 1 cours

12.58 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
210.00 techniques de chimie industrielle
210.01 techniques de chimie analytique
210.02 techniques de génie chimique
210.03 techniques de chimie-biologie
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 et physique 101 ou leur équivalent; ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
211.00 techniques des matières plastiques
232.00 technologie du papier
260.01 assainissement de l'eau
260.02 assainissement de l'air et du milieu
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 et physique 201 ou leur équivalent;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
270.00 technologie de la métallurgie
270.02 contrôle de la qualité (métallurgie)
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 ou leur équivalent ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans un programme autre que ceux mentionnés précédemment et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203, physique 101 et 201 et chimie 101 et 201, ou leur équivalent.

12.59 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des secteurs ou programmes suivants ou leur équivalent:
210.00 techniques de chimie industrielle
221.00 technologie du bâtiment et des travaux publics
230.00 techniques cartographiques et géodésiques
231.00 techniques de la pêche
232.00 technologie du papier
241.00 technologie de la mécanique
251.00 techniques du textile
260.00 techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement
270.00 technologie de la métallurgie
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 ou leur équivalent

12.60 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
241.05 techniques d'analyse d'entretien
241.06 techniques de génie mécanique
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 105 et 203
chimie 101
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie 101
physique 101 et 201

mathématiques 103, 105 et 203

12.61 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
241.05 techniques d'analyse d'entretien
241.06 techniques de génie mécanique
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
- Mathématiques 105 et 203
- Chimie 101

ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés ci-haut et et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
- Mathématiques 103, 105 et 203
- Chimie 101
- Physique 101 et 201

12.62 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
241.05 techniques d'analyse d'entretien
241.06 techniques de génie mécanique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 et chimie 101, ou leur équivalent;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
270.02 contrôle de la qualité
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation
271.03 minéralurgie
271.20 technologie minérale
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 ou leur équivalent;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés précédemment et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203, chimie 101 et physique 101 et 201 ou leur équivalent.

12.63 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
241.05 techniques d'analyse d'entretien
241.06 techniques de génie mécanique
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 et chimie 101 ou leur équivalent;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
270.02 contrôle de la qualité
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation
271.03 minéralurgie
271.20 technologie minérale
et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 105 et 203 ou leur équivalent;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent dans un programme autre que ceux mentionnés précédemment et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203, chimie 101 et physique 101 et 201 ou leur équivalent.

12.64 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques biologiques ou en techniques physiques ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
- Mathématiques 103 et 203
- Chimie 101 et 201
- Biologie 301 ou 921
  un (1) cours de physique

12.65 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
145.01 aménagement de la faune
147.01 techniques du milieu naturel
160.01 prothèses visuelles
160.02 techniques d'audioprothèses
231.03 transformation des produits de la mer
231.04 exploitation et gestion des ressources marines
260.01 assainissement de l'eau
260.02 assainissement de l'air et du milieu

12.66 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
210.01 techniques de chimie analytique
210.02 techniques de génie chimique
210.03 techniques de chimie-biologie
211.00 techniques des matières plastiques
231.03 transformation des produits de la mer
232.00 technologie du papier
260.01 assainissement de l'eau

260.02 assainissement de l'air et du milieu
270.02 contrôle de la qualité (métallurgie)
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques

12.67 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
145.01 aménagement de la faune
147.01 techniques du milieu naturel
230.02 techniques géodésiques
271.01 géologie appliquée (mines)

12.68 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) professionnel en techniques de chimie-biologie (210.03) ou l'équivalent.

12.69 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
- Mathématiques 103 et 203
- Chimie 101 et 201
deux (2) cours de physique

12.70 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
- Mathématiques 103, 122 et 257 ou mathématiques 103, 105 et 203 ou mathématiques 171 et 271

12.71 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
- 248.02 navigation
- 248.03 mécanique de marine

12.72 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
- Mathématiques 103, 105 et 203
- Deux (2) cours de physique (un (1) cours en mécanique et un (1) cours en électricité et magnétisme)

12.73 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété un (1) cours de mathématiques (calcul) et deux (2) cours de physique de niveau collégial ou leur équivalent.

12.74 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
142.02 techniques de medecine nucléaire
153.05 technologie du génie rural

12.75 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété deux (2) cours de chimie et un (1) cours de mathématiques (calcul) de niveau collégial, ou leur équivalent.

12.76 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
153.01 zootechnologie
153.02 horticulture légumière et fruitière
153.03 horticulture ornementale
154.01 technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement
154.02 technologie alimentaire: produits laitiers
160.01 prothèses visuelles

12.77 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété un cours de niveau collégial dans chacune des disciplines suivantes: mathématiques, chimie, physique, biologie.

12.78 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
231.03 transformation des produits de la mer
231.04 exploitation et gestion des ressources marines
260.01 assainissement de l'eau
260.02 assainissement de l'air et du milieu

12.79 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203 ou mathématiques 103, 122 et 257 ou leur équivalent
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent et avoir compléter les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 230 ou mathématiques 103, 122 et 257 ou leur équivalent.

12.80 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en informatique ou l'équivalent et avoir complété le cours de niveau collégial mathématiques 103 ou l'équivalent.

13.70 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 337 ou (103 et 307)
biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921
psychologie 101 ou 102

14.01 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours de niveau universitaire dans une autre discipline.

14.02 Avoir atteint vingt et un (21) ans, détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, ou posséder des connaissances et une expérience appropriées au certificat. Le doyen juge de ces connaissances

14.03 Détenir le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente; ou avoir atteint l'âge de vingt-trois (23) ans et posséder, au jugement du doyen, des connaissances appropriées au programme.
Prérequis: suivre le cours notions de physiologie humaine ou détenir son équivalent.

14.04 Avoir atteint vingt et un (21) ans; détenir un diplômes d'études collégiales ou l'équivalent ou posséder des connaissances et une expérience appropriées au certificat. Le doyen juge de ces connaissances et expériences. . Les étudiants qui ne possèdent pas le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent devront suivre deux (2) cours parmi les suivants:
- EDP1900 méthode de travail intellectuel (trois (3)
- Crédits)
- Un (1) cours de psychologie, par exemple: PSY 1200 G psychologie générale (trois (3) crédits)
- Un (1) cours de sociologie, par exemple: SOL 1020 G éléments de sociologie (trois (3) crédits) . Les candidats qui n'ont aucune formation en psychologie devront suivre un cours d'introduction à cette discipline, par exemple: PSL 1901 G physiologie générale (trois (3) crédits). L'un de ces cours (trois (3) crédits) pourra être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

14.05 Avoir complété le majeur en éducation.

14.06 Avoir vingt et un (21) ans et détenir minimalement le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et posséder une expérience d'au moins une (1) année en santé communautaire ou dans un champ connexe.

14.07 Détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente, ou avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et posséder, au jugement du doyen, des connaissances appropriées au programme. Les candidats qui ne possèdent pas le diplôme collégial ou l'équivalent, devront suivre le cours EDP 1900 méthode de travail intellectuel (trois (3) crédits). Les candidats qui n'ont ni formation en droit ni expérience du droit devront suivre un cours d'initiation de un (1) crédit à cette discipline DRT 1900 G initiation au droit. Les candidats qui n'ont aucune formation en physiologie devront suivre un cours de trois (3) crédits dans cette discipline PSL 1901 G physiologie humaine. La faculté pourra exiger jusqu'a sept (7) crédits si nécessaire. Trois (3) de ces crédits pourront être comptabilisés comme cours au choix et les autres, s'il y à lieu, seront hors programme. Les étudiants qui n'ont ni formation, ni expérience dans le domaine des relations de travail ont tout intérêt à suivre le cours REI 1205 G introduction aux relations du travail en début de candidature.

14.08 - Le D.E.C. (ou l'équivalent) ou répondre à la définition du candidat adulte adoptée par l'Université Laval;
- Avoir acquis soixante (60) crédits universitaires ou posséder un minimum de deux (2) années d'expérience dans un milieu de travail approprié;
- Le candidat issu d'un CEGEP francophone doit détenir le diplôme d'études collégiales comprenant un cours d'anglais de la série 900 ou un niveau de formation équivalente;
- Le candidat issu d'un CEGEP anglophone doit détenir le diplôme d'études collégiales comprenant un cours de français de la série 900 ou un niveau de formation équivalente;
- Test de classement.

15.02 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans. Le candidat adulte admissible qui ne possède pas l'équivalent des cours de mathématiques de niveau collégial devra réussir le cours MAT 1019 (motif d'admission conditionnelle).

15.04 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial MAT 103, 307 ou MAT 337 ou MAT 103, 105, 203 devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT 1009.

15.06 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial MAT 103, 307 ou MAT 103, 105, 203 devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT 1019.

15.07 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le niveau des connaissances musicales, pour cette catégorie de candidats, doit être l'équivalent du collège II (concentration musique). Le niveau sera vérifié à l'aide d'un test d'entrée en harmonie écrite, solfège, dictée musicale et instrument. Le candidat admissible dont la formation musicale est faible devra réussir un ou deux cours d'appoint.

15.09 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont la formation en sciences est faible devra réussir un ou deux cours d'appoint (motif d'admission conditionnelle).

15.11 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible qui ne possède pas l'équivalent des cours de niveau collégial MAT 101, 103, 105 et 203 devra réussir un (1) ou deux (2) cours d'appoint (motif d'admission conditionnelle).

15.12 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible qui ne possède pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial devra réussir un ou deux cours d'appoint (motif d'admission conditionnelle).

15.13 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible qui n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial MAT 102 et 103 devra réussir un ou deux cours d'appoint, selon le cas (motif d'admission conditionnelle).

15.14 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial MAT 103, 307 ou MAT 103, 105, 203 devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint mat1009.

15.15 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder les connaissances équivalentes à celles des cours de niveau collégial MAT 103, 105, 203 ou MAT 102, 103, 337 ou MAT 103, 307; dans le cas contraire, le candidat devra réussir à l'Université du Québec à Hull le ou les cours d'appoint MAT 1103 ou MAT 1113 avant d'être admis définitivement au programme.

15.16 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et posséder un niveau de connaissance de la langue anglaise correspondant à un cours de niveau collégial de la série 9xx.

15.18 Posséder des connaissances appropriées, avoir deux (2) ans d'expérience dans le domaine et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit maîtriser le français écrit et parlé. Tout candidat adulte admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide d'un test, seraient insuffisantes, sera orienté vers un (des) cours d'amélioration de la langue écrite et/ou parlée (motif d'admission conditionnelle). De plus, le candidat pourra être orienté vers le laboratoire d'amélioration du français oral et/ou vers le laboratoire d'amélioration du français écrit (LAFEC).

15.19 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte doit se soumettre à une entrevue.

15.21 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder les connaissances équivalentes à celles des cours de niveau collégial MAT 103, 105 et 203, ou à celles des cours MAT 102, 103 et 337 ou MAT 103 et 307; dans le cas contraire, le candidat devra réussir à l'Université du Québec à Hull le ou les cours d'appoint MAT 0103 (mathématiques générales) ou MAT 0123 (calcul différenciel et intégral) avant d'être admis définitivement au programme.

15.22 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible qui ne possède pas l'équivalent des cours de niveau collégial MAT 103, 105 et 203 devra réussir un ou deux cours d'appoint (motif d'admission conditionnelle)

15.23 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans. Le candidat adulte qui ne possède pas les connaissances équivalentes à un cours de mathématiques (calcul) et un cours de chimie de niveau collégial devra suivre et réussir un ou deux cours d'appoint (motif d'admission conditionnelle)

15.24 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder les connaissances équivalentes à celles des cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203; dans le cas contraire, le candidat devra réussir à l'Université du Québec à Hull le ou les cours d'appoint suivant(s):
- MAT 0103 mathématiques générales
- MAT 0123 calcul différentiel et intégral.

15.25 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte qui ne possède pas les connaissances équivalentes au cours de mathématiques de niveau collégial

MAT 103 devra réussir le cours d'appoint MAT 1019 (motif d'admission conditionnel).

15.26 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et avoir pratiqué une discipline artistique jugée pertinente.

15.27 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible qui ne possède pas l'équivalent des cours de niveau collégial mathématiques 103 et 105 devra réussir un (1) ou deux (2) cours d'appoint selon le cas, MAT 1019 et/ou MAT 1039.

15.28 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible qui ne possède pas l'équivalent des cours de mathématiques de niveau collégial devra réussir le cours MAT 1016 mathématiques II (motif d'admission conditionnelle).

15.29 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible doit posséder des connaissances équivalentes à des cours de niveau collégial en chimie générale, en chimie des solutions, en physique (électricité) et en mathématiques (calcul). De plus, il doit avoir des connaissances appropriées en chimie analytique théorique et expérimentale. Si celles-ci ne sont pas acquises, il devra suivre et réussir le cours CHI 1101 (motif d'admission conditionnelle.

15.31 Posséder une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et posséder les connaissances équivalentes à celles des cours de niveau collégial mathématiques 103 et 307; dans le cas contraire, le candidat devra réussir à l'Université du Québec à Hull le ou les cours d'appoint suivants:
- Mat 0123 calcul différentiel et intégral
- Mqt 0103 introduction à la statistique avant d'être admis définitivement au programme.

15.32 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Dans ce cas, le candidat ne possédant pas les connaissances équivalentes aux cours de mathématiques de niveau collégial requis doit suivre et réussir à l'Université le cours MPU 1003, mathématiques d'appoint, ou les cours MPU 1001, mathématiques générales I, et MPU 1002, mathématiques générales II.

15.33 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il ne possède pas les connaissances équivalentes à deux (2) cours de physique et à un (1) cours de calcul de niveau collégial devra suivre et réussir un ou deux cours d'appoint selon le cas (motif d'admission conditionnelle).

15.34 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte qui ne possède pas les connaissances équivalentes au cours de mathématiques de niveau collégial 201-103 ou 201-271 devra réussir le cours mat1019 (motif d'admission conditionnelle).

15.35 Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Les candidats admissibles en vertu de l'âge, des connaissances et de l'expérience, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'ils ne possèdent pas les connaissances équivalentes aux cours de mathématiques de niveau collégial MAT 103 et 105, devront réussir un (1) ou deux (2) tests de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec ou d'absence à ce(s) test(s), les candidats seront admis conditionnellement à la réussite d'un (1) ou de deux (2) cours d'appoint (MAT 1019, MAT 1039) selon le cas.

16.00 Cheminement général:
- Être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et posséder une expérience de travail pertinente en sus; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

Cheminement professionnel:
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, tous les candidats doivent faire la preuve d'une formation antérieure dans un des domaines de la formation professionnelle, cette formation pouvant être définie en termes de connaissances ou d'expérience. Cette preuve pourra être établie par le biais d'une entrevue.

Cheminement éducation à la petite enfance:
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

16.11 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le can-

didat admissible dont les connaissances en français vérifiées à l'aide d'un test seraient insuffisantes, sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit. En conséquence, cette personne devra suivre et réussir soit un (1) ou des cours de trois (3) crédits en appoint (LIT 1005 expression écrite et norme grammaticale ou tout autre cours de trois (3) crédits jugé équivalent), soit un recyclage au laboratoire de français écrit (LAFEC), visant la maîtrise du français écrit.

16.12 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français seraient insuffisantes sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit.

16.13 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et avoir étudié ou pratiqué une discipline artistique jugée pertinente.

16.14 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement et devra, avant la fin de la première année d'études, démontrer, par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi il sera exclu du programme. Le candidat demandant une admission aux programmes du certificat en enseignement secondaire et du certificat en enseignement collégial sera soumis à la même condition d'admissibilité.

16.16 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

16.17 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera soit refusé, soit admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze(12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant admis conditionnellement devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

16.25 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat, selon sa formation antérieure, pourrait être soumis à un test de classement en français écrit dont les résultats pourront déterminer son cheminement à l'intérieur du programme. De plus, ce programme exige du candidat une bonne compréhension de l'anglais écrit.

16.26 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat, selon sa formation antérieure, pourrait être soumis à un test de classement en français écrit dont les résultats pourront déterminer son cheminement à l'intérieur du programme.

16.41 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. La capacité de rédaction des candidats sera vérifiée à l'aide d'un test (étant entendu que cette exigence est établie à titre exceptionnel jusqu'à ce que le conseil des études adopte une politique concernant la vérification de la connaissance du français).

16.61 Détenir un diplôme d'études collégiales(D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit posséder les aptitudes orales et gestuelles suffisantes pour l'apprentissage de la pratique théâtrale dans un programme comportant un cheminement enseignement (primaire et secondaire) et un cheminement général (jeu et création; scénographie; critique, écriture et mise en scène).

16.62 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances

appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Tous les candidats doivent posséder des aptitudes à l'expression orale et gestuelle suffisantes pour l'apprentissage de la pratique théâtrale.

16.81 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées,une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français vérifiées à l'aide d'un test seraient jugées insuffisantes, sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit. En conséquence, cette personne devra suivre et réussir soit un ou des cours de trois (3) crédits en appoint (LIT 1005 expression écrite et norme grammaticale, FRA 1001 français pour tous, français pour tout, ou tout autre cours de trois crédits jugé équivalent), visant la maîtrise du français écrit.

16.85 Détenir un diplôme d'étude collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit maîtriser la langue française. Le candidat admissible dont la maîtrise du français, vérifiée à l'aide d'un test, sera jugée déficiente sera admis conditionnellement à la réussite d'un des cours de grammaire normative suivants: LIN 550 grammaire du français écrit LIN 2005 difficultés de la langue française

16.86 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit maîtriser la langue française. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer, par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi il sera exclu du programme. Le candidat admis conditionnellement pourra suivre des cours en appoint tels que LIN 1550 grammaire du français écrit ou LIT 1005 expression écrite et norme grammaticale afin de lui permettre d'améliorer ses compétences langagières.

16.87 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une experience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

17.01 Détenir un diplôme d'études collégiales(D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit avoir enseigné au primaire ou au secondaire, ou bien avoir travaillé comme conseiller pédagogique ou comme conseiller en éducation chrétienne auprès d'une commission scolaire, ou bien encore être impliqué dans l'éducation morale (parents, membres d'association concernée par l'éducation morale, etc.).

17.02 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat devra avoir occupé pendant deux ans à plein temps, ou l'équivalent, un poste impliquant des interventions auprès de groupes, d'organisations ou d'associations (animation, formation de personnel, consultation professionnelle, organisation communautaire, etc.).

17.03 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit posséder une connaissance du français écrit et oral de niveau intermédiaire telle que vérifiée par l'étude de son dossier.

17.23 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou l'équivalent:
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
247.01 technologie de systèmes
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible devra posséder des connaissances en électronique et en mathématiques équivalentes à celles exigées des candidats provenant du niveau collégial. Tous les candidats doivent détenir un emploi ou posséder une expérience professionnelle dans un domaine pertinent.

17.27 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit être à l'emploi, depuis au moins un

(1) an, d'un organisme du réseau des affaires sociales ou d'un service de santé d'un établissement.

17.28 Détenir un diplôme d'étude collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et posséder les connaissances en français que procure un cours de niveau collégial de niveau intermédiaire; ou posséder les connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux ans et connaître le français, écrit et oral, de niveau intermédiaire, tel que vérifié par l'étude du dossier du candidat, un test ou ou une entrevue.

17.29 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit posséder des habiletés dans certaines activités de base (habiletés générales, athlétisme, activités collectives ou individuelles, activités aquatiques). Celui dont ces habiletes, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes, sera admis conditionnellement pour une session durant laquelle il prendra les moyens nécessaires (cours dans les fédérations, activités modulaires non créditées, entraînements individuels, etc.) afin de répondre aux exigences minimales des activités concernées. Par ailleurs, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français vérifiées à l'aide d'un test seraient insuffisanies, sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit. En consequence, cette personne devra suivre et réussir soit un (1) ou des cours de trois (3) crédits en appoint (LIT 1005 expression de trois (3) crédits jugé équivalent), soit un recyclage au laboratoire de français écrit (LAFEC), visant la maîtrise du français écrit.

17.31 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et posséder une expérience pertinente comme intervenant en plein air ou oeuvrer dans le domaine de l'éducation; ou posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et posséder une expérience pertinente comme intervenant en plein air ou oeuvrer dans le domaine de l'éducation.

17.32 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en électrotechnique ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial mathématiques 103 et physique 240, sera admis conditionnellement à la réussite des cours MAT 1019 et PHY 2350. Tous les candidats doivent détenir un emploi ou posséder une expérience professionnelle dans un domaine pertinent.

17.33 Détenir un diplôme d'études collégiales(D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou l'équivalent;
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
247.01 technologie de systèmes
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial mathématiques 103 et physique 240, sera admis conditionnellement à la réussite des cours MAT 1019 et PHY 2350. Tous les candidats doivent détenir un emploi ou posséder une expérience professionnelle dans un domaine pertinent.

17.41 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus le candidat doit avoir une expérience normalement d'un (1) an ou l'équivalent en alphabétisation ou en un domaine connexe (formation d'adultes, éducation populaire, enseignement de méthodes de lecture, etc.).

17.42 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques infirmières ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit détenir un droit de pratique actif.

17.43 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, tous les candidats doivent avoir une expérience de travail pertinente d'au moins deux (2) ans; cette expérience pourra être établie par le biais d'une entrevue.

17.44 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit avoir occupé un emploi de façon continue durant une (1) année.

17.46 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou l'équivalent;
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
247.01 technologie de systèmes ordinés

ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial mathématiques 103 et physique 240, sera admis conditionnellement à la réussite des cours MAT 1019 et PHY 2350.

17.47 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en électrotechnique ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial mathématiques 103 et physique 240, sera admis conditionnellement à la réussite des cours MAT 1019 et PHY 2350.

17.48 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit posséder des habiletés dans certaines activités de base (habiletés générales, athlétisme, activités collectives ou individuelles, activités aquatiques). Celui dont ces habiletés vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement pour une session durant laquelle il prendra les moyens nécessaires (cours dans les fédérations, activités modulaires non créditées, entraînements individuels, etc.) afin de répondre aux exigences minimales des activités concernées. Par ailleurs, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français seraient insuffisantes sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit.

17.49 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat devra avoir collaboré, collaborer ou encore être appelé à le faire de par ses fonctions, avec des spécialistes de la communication.

17.51 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit avoir travaillé pendant six (6) mois au sein de communautés ethniques, dans des domaines tels que l'éducation, l'animation, l'information, etc.

17.52 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat devra se soumettre à un test d'admission pour vérifier ses habiletés physiques.

17.53 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit posséder des habiletes dans certaines activités de base (habiletés générales, athlétisme, activités collectives ou individuelles, activités aquatiques). Celui dont ces habiletés, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes, sera admis conditionnellement pour une session durant laquelle il prendra les moyens nécessaires (cours dans les fédérations, activités modulaires non créditées, entraînements individuels, etc.) afin de répondre aux exigences minimales des activités concernées. Par ailleurs, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer, par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi il sera exclu du programme.

17.54 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat devra avoir collaboré, collaborer ou encore être appelé à le faire de par ses fonctions, avec des spécialistes de la communication de diffusion.

17.56 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat adulte devra soit être instructeur en milieu de travail, soit posséder trois (3) ans d'expérience dans la pratique d'une technique ou d'un métier.

17.57 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat devra démontrer qu'il à une expérience d'au moins une (1) année à titre d'intervenant dans un domaine relié à la santé mentale.

17.58 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, un expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat devra avoir une expérience d'au moins deux (2) ans dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté.

17.59 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit être enseignant en exercice ou travailler dans le domaine de l'éducation depuis au moins deux (2) ans; il doit aussi exercer une fonction dans le domaine de la technologie ou posséder des connaissances ou avoir une expérience pertinente dans un domaine technologique approprié.

17.63 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et posséder une expérience minimale de six (6) mois comme formateur d'adultes; ou avoir vingt-deux (22) ans, posséder des connaissances appropriées et avoir une expérience minimale de six (6) mois comme formateur d'adultes. Le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi, il sera exclu du programme.

17.64 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit posséder des habiletés dans certaines activités de base (habiletés générales, athlétisme, activités collectives ou individuelles, activités aquatiques). Celui dont ces habilités, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes, sera admis conditionnellement pour une session durant laquelle il prendra les moyens nécessaires (cours dans les fédérations, activités modulaires non créditées, entraînements individuels, etc.) afin de répondre aux exigences minimales des activités concernées. Par ailleurs, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé satisfaisant.

17.66 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit fournir la preuve d'une expérience minimale de six (6) mois comme formateur d'adultes en milieu scolaire ou produire copie d'un contrat ou d'une lettre d'engagement comme formateur d'adultes dans un milieu d'éducation (public ou privé). De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant

17.67 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en électrotechnique ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes au cours de niveau collégial mathématiques 103 et physique 240, sera admis conditionnellement à la réussite des cours MAT 1019 et STE 1065.

17.68 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat devra avoir collaboré ou collaborer avec des spécialistes de la communication de diffusion.

17.69 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit avoir travaillé l'équivalent d'une année, soit un minimum de deux cent cinquante (250) jours durant les trois années précédant la demande d'admission.

17.71 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, tous les candidats doivent soit être instructeurs en milieu de travail, soit posséder trois (3) ans d'expérience dans la pratique d'une technique ou d'un métier.

17.73 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat devra avoir complété ou être en voie de compléter une formation universitaire de premier cycle, ou posséder une expérience de travail

qui l'a amené à s'interesser ou à pratiquer des formes institutionnalisées de communication.

17.74 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit avoir collaboré avec des spécialistes des communications de masse (journalisme, télévision, radio, cinéma, vidéo, télématique) pendant au moins un an. La capacité de rédaction du candidat sera vérifiée à l'aide d'un test (étant entendu que cette exigence est établie à titre exceptionnel jusqu'à ce que le conseil des études adopte une politique concernant la vérification de la connaissance du français).

17.76 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit avoir travaillé, travailler ou être candidat à un poste dans le domaine de l'administration des services publics.

17.77 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat devra en outre posséder une formation ou une expérience pertinente dans l'un des domaines d'intervention en sciences humaines couverts dans le programme.

17.91 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit avoir travaillé, travailler ou être candidat à un poste dans le domaine de l'administration municipale ou dans un organisme connexe.

18.00 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit:
- Soit détenir une autorisation légale d'enseigner, valide pour l'enseignement professionnel, émise par le Ministère de l'Éducation du Québec;
- Soit remplir une fonction telle qu'éducateur d'adultes, instructeur dans une industrie ou toute autre fonction similaire.

18.01 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat devra être enseignant en exercice ou avoir oeuvré dans le domaine de l'éducation pendant au moins deux (2) ans.

18.02 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être enseignant en exercice en milieu scolaire et détenir un brevet d'enseignement. Il doit de plus avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

18.05 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit de plus détenir un brevet d'enseignement au primaire ou au secondaire et il doit avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

18.08 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées,une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Tous les candidats doivent avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Par ailleurs, les candidats à l'option enseignement d'une langue seconde (français ou anglais) doivent avoir une connaissance suffisante de l'anglais. Les candidats à l'option enseignement du français langue seconde, issus d'un collège anglophone, devront avoir réussi au moins un cours de français de la série 9xx ou l'équivalent. Les candidats à l'option enseignement de l'anglais langue seconde, issus d'un collège francophone, devront avoir réussi au moins un cours d'anglais de la série 9xx ou l'équivalent.

18.09 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives, option finance, ou l'équivalent; ou détenir le certificat de premier cycle en administration de l'Université du Québec, profil comptable, ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

18.10 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives, ou l'équivalent; ou détenir le certificat en administration de l'Université du Québec, ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

18.11 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées,une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit de plus enseigner au niveau primaire et détenir un brevet d'enseignement.

18.12 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit:
- soit détenir une autorisation légale d'enseigner, valide pour l'enseignement professionnel, émise par le Ministère de l'Éducation du Québec;
- soit remplir une fonction telle qu'éducateur d'adultes, instructeur dans une industrie ou toute autre fonction similaire. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français seraient insuffisantes sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit.

18.13 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit:
- soit détenir une autorisation légale d'enseigner, valide pour l'enseignement professionnel, émise par le Ministère de l'Éducation du Québec;
- soit remplir une fonction telle qu'éducateur d'adultes, instructeur dans une industrie ou toute autre fonction similaire. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer, par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi il sera exclu du programme.

18.14 Avoir une expérience de travail d'une durée minimale de trois (3) ans dans le secteur enseigné ou à enseigner; fournir la preuve de sa compétence dans le secteur enseigné ou à enseigner.

18.15 Satisfaire au code 14.01 et à l'une ou l'autre de structures suivantes: 10.2, 10.3, 9.3.

18.16 Détenir le certificat de criminologie I.

18.17 Être titulaire du D.E.C. ou l'équivalent; posséder une expérience dans le champ de l'éducation des adultes et dans le domaine de la formation; cette expérience est habituellement d'une durée de deux (2) ans et elle a été prise en cours d'emploi.

18.18 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit:
- Soit détenir une autorisation légale d'enseigner, valide pour l'enseignement professionnel, émise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science du Québec;
- Soit remplir une fonction telle que formateur d'adultes, instructeur dans une industrie ou toute autre fonction similaire. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

18.23 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit:
- Soit être enseignant ou être légalement qualifié pour enseigner et avoir une expérience pertinente de l'enseignement (minimum de six (6) mois à plein temps ou de trois cent soixante (360) heures);
- Soit être éducateur et travailler depuis au moins deux (2) ans dans le domaine de l'adaptation scolaire ou sociale;
- Soit posséder une formation professionnelle reliée à l'adaptation scolaire et travailler dans un milieu scolaire ou institutionnel.

18.24 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit:
- Soit être enseignant ou être légalement qualifié pour enseigner et avoir une expérience pertinente de l'enseignement (minimum de six (6) mois à plein temps ou de trois cent soixante (360) heures);
- Soit être éducateur et travailler depuis au moins deux (2) ans dans le domaine de l'adaptation scolaire ou sociale;
- Soit posséder une formation professionnelle reliée à l'adaptation scolaire et travailler dans un milieu scolaire, institutionnel ou social.

18.42 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont les connaissances en mathématiques sont faibles devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement

à la réussite du cours d'appoint MAT 1009 (mathématiques générales I). les candidats détenteurs d'un certificat de premier cycle dont le secteur de rattachement pour fin de cumul est "administration des affaires", sont admis sans condition.

18.43 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont les connaissances en mathématiques sont faibles devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT1009 (mathématiques générales I). Les candidats détenteurs d'un certificat de premier cycle en comptabilité générale sont admis sans condition.

18.44 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives (option finance) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont les connaissances en mathématiques sont faibles devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT1009 (mathématiques générales I). Les candidats détenteurs d'un certificat de premier cycle en comptabilité générale sont admis sans condition.

18.45 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou en informatique ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible, dont les connaissances en mathématiques sont faibles, devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT1009 (mathématiques générales I). Les candidats titulaires d'un certificat de premier cycle dont le secteur de rattachement pour fin de cumul est "administration des affaires" sont admis sans condition.

18.46 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont les connaissances en mathématiques sont faibles, devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT1009 (mathématiques générales I).

18.47 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives (option finance) ou l'équivalent et avoir choisi au collège le cours "comptabilité IV" au lieu de "projet de fin d'études II". Dans le cas ou le cours "comptabilité IV" n'aura pas été choisi, les candidats devront compléter à l'Université le cours SCO2121 comptabilité financière II à titre de cours d'appoint (motif d'admission conditionnelle); ou détenir un certificat de premier cycle en comptabilité générale ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont les connaissances en mathématiques sont faibles devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT1009.

18.51 Détenir le certificat de premier cycle en administration de l'Université du Québec ou l'équivalent;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou l'équivalent et avoir au moins une (1) année d'expérience pertinente;
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, posséder les connaissances équivalentes à celles des cours 2MAN100 (principes de management) et 2MAN500 (aspects humains des organisations) et avoir au moins une année d'expérience pertinente;
ou posséder une expérience pertinente d'au moins une (1) année, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et posséder les connaissances équivalentes à celles des cours 2MAN100 (principes de management) et 2MAN500 (aspects humains des organisations).

18.52 Être titulaire d'un certificat de premier cycle en administration de l'Université du Québec ou l'équivalent;
ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, avoir une expérience d'au moins une (1) année dans le domaine de l'administration et avoir réussi les cours ADM-100-85 (gestion et organisation) et GRH-11085 (aspects humains de l'organisation) ou leur équivalent;
ou être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans, avoir des connaissances suffisantes et une expérience d'au moins une (1) année dans le domaine de l'administration et avoir réussi les cours ADM-100-85 (gestion et organisation) et GRH110-85 (aspects humains de l'organisation) ou leur équivalent.

18.79 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;

ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives, option finance, ou l'équivalent;
ou détenir un certificat de premier cycle en administration de l'Université du Québec ou l'équivalent;
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

18.84 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives, option finance, ou l'équivalent; ou détenir un certificat de premier cycle en administration de l'Université du Québec ou l'équivalent; ou détenir un certificat de premier cycle en comptabilité générale de l'Université du Québec ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux 22 ans.

18.85 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou l'équivalent et avoir réussi à l'Université le cours SCO-13085, comptabilité financière I, ou son équivalent; ou être titulaire d'un certificat de premier cycle en administration de l'Université du Québec, ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans, et avoir réussi à l'Université le cours SCO-13085, comptabilité financière I, ou son équivalent.

18.97 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et détenir une autorisation légale d'enseigner (provisoire ou permanente); ou détenir un diplôme universitaire, particulièrement dans le domaine de l'enseignement ou de l'intervention aupres des personnes en difficulté d'adaptation; ou détenir un diplôme d'éturles collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle (éducation spécialisée) ou l'équivalent et avoir un an d'expérience dans le domaine.

18.98 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et détenir une autorisation légale d'enseigner (provisoire ou permanente); ou détenir un diplôme universitaire, particulièrement dans le domaine de l'enseignement ou de l'intervention auprès des personnes en difficulté d'adaptation; ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle (éducation spécialisée) ou l'équivalent et avoir un (1) an d'expérience dans le domaine; ou posséder des connaissances appropriées, avoir deux (2) ans d'expérience dans le domaine et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit maîtriser le français écrit. Tout candidat admissible dont les connaissances en français seraient insuffisantes sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit.

18.99 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et détenir une autorisation légale d'enseigner (provisoire ou permanente); ou détenir un diplôme universitaire; ou détenir un brevet d'enseignement étranger; ou détenir un D.E.C. professionnel dans le domaine (éducation spécialisée ou autre) et avoir deux (2) années d'expérience pertinente; ou posséder des connaissances appropriées, avoir deux (2) ans d'expérience dans le domaine et être âgé d'au moins vingt-deux 22 ans. Le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi il sera exclu du programme.

19.03 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être légalement qualifié pour enseigner au Québec.

19.11 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être un enseignant à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une institution privée reconnue.

19.12 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans; être légalement qualifié en vertu d'un brevet d'enseignement du Québec; enseigner le français, langue maternelle, au secondaire ou avoir la possibilité d'expérimenter les activités du programme dans une classe de français au secondaire

19.13 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit détenir une autorisation légale d'enseigner, être à l'emploi d'une commission scolaire, d'un conseil scolaire ou d'une institution privée d'enseignement, et être affecté à l'enseignement du français, langue maternelle, au niveau secondaire.

19.41 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit de plus avoir atteint le niveau intermé-

diaire, soit en danse classique, soit en danse moderne, ou soit en danse jazz.
Un candidat qui n'a pas atteint le niveau intermédiaire (évalué lors de l'audition) mais qui, par ailleurs, satisfait aux autres exigences, pourra exceptionnellement bénéficier d'une admission conditionnelle. Il devra alors poursuivre sa formation technique à l'extérieur de l'Université et atteindre le niveau intermédiaire à la fin de sa première année.

13.96 Détenir un diplôme de premier cycle universitaire; ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et posséder une expérience pertinente en sus; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi, il sera exclu du programme.

19.97 Être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire; ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et posséder une expérience pertinente en sus; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

20.00 Répondre à l'exigence 20.15 ou 20.20 dépendant de la langue seconde que l'on veut enseigner.

20.01 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et détenir une autorisation légale d'enseigner (provisoire ou permanente); ou être titulaire d'un diplôme universitaire; ou être titulaire d'un brevet d'enseignement étranger; ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) professionnel dans le domaine (éducation spécialisée ou autre) et avoir deux (2) ans d'expérience pertinente; ou posséder des connaissances appropriées, avoir deux (2) ans d'expérience dans le domaine et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

20.05 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit détenir le certificat de premier cycle en anglais, langue seconde, ou le certificat de premier cycle en espagnol de l'Université du Québec, ou l'équivalent.

20.10 Enseignement de l'anglais, langue seconde:
- pour le candidat issu d'un collège anglophone, détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
- ou pour le candidat issu d'un collège francophone, détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété un cours d'anglais de la série 9xx ou avoir un niveau de formation équivalente;
- ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux ans et posséder un niveau de connaissance de la langue anglaise correspondant à un cours de niveau collégial de la série 9xx;

Enseignement du français, langue seconde:
- pour le candidat issu d'un collège francophone, détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
- ou pour le candidat issu d'un collège anglophone, détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété un (1) cours de français de la série 9xx ou avoir un niveau de formation équivalente;
- ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et posséder un niveau de connaissance de la langue française correspondant à un cours de niveau collégial de la série 9xx.

20.15 Enseignement de l'anglais, langue seconde:
- pour le candidat issu d'un collège anglophone, détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
- ou pour le candidat issu d'un collège francophone, détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété un cours d'anglais de la série 9xx ou avoir un niveau de formation équivalente;

- ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et posséder un niveau de connaissance de la langue anglaise correspondant à un cours de niveau collégial de la série 9xx;
- ou être un enseignant en exercice déjà qualifié pour l'enseignement et posséder un niveau de connaissance de la langue anglaise correspondant à un cours de niveau collégial de la série 9xx.

20.20 Enseignement du français, langue seconde:
- pour le candidat issu d'un collège francophone, détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
- ou pour le candidat issu d'un collège anglophone, détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété un (1) cours de français de la série 9xx ou avoir un niveau de formation équivalente;
- ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente, être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans et posséder un niveau de connaissance de la langue française correspondant à un cours de niveau collégial de la série 9xx;
- ou être un enseignant en exercice déjà qualifié pour l'enseignement et posséder un niveau de connaissance de la langue française correspondant à un cours de niveau collégial de la série 9xx.

20.25 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Tous les candidats doivent avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais. Les candidats à l'option enseignement du français langue seconde, issus d'un collège anglophone, devront avoir réussi au moins un cours de français de la série 9xx ou l'équivalent. Les candidats à l'option enseignement de l'anglais langue seconde, issus d'un collège francophone, devront avoir réussi au moins un cours d'anglais de la série 9xx ou l'équivalent.

20.26 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder les connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22 ans) les candidats à l'option enseignement du français langue seconde, issus d'un collège anglophone, devront avoir réussi au moins un cours de français de la série 9xx ou l'équivalent.
Les candidats à l'option enseignement de l'anglais langue seconde, issus d'un collège francophone, devront avoir réussi au moins un cours d'anglais de la série 9xx ou l'équivalent.
Tous les candidats devront réussir les tests de aux options enseignement de l'anglais, langue seconde, devra en plus démontrer sa maîtrise de l'anglais parlé et écrit. Le candidat aux options enseignement du français, langue seconde, devra faire la preuve qu'il sait lire l'anglais.

20.30 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Les candidats à l'option enseignement du français langue seconde, issus d'un collège anglophone, devront avoir réussi au moins un cours de français de la série 9xx ou l'équivalent. Les candidats à l'option enseignement de l'anglais langue seconde, issus d'un collège francophone, devront avoir réussi au moins un cours d'anglais de la série 9xx ou l'équivalent.
Tous les candidats devront passer un test de connaissance du français parlé et écrit. Les candidats à l'option anglais langue seconde devront passer un test de connaissance de l'anglais parlé et écrit. Les candidats à l'option français langue seconde doivent pouvoir démontrer qu'ils savent lire l'anglais. Les candidats dont la maîtrise du français (et de l'anglais pour les candidats à l'option anglais langue seconde) est jugée déficiente seront admis conditionnellement à la réussite d'un des cours de grammaire normative suivants: LIN 1550 grammaire du français écrit LIN 2005 difficultés de la langue française et/ou du cours de perfectionnement de l'anglais suivant: LIT 1010 Effective Communication

20.31 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Les candidats à l'option français langue seconde, issus d'un collège anglophone, devront avoir réussi au moins un cours de français de la série 9xx ou l'équivalent. Les candidats à l'option anglais langue seconde, issus d'un collège francophone, devront avoir réussi au moins un cours d'anglais de la série 9xx ou l'équivalent.
Tous les candidats devront passer un test de connaissance du français parlé et écrit. Les candidats à l'option anglais langue seconde devront passer un test de connaissance de l'anglais parlé et écrit. Les candidats à l'option français langue seconde doivent pouvoir démontrer qu'ils savent lire l'anglais. Le candidat admissible dont les connaissances en français ou en anglais vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi il sera exclu du programme. Afin d'améliorer ses compétences langagières, le

candidat admis conditionnellement pourra suivre des cours en appoint tels que LIT 1005 expression écrite et norme grammaticale, LIN 1550 grammaire du français écrit, dans le cas du français, ou LIT 1010 Effective Communication et LIN 2361 lecture de textes anglais en sciences humaines, dans le cas de l'anglais.

20.32 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux 22 ans. Les candidats à l'option français langue seconde, issus d'un collège anglophone, devront avoir réussi au moins un cours de français de la série 9xx ou l'équivalent. Les candidats à l'option anglais langue seconde, issus d'un collège francophone, devront avoir réussi au moins un cours d'anglais de la série 9xx ou l'équivalent.
Tous les candidats devront passer un test de connaissance du français parlé et écrit. Les candidats à l'option anglais langue seconde devront passer un test de connaissance de l'anglais parlé et écrit. Les candidats à l'option français langue seconde doivent pouvoir démontrer qu'ils savent lire l'anglais. Le candidat admissible dont les connaissances en français ou en anglais, vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer sa maîtrise de la lecture de l'anglais par la réussite de tests valides sans quoi il sera exclu du programme. Afin d'améliorer ses compétences langagières, le candidat admis conditionnellement pourra suivre des cours en appoint tels que LIT1010 Effective Communication et LIN2361 lecture de textes anglais en sciences humaines. De plus, il devra maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa premières inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

20.35 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, tout candidat doit être légalement qualifié pour enseigner ou être enseignant en exercice.

20.36 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, tout candidat doit être légalement qualifié pour enseigner ou être enseignant en exercice ou être détenteur d'un emploi à titre de professionnel dans le monde de l'éducation.

20.40 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, tous les candidats devront faire la preuve d'une formation antérieure compatible avec le secteur du programme ou ils désirent se spécialiser, cette formation pouvant être définie en termes de connaissances ou d'expérience. Cette preuve pourra être établie par le biais d'une entrevue.

20.45 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat devra être sensibilisé au domaine des arts plastiques ou oeuvrer de près ou de loin dans ce domaine.

20.50 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat devra être enseignant ou exercer une fonction en économie familiale et sociale.

20.55 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
mathématiques 103 et 203
chimie 101 et 201
physique 101, 201 et 301-78
ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes du secteur 210.00 (techniques de chimie industrielle) ou l'équivalent; ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle, ou l'équivalent, dans un programme autre que ceux du secteur 210.00 (techniques de chimie industrielle) et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:
chimie 101 et 201
mathématiques 103.

20.65 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide d'un test, seraient insuffisantes sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit.

20.66 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22)

ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

20.70 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder une expérience du marché du travail d'une durée de trois ans ou l'équivalent et avoir oeuvré pendant un (1) an, de façon concurrente ou non, dans un poste ou une fonction impliquant des interventions ou des activités relatives au respect et à la promotion des droits sociaux. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide d'un test, seraient insuffisantes sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit.

20.71 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder une expérience du marche du travail d'une durée de trois (3) ans ou l'équivalent et avoir travaillé pendant un (1) an, de facon concurrente ou non, dans un poste ou une fonction impliquant des interventions ou des activités relatives au respect et à la promotion des droits sociaux. Le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

20.72 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder une expérience du marche du travail d'une durée de trois (3) ans ou l'équivalent et avoir travaille pendant un (1) an, de facon concurrente ou non, dans un poste ou une fonction impliquant des interventions et/ou des activités relatives au respect et à la promotion des droits sociaux.

20.85 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent: arts plastiques 110-77, 210-77, 310-77 et 320-77, et deux (2) cours d'histoire de l'art; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Dans tous les cas, soumettre un cartable de travaux personnels (dessins, couleur, sculpture, diapositives).

20.90 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques de l'informatique; ou être titulaire du certificat de premier cycle en administration (cheminement système d'information); ou être titulaire du certificat en application de l'informatique; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit, de plus, posséder les connaissances équivalentes au cours 2-INF-100, programmation, 2-INF-201, programmation structurée, et 2-INF-202, structure des ordinateurs; dans le cas contraire il pourra se voir imposer des cours d'appoint (maximum six (6) crédits). Par ailleurs, pour 1986 et 1987, les titulaires d'un D.E.C. sont admissibles directement.

20.91 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques de l'informatique; ou être titulaire du certificat de premier cycle en administration (cheminement système d'information); ou être titulaire du certificat de premier cycle en application de l'informatique; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit, de plus, posséder les connaissances équivalentes aux cours 2-INF-100, programmation, 2-INF-201, programmation structurée, et 2-INF-202, structure des ordinateurs; dans le cas contraire, il pourra se voir imposer des cours d'appoint (maximum six (6) crédits).

21.00 Posséder des connaissances de base dans les domaines de la méthodologie du travail intellectuel et du français écrit. Le niveau des connaissances au plan de la langue sera vérifié au moyen du test CAFE. L'étudiant pourra également se voir imposer un exercice de rédaction proprement dite.

21.01 Être titulaire d'un baccalauréat es sciences (B.SC.) ou un baccaluaréat es sciences appliquees (B.SC.A) comprenant une formation de base en biochimie. Plus précisement, les cours suivants du 1er cycle (ou leurs équivalents) seront exigés: BCM-10004, BCM-10016 ou BCM-10005, BCM-10006, BCM-14298 ou BCM-10007,

BIO-16435 ou BIO-10027, MCB-10017 et MCB-10018.

21.02 En plus du D.E.C. ou de l'équivalent, avoir acquis soixante (60) crédits universitaires ou posséder un minimum de deux (2) années sur le marché du travail.

21.03 Être titulaire du D.E.C. (ou l'équivalent) ou répondre à la définition du candidat adulte adoptée par l'Université Laval; posséder un minimum de deux (2) années d'expérience prise en cours d'emploi; avoir réussi le cours de mathématiques 522 du secondaire V ou, pour les adultes, le cours de mathématiques 154

21.04 Être titulaire du certificat en administration avec un cheminement comportant quinze crédits de comptabilité.

21.05
- D.E.C. ou l'équivalent, ou répondre à la définition du candidat adulte adopté par l'Université Laval.
- Avoir complété deux cours d'atelier en arts plastiques ou en arts appliqués de niveau collégial ou de niveau universitaire ou faire la preuve d'une expérience professionnelle équivalente, dans ce dernier cas, on devra se présenter à une entrevue.

21.06 Détenir un diplôme d'études collégiales ou avoir une formation jugée pertinente en administration scolaire.

21.07 Détenir le diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et avoir une expérience appropriée à ce programme; ou avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme. Par expérience appropriée, on entend: être administrateur scolaire ou faire partie du personnel de l'éducation (enseignant, professionnel non-enseignant, travailleur social, etc...) ou faire partie du personnel administratif dans le milieu scolaire, ou être parent et participer à l'action éducative ou avoir l'intention d'y participer.

21.08 Posséder des connaissances de base dans le domaine de la méthodologie du travail intellectuel et du français écrit. Le niveau des connaissances au plan de la langue sera vérifié au moyen d'un examen de français. L'étudiant pourra également se voir imposer un exercice de rédaction proprement dit. À défaut de posséder des connaissances suffisantes dans les domaines précités, l'étudiant devra les acquérir en s'inscrivant au(x) cours pertinent(s) suivant(s) ou à son (leur) équivalent durant la première année de sa candidature: EDP1900 méthode de travail intellectuel (trois (3) crédits) qui sera considéré hors programme et EDP0200 pratique du français écrit (quarante (4) heures)

21.09
- Être titulaire du D.E.C. avec la concentration en sciences ou répondre à la définition du candidat adulte et posséder une formation correspondante en sciences;
- Avoir acquis soixante (60) crédits universitaires pertinents (v.g. Biochimie, microbiologie) ou avoir acquis une expérience pertinente de trois ans sur le marché du travail dans un domaine relié à la biologie moléculaire;
- La formation de base en biochimie doit comprendre les cours suivants (ou leur équivalent): BCM-10004, BCM-10005 ou BCM-10016, BCM-10006, BCM-10007 ou BCM-142988, BIO-16435 ou BIO-10027, MCB-10017, MCB-10018.

22.01 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques ou l'équivalent.

22.02 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives ou en informatique ou l'équivalent.

22.03 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
210.01 techniques de chimie analytique
210.02 techniques du génie chimique
210.03 techniques de chimie-biologie
260.01 assainissement de l'eau
260.02 assainissement de l'air et du milieu

22.04 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques biologiques (140.01, techniques de laboratoire médical, ou 140.02, cytotechnologie) ou leur équivalent.

22.06 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
électrodynamique (243.01)
instrumentaion et contrôle (243.02)
électronique (243.03)
équipements audio-visuels (243.05)
technologie physique (244.00)
navigation (248.02)
avionique (260.04)

22.07 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en arts (secteur professionnel) dans un des programmes suivants ou leur équivalent:
511.01 arts plastiques
551.01 musique
561.01 interprétation (théatre)
561.02 production (théatre)
561.03 conception (théatre)
561.04 techniques scéniques
561.06 danse – ballet
570.01 céramique
570.04 photographie
570.06 graphisme
570.07 techniques de design industriel

22.08 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives, d'aménagement agricole, d'aménagement du territoire, en technologie de l'architecture, du génie civil, ou en aménagement forestier, ou l'équivalent.

22.09 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants, ou l'équivalent, selon la concentration choisie:
- Concentration "A":
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
- Concentration "B":
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
280.01 techniques de fabrication
270.00 technologie de la métallurgie
270.02 contrôle de la qualité
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
211.00 techniques de matières plastiques
- Concentration "C":
221.01 technologie de l'architecture
221.02 technologie du génie civil
221.03 mécanique du bâtiment

22.11 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent) et posséder deux années d'expérience en sus:
221.01 technologie de l'architecture
221.02 technologie du génie civil
221.03 mécanique du bâtiment
221.04 technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière
248.01 techniques d'architecture navale (construction navale)
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation (technologie minérale)
271.03 minéralurgie

22.12 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants, ou l'équivalent:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
280.04 avionique

22.13 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en électrotechnique ou l'équivalent, ou dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
244.00 technologie physique
247.01 technologie de systèmes ordinés
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
280.03 entretien d'aéronefs
280.04 avionique

22.14 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants, ou l'équivalent, selon la concentration choisie:
- Concentration "A":
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
- Concentration "B":
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
241.05 techniques d'analyse d'entretien
241.06 techniques de génie mécanique
280.01 techniques de fabrication
270.00 technologie de la métallurgie
270.02 contrôle de la qualité
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
211.00 techniques de matières plastiques
- Concentration "C":
221.01 technologie de l'architecture
21.02 technologie du génie civil
221.03 mécanique du bâtiment

22.16 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en technologie de la mécanique, ou l'équivalent, ou dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
221.03 mécanique du bâtiment
248.03 mécanique de marine
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
280.03 entretien d'aéronefs

22.17 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
247.01 technologie de systèmes ordinés
248.03 mécanique de marine
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
280.03 entretien d'aéronefs
280.04 avionique
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte qui ne possède pas les connaissances équivalentes au cours de niveau collégial mathématiques 103 ou mathématiques 271 devra réussir le cours d'appoint MAT1019 (motif d'admission conditionnelle).

22.18 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en électrotechnique ou l'équivalent ou dans l'un

ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
244.00 technologie physique
247.01 technologie de systèmes ordinés
280.04 avionique
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes au cours de niveau collégial de mathématiques 201-271 ou 201-103 et de physique 243-150 sera admis conditionnellement à la réussite des cours MAT1019 et STE1065.

22.19 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou leur équivalent:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
244.00 technologie physique
247.01 technologie de systèmes ordinés
248.02 navigation
280.04 avionique

22.21 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou l'équivalent:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
244.00 technologie physique
280.04 avionique
le candidat doit avoir une formation en mathématique équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT102, MAT103, et MAT203. Si cette formation n'a pas été reçue antérieurement, le candidat sera requis d'y suppléer, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire.

22.22 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants, ou l'équivalent;
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
243.05 équipements audio-visuels
244.00 technologie physique
247.01 technologie de systèmes ordinés
280.04 avionique
le candidat doit avoir une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT102, MAT103 et MAT203. Si cette formation n'a pas été recue antérieurement, le candidat sera requis d'y suppléer, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire.

22.23 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) dans l'un des programmes suivants, ou l'équivalent:
154.03 technologie alimentaire: production
210.00 techniques de chimie industrielle
221.00 technologie du bâtiment et des travaux publics
232.00 pâtes et papier
233.00 transformation du bois en produits finis
241.00 techniques de la mécanique
243.00 électrotechnique
244.00 technologie physique
247.00 technologie de systèmes
251.00 techniques du textile
260.03 assainissement et sécurité industriels
270.00 techniques de la métallurgie
280.00 aéronautique
410.04 gestion industrielle

22.24 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques d'éducation en service de garde ou l'équivalent

22.26 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent):
221.01 technologie de l'architecture
221.02 technologie du génie civil
221.03 mécanique du bâtiment
221.04 technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière
248.01 techniques d'architecture navale (construction navale)
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation (technologie minérale)
271.03 minéralurgie
le candidat doit avoir une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial mathématiques 102, 103 et 203. Si cette formation n'a pas été recue anterieurement, le candidat sera requis d'y suppléer, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire.

22.36 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent):
211.00 techniques des matières plastiques
221.03 mécanique du bâtiment
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.02 équipement motorisé
241.03 dessin de conception mécanique
241.05 techniques d'analyse d'entretien
241.06 techniques de génie mécanique
248.01 techniques d'architecture navale (construction navale)
248.03 mécanique de marine
251.02 production et contrôle (techniques du textile)
270.02 contrôle de la qualité (technologie de la métallurgie)
270.03 soudage

270.04 procédés métallurgiques
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
280.03 entretien d'aéronefs
le candidat doit avoir une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT102, MAT103 et MAT203. Si cette formation n'a pas été reçue antérieurement, le candidat sera requis d'y suppléer, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire.

22.76 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent):
221.01 technologie de l'architecture
221.02 technologie du génie civil
221.03 mécanique du bâtiment
221.04 technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière
248.01 techniques d'architecture navale (construction navale)
271.01 géologie appliquée
271.02 exploitation (technologie minérale)
271.03 minéralurgie
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit posséder une expérience pertinente en méthodes et pratiques de la construction et avoir une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial mathématiques 102, 103 et 203.

22.81 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent):
211.00 techniques des matières plastiques
221.02 technologie du génie civil
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.03 dessin de conception mécanique
241.05 techniques d'analyse d'entretien
241.06 techniques de génie mécanique
248.01 techniques d'architecture navale (construction navale)
270.02 contrôle de la qualité (technologie de la métallurgie)
270.03 soudage
270.04 procédés métallurgiques
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit avoir les connaissances en mathématiques équivalentes à celles des cours de niveau collégial MAT102, MAT103 et MAT203. Afin de permettre l'admission aux candidats n'ayant pas complété les cours MAT103 et MAT203, l'école dispense en cours d'appoint hors-programme des cours équivalents (MAT010 et MAT020), sous réserve d'une clientèle suffisante.

22.91 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants ou l'équivalent:
– Profil d'accueil "A":
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
247.01 technologie de systèmes ordinés
280.04 avionique
– Profil d'accueil "B":
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.03 dessin de conception mécanique
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
le candidat doit avoir une formation en mathématique équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT102, MAT103, et MAT203. Si cette formation n'a pas été reçue antérieurement, le candidat sera requis d'y suppléer, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire.

22.92 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques physiques dans l'un des programmes suivants (ou l'équivalent):
– Profil d'accueil "A":
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
247.01 technologie de systèmes ordinés
280.04 avionique
– Profil d'accueil "B":
241.01 techniques de fabrication mécanique
241.03 dessin de conception mécanique
241.05 techniques d'analyse d'entretien
241.06 techniques de génie mécanique
280.01 techniques de fabrication (aéronautique)
de plus, le candidat doit avoir une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT102, MAT103 et MAT203. Si cette formation n'a pas été reçue antérieurement, le candidat sera requis d'y suppléer, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire.

22.95 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un ou l'autre des programmes suivants ou l'équivalent et avoir complété le cours de niveau collégial MAT103 ou l'équivalent:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
247.01 techniqogie de systèmes ordinés
280.04 avionique
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans (22). Le candidat adulte qui ne possède pas les connaissances équivalentes au cours de niveau collégial MAT103 sera admis

conditionnellement à la réussite du cours MAT1019.

22.96 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle dans l'un des programmes suivants ou leur équivalent:
243.01 électrodynamique
243.02 instrumentation et contrôle
243.03 électronique
244.00 technologie physique
247.01 technologie de système ordinés
280.04 avionique
ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte qui ne possède pas les connaissances équivalentes au cours de niveau collégial MAT103 sera admis conditionnellement à la réussite du cours MAT1019.

23.05 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Les candidats devront détenir un permis ou un brevet d'enseignement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science de la Province de Québec.

23.32 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans (22). Le candidat doit être enseignant en exercice ou oeuvrer dans le domaine de l'éducation depuis aux moins deux (2) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français seraient insuffisantes sera admis conditionnellement à la réussite de l'apprentissage du français écrit.

23.33 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat devra soit être enseignant en exercice, soit avoir complété les activités de formation psychopédagogique dans un programme reconnu de formation des enseignants.

23.34 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat devra, soit être enseignant en exercice, soit avoir complété les activités de formation psychopédagogique dans un programme reconnu de formation des enseignants; ou avoir une formation ou une expérience jugée équivalente.

23.35 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, le candidat doit être enseignant dans une institution de niveau primaire, secondaire, collégial ou universitaire, ou avoir un minimum de deux années d'expérience à titre de formateur dans un milieu non scolaire.

23.36 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être enseignant en exercice ou oeuvrer dans le domaine de l'éducation depuis au moins deux (2) ans. De plus, le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seraient jugées déficientes, sera admis conditionnellement. Avant la fin de la première année d'études, celui-ci devra démontrer par la réussite de tests critériés, qu'il est parvenu à combler ses lacunes, sans quoi il sera exclu du programme.

23.37 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat doit être enseignant en exercice ou travailler dans le domaine de l'éducation depuis au moins deux (2) ans. De plus, le candidat doit maîtriser le français écrit. Le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

23.38 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. De plus, les candidats doivent être détenteurs d'un permis ou d'un brevet d'enseignement délivré au Québec. S'ils ne détiennent pas un tel permis ou brevet, ils peuvent être admis s'ils satisfont à toutes les exigences suivantes:
- Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent;
- Être âgés d'au moins vingt-deux (22) ans;
- Avoir enseigné ou travaillé dans le monde de l'éducation pendant au moins deux ans;
- Et avoir obtenu une note suffisante à un examen de français écrit.

le candidat admissible dont les connaissances en français, vérifiées à l'aide de tests, seront jugées insuffisantes sera admis conditionnellement. Au terme de la première des deux (2) échéances suivantes, soit dans les douze (12) mois suivant sa première inscription, soit avant d'avoir complété la moitié des crédits qu'il doit obtenir pour satisfaire aux exigences du programme, l'étudiant devra avoir réussi une ou des activités d'appoint lui ayant permis d'atteindre un degré de maîtrise du français jugé suffisant.

24.00 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103 et 307 ou leur équivalent; ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathematic 103, 105 et 203 ou leur équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial mathématiques 103 et 307 ou mathématiques 103, 105 et 203 devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT1009. Le candidat devra être à l'emploi d'une entreprise de services ou avoir été à son emploi pendant au moins un (1) an à plein temps. Les candidats titulaires d'un certificat de premier cycle, dont le secteur de rattachement pour fin de cumul est "administration des affaires", sont admis sans condition.

24.01 Être titulaire d'un diplôme d'étude collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103 et 307 ou leur équivalent; ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété le cours de niveau collégial mathématiques 337 ou son équivalent; ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203 ou leur équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Le candidat adulte admissible dont on aura établi à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances équivalentes aux cours de niveau collégial mathématiques 103 et 307 ou mathématiques 337 ou mathématiques 103, 105 et 203 devra réussir un test de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec à ce test, il sera admis conditionnellement à la réussite du cours d'appoint MAT1009. Le candidat devra être à l'emploi d'une entreprise de services ou avoir été à son emploi pendant au moins un an à plein temps. Les candidats titulaires d'un certificat de premier cycle, dont le secteur de rattachement pour fin de cumul est "administration des affaires", sont admis sans condition.

24.05 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente; ou détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques d'hygiène industrielle ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, deux (2) années d'expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

24.10 Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent; ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Suite à sa demande d'admission, le candidat est convoqué à soumettre un cartable de travaux personnels composé d'un maximum de vingt (20)éléments, recherches ou réalisations personnelles ou scolaires.

24.15 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203 ou leur équivalent; ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en formation professionnelle, ou l'équivalent, et avoir complété les cours de niveau collégial mathématiques 103, 105 et 203 ou mathématiques 103, 122 et 257, ou leur équivalent. Ou posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans. Les candidats titulaires d'un diplôme universitaire ou admissibles en vertu de l'âge, des connaissances et de l'expérience, dont on aura établi à l'aide du dossier qu'ils ne possèdent pas les connaissances équivalentes aux cours de mathématiques de niveau collégial mathématiques 103 et 105, devront réussir un (1) ou deux (2) tests de mathématiques pour être admis définitivement. En cas d'échec ou d'absence à ce(s) test(s), les candidats seront admis conditionnellement à la réussite d'un (1) ou de deux (2) cours d'appoint (MAT1019, MAT1039) selon le cas. Les candidats titulaires d'un certificat en informatique ou l'équivalent sont admissibles au programme.

24.20 (D.E.C.) en techniques administratives, option finance, ou l'équivalent.

CODES DES EXIGENCES D'ADMISSION

A	Entrevues
B	Tests d'admission
E	Avoir une bonne santé
F	"Appropriate Standing" pour les "Honours" à l'Université McGill; avoir maintenu un niveau d'excellence suffisant dans les autres cas
G	Lettre de l'étudiant précisant les motifs de son orientation et/ou de sa réorientation
H	Examen médical
J	Le candidat devra soumettre un cartable de travaux personnels (maximum vingt (20) recherches ou réalisations personnelles ou scolaires).
K	Soumettre un cartable de travaux personnels
L	Participer à au moins deux (2) sports durant les études collégiales et décrire l'expérience sportive
M	Examen instrumental de qualification
N	Test de classement
P	Connaissance du français écrit et oral, mesurée par un test de classement ou par un test d'admission et pouvant entraîner le refus du candidat ou l'imposition de cours à l'Université
Q	Connaissance de l'anglais écrit et oral, mesurée par un test de classement ou par un test d'admission et pouvant entraîner le refus du candidat ou l'imposition de cours à l'Université
R	Répondre à un questionnaire
S	Avoir complété un questionnaire décrivant l'expérience acquise.
V	Questionnaires à remplir après le dépôt de la demande d'admission.
W	Le candidat doit être recommandé par la fédération sportive concernée
X	Le candidat devra soumettre un cartable de travaux personnels dont la qualité devra égaler au moins celle des oeuvres d'étudiants de la deuxième année du baccalauréat en arts plastiques.

Index alphabétique des programmes

A

Accountancy 4-0500
Accounting 4-0500
Action communautaire 7-2100
Activité physique 3-0800
Actuarial mathematics 2-1700
Actuariat 2-1700
Adaptation scolaire 3-0800
Adaptation scolaire et sociale 3-0800
Administration 4-0500
Administration des affaires 4-0500
Administration des services publics 4-0500
Administration générale 4-0500
Administration scolaire 3-0800
Administrative management 4-0500
Adult education 3-0800
Affaires immobilières 4-0500
African studies 3-0300
Agricultural chemistry 2-0100
Agricultural economics 2-0100
Agricultural engeneering 2-0900
Agro-économie 2-0100
Allemand (études allemandes) 6-1100
Alphabétisation 6-1500
Aménagement des ressources forestières 2-0100
Analyse financière 4-0500
Analyse chimique 2-1900
Analyse chimique instrumentale 2-1900
Analytical Chemistry (voir Chemistry) 2-1900
Anatomical sciences 2-0400
Andragogie 3-0800
Anglais (études anglaises) 6-1500
Anglais (langue seconde) 6-1500
Animal science 2-0100
Animation 7-2100
Animation culturelle 7-4900
Animation des petits groupes 7-2100
Anthropologie 3-2200
Anthropology 3-2200
Anthropology/Sociology 3-2200
Application de l'informatique 2-0700
Applications éducatives de l'ordinateur 2-0700
Application pédagogique de l'ordinateur 2-0700
3-0800
Applied estate 4-0500
Applied mathematics et statistics (voir Mathematics) 2-1700
Applied social science 7-2100
Aptitude à l'enseignement d'une langue seconde 3-0800
Aptitude à l'enseignement de l'anglais langue seconde 3-0800
Aptitude à l'enseignement du français (langue seconde) 6-1500
Aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire 3-0800
Archéologie 3-2200
Archéologie classique (voir Études anciennes) 6-1500
Archeology 6-1500
Architecture 2-0200
Architecture du paysage 2-0200
Archivistique 7-1600
Arpentage 2-0900
Art dramatique 5-1000
Art education 5-1000
Art education for teachers (elementary school) 5-1000
Art et artisanat 5-1000
Art history 5-1000
Art history and studio art 5-1000
Art and science 7-4900
Arts d'impression 5-1000
Arts et traditions populaires 6-1500
Arts plastiques 5-1000
Assurance de la qualité 2-0900
Astronomie 2-1900
Audiologie et orthophonie 1-1200

B

Baccalauréat général 7-4900
Baccalauréat individualisé 7-4900
Banking administration 4-0500
Bio-agronomie 2-0100
Biochemistry 2-0400
Biochimie 2-0400
Biogeography 2-1900

Biologie 2-0400
Biologie médicale 2-0400
Biology 2-0400
Biophysique 2-0400
2-1900
Botanical sciences 2-0100
Broadcast journalism 3-0300
Building engineering 2-0900
Business administration 4-0500
Business statistics 4-0500
Business studies 4-0500

C

Canadian studies 3-0300
7-4900
Catéchèse 3-2300
Ceramics 5-1000
Certificat multidisciplinaire 7-4900
Chemical engineering 2-0900
Chemistry 2-1900
Chemistry-biology 2-1900
Chemistry-inorganic-analytical 2-1900
Chemistry-radioanalytical 2-1900
Chemistry: synthetic material 2-1900
Child studies 3-0800
Chimie 2-1900
Chimie appliquée 2-1900
Cinéma 5-1000
Civil engineering 2-0900
Classical archeology 6-1500
Classical philology 6-1500
Classical studies 6-1500
Classics 6-1500
Classics and linguistics 6-1500
Climatology 2-1900
Commerce 4-0500
Communication 3-0600
Communication and journalism 3-0600
Communication graphique 5-1000
Communication studies 3-0600
Community ressource development 2-0100
Community service 7-2100
Comptabilité 4-0500
Comptabilité de gestion (voir Administration) 4-0500
Comptabilité de management 4-0500
Comptabilité financière (voir Administration) 4-0500
Comptabilité générale 4-0500
Comptabilité publique (voir Administration) 4-0500
Computer based information systems 4-0500
Computer engineering 2-0900
Computer science 2-0700
Connaissance de l'homme en société 7-4900
Connaissance de l'homme et du milieu 7-4900
Consommation 2-1300
Consumer services 2-1300
Contempory dance 5-1000
Création littéraire 6-1500
Creative drama and theatre arts 5-1000
Creative writing 6-1500
Créativité: fondements et méthodes 7-2100
7-2100
Criminologie 3-2200
Cristallography 2-1900
Culture religieuse et formation chrétienne 3-2300
Culture scientifique et technologique 7-4900

D

Danse 5-1000
Danse et mouvement expressif 5-1000
Data processing 2-0700
Démographie 3-2200
Dental surgery 1-1200
Design art 5-1000
Design de l'environnement 2-0200
Design d'intérieur 5-1000
Design graphique 5-1000
Design industriel 2-0200
Didactique des moyens d'expression 3-0800
Dietetics 1-1200
Diététique 1-1200
2-1300
Digital systems (voir Computer science 2-0700
Drama 5-1000
Drama in education (voir Theatre) 5-1000

Droit 3-1400
Droit des affaires 3-1400
Droit du travail 3-1400
Droit et les citoyens 3-1400
Droit public 3-1400
Droit social 3-1400
Dynamics of the oceans and atmosphere 2-1900

E

Early childhood and elementary education 3-0800
Early childhood education 3-0800
East asian studies 3-0300
Écologie 2-0400
Ecology (voir Geology) 2-1900
Economics 3-2200
Economics (voir Administration) 4-0500
Economics and accounting (voir Administration) 4-0500
Economics and finance 4-0500
Economics and political science 3-2200
Économie familiale et sociale 3-2200
Économie rurale 2-0100
Économique 3-2200
Économique appliquée (voir Administration) 4-0500
Éducation 3-0800
Éducation au préscolaire et enseignement au primaire 3-0800
Éducation de la prime enfance 3-0800
Éducation en milieu de garde 3-0800
Education in art 3-0800
Education in religion (jewish studies) 3-0800
Education in second languages 3-0800
Éducation morale 3-0800
3-2300
Éducation musicale 5-1000
Education physique 3-0800
Éducation au préscolaire et enseignement primaire 3-0800
Electrical engineering 2-0900
Électricité du bâtiment 2-0900
Électronique industrielle 2-0900
Énergie 2-1900
Enfance inadaptée 3-0800
Engineering 2-0900
English 6-1500
English dramatic literature 6-1500
English language 6-1500
English literature 6-1500
English playwrighting 6-1500
Enseignement 3-0800
Enseignement à l'enfance inadaptée 3-0800
Enseignement arts plastiques 5-1000
Enseignement au collégial 3-0800
Enseignement au secondaire 3-0800
Enseignement d'une langue seconde 6-1500
Enseignement de la bureautique 3-0800
Enseignement de la formation personnelle et sociale 7-4900
Enseignement de la productique 3-0800
Enseignement de l'anglais (langue seconde) 6-1500
Enseignement de l'expression dramatique 5-1000
Enseignement des arts 3-0800
5-1000
Enseignement des langues secondes 6-1500
Enseignement des mathématiques 2-1700
Enseignement des mathématiques au primaire 2-1700
Enseignement des mathématiques et des sciences au primaire 2-1700
Enseignement du français au primaire 6-1500
Enseignement du français au secondaire 6-1500
Enseignement du français en classe d'accueil et d'immersion 6-1500
Enseignement du français, langue maternelle 6-1500
Enseignement du français, langue maternelle au primaire 6-1500
Enseignement du français, langue maternelle au secondaire 6-1500
Enseignement du français, langue seconde 6-1500
Enseignement éducation physique 3-0800
Enseignement en activité physique 3-0800
Enseignement en adaptation scolaire 3-0800
Enseignement en administration 4-0500

Enseignement en anglais, langue seconde 6-1500
Enseignement en biologie 2-0400
Enseignement en chimie 2-1900
Enseignement en électrotechnique 2-0500
Enseignement en études anglaises 6-1500
Enseignement en études françaises 6-1500
Enseignement en français 6-1500
Enseignement en géographie 3-2200
Enseignement en histoire 3-2200
Enseignement en mathématiques 2-1700
Enseignement en musique 5-1000
Enseignement en physique 2-1900
Enseignement en sciences 3-0800
Enseignement en sciences religieuses 3-2300
Enseignement en technologie de la mécanique 2-0900
Enseignement en musique 5-1000
Enseignement en études anglaises 6-1500
Enseignement préscolaire et primaire 3-0800
Enseignement professionnel 3-0800
Enseignement secondaire administration 4-0500
Enseignement secondaire anglais 6-1500
Enseignement secondaire biologie 2-0400
Enseignement secondaire catéchèse 3-2300
Enseignement secondaire chimie 2-1900
Enseignement secondaire économie familiale 2-1300
Enseignement secondaire espagnol 6-1100
Enseignement secondaire études anciennes 6-1500
Enseignement secondaire français 6-1500
Enseignement secondaire géographie 3-2200
Enseignement secondaire grec 6-1500
Enseignement secondaire histoire 3-2200
Enseignement secondaire latin 6-1500
Enseignement secondaire langue allemande 6-1100
Enseignement secondaire linguistique 6-1500
Enseignement secondaire mathématiques 2-1700
Environnement 2-0200
Études grecques 6-1500
Études latines 6-1500
Enseignement secondaire physique 2-1900
Enseignement secondaire sciences religieuses 3-2300
Enseignement technique 2-0900
Enseignement technologique et professionnel 3-0800
Entraînement sportif 3-0800
Entrepreneurship (voir Administration) 4-0500
Entrepreneurship and small business management 4-0500
Environmental biology 2-0100
Environmental management 2-0100
Ergonomie 7-4900
Ergothérapie 1-1200
Espagnol 6-1100
Éthique 7-4900
Études africaines 3-0300
Études allemandes (voir Allemand) 6-1100
Études anciennes (Grecques, latines et archéologie) 6-1500
Études anglaises (voir Anglais) 6-1500
Études appliquées en urbanisme 3-2200
Études arabes 3-0300
Études autochtones 3-2200
Études bibliques (voir Sciences religieuses, Théologie) 3-2300
Études catéchétiques (voir Sciences religieuses) 3-2300
Études cinématographiques 5-1000
Études de l'environnement 2-0100
Études du français langue seconde 6-1500
Études du langage 6-1500
Études est-asiatiques 3-0300
Études françaises (voir Français, lettres) 6-1500
Études françaises et québécoises 6-1500
Études françaises et québécoises pour non-francophones 6-1500
Études grecques 6-1500
Études hispaniques (voir Espagnol) 6-1100
Études individualisées 7-4900
Études italiennes (voir Italien) 6-1100
Études latines 6-1500
Études littéraires 6-1500

Études littéraires françaises 6-1500
Études littéraires québécoises 6-1500
Études néo-helléniques 6-1500
Études pastorales (voir Sciences religieuses) 3-2300
Études québécoises 6-1500
Études russes (voir Russe) 6-1100
Études théâtrales 6-1500
Exercice science 3-0800
Expression artistique 5-1000
Expression française écrite 6-1500

F

Family life education 7-2100
Fibre 5-1000
Film animation 5-1000
Film production 5-1000
Film studies 5-1000
Finance (voir Administration) 4-0500
Fine Arts 5-1000
Foods and consumer services 2-1300
Food administration 2-1300
Food chemistry 2-1300
Food science 2-1300
Food services administration 4-0500
Foreign languages 6-1100
Formateurs d'adultes en milieu scolaire 3-0800
Formation au plein air 7-2100
Formation interdisciplinaire en arts 5-1000
Français 6-1500
Français écrit 6-1500
Français, langue seconde 6-1500
Français pour non-francophones 6-1500
French 6-1500
French Canada studies 6-1500
French – English translation 6-1100
French language (voir French) 6-1500
French literature (voir French) 6-1500

G

Génagogie 7-2100
General administration 4-0500
General agricultural science 2-0100
General science (voir Computer science) 2-0700
Génie 2-0900
Génie chimique 2-0900
Génie civil 2-0900
Génie des matériaux 2-0900
Génie électrique 2-0900
Génie génétique 2-0900
Génie géologique 2-0900
Génie industriel 2-0900
Génie informatique 2-0900
Génie mécanique 2-0900
Génie mécanique manufacturier 2-0900
Génie métallurgique 2-0900
Génie minier 2-0900
Génie physique 2-0900
Génie rural 2-0900
Génie unifié 2-0900
Géographie 3-2200
Géographie environnementale 3-2200
Géographie humaine 3-2200
Géographie physique 3-2200
Geography 2-1900
3-2200
Geological sciences 2-1900
Géologie 2-1900
Géologie appliquée 2-1900
Geology 2-1900
Geology – Ecology 2-1900
Geology – Physics 2-1900
Geology – Chemistry 2-1900
German 6-1100
Gérontologie 3-2200
Gestion d'entreprise 4-0500
Gestion d'entretien 4-0500
Gestion de la construction 2-0900
Gestion de la main-d'oeuvre 4-0500
Gestion des opérations 4-0500
Gestion de la production et des opérations 4-0500
Gestion des coopératives 4-0500
Gestion des politiques scolaires 3-0800
Gestion des ressources humaines 4-0500
Gestion des services de santé 4-0500
Gestion des services municipaux 4-0500
Gestion du marketing 4-0500
Gestion du personnel (voir Administration) 4-0500
Gestion du personnel et relations de travail 4-0500

Gestion et intervention touristiques 4-0500
Gestion financière 4-0500
Gestion – information et système (voir Administration) 4-0500
Gestion informatique 4-0500
Gestion informatisée 4-0500
Gestion policière 4-0500
Gestion prospective du travail 4-0500
Graphic design 5-1000
Grec (voir Études anciennes) 6-1500

H

Health and social service management 4-0500
Hebrew 6-1100
High school teaching biology 2-0400
High school teaching (chemistry) 2-1900
High school teaching (mathematics) 2-1700
High school teaching (physics) 2-1900
Histoire 3-2200
Histoire de l'art 5-1000
Histoire et langues musicales 5-1000
Histoire et littératures musicales 5-1000
History 3-2200
History and philosophy of science 7-4900
History and political science 3-2200
History of Quebec 3-2200
Home economics education 2-1300
Human resource management 4-0500
Humanistic studies 7-4900
Humanities 7-4900
Hygiène dentaire 1-1200

I

Immunology 2-0400
Industrial relations (voir Administration 4-0500
Information systems (voir Administration) 68 4-0500
Information et journalisme 3-0600
Information professionnelle 3-0800
Information scolaire et professionnelle 3-0800
Informatique 2-0700
Informatique appliquée 2-0700
Informatique appliquée à l'éducation 2-0700
Informatique appliquée à l'enseignement 2-0700
Informatique de génie 2-0700
Informatique de gestion 2-0700
Informatique – mathématiques 2-0700
Initiation à la scénarisation cinématographique 5-1000
Initiation à la technologie 3-0800
Insertion sociale et professionnelle des jeunes 3-2200
Instructeur en milieu de travail 3-0800
Instrumentation 2-0900
Integrative music studies 5-1000
Inter-related arts 5-1000
International business (voir Administration) 4-0500
Interprétation et animation du patrimoine 3-2200
Intervention en sciences humaines 3-2200
Intervention psycho-éducative 3-0800
Intervention psycho-sociale 3-0800
Italian 6-1100
Italien (Études italiennes) 6-1100

J

Jewish studies 3-0300
Journalism 3-0600
Journalisme 3-0600
Judaic studies (voir aussi Religion) 3-2300

L

Labour – management relations 4-0500
Landscape 2-0100
Langages et méthodes quantitatives 2-1700
Language and translation 6-1100
Langue allemande 6-1100
Langue anglaise (voir Anglais) 6-1500
Langue espagnole 6-1100
Langues et cultures dans la société québécoise 6-1100
Langue et linguistique anglaises (voir Anglais) 6-1500
Langue et linguistique (voir Français) 6-1500

Langue et littérature françaises 6-1500
Langue française 6-1500
Langues modernes 6-1500
Latin (voir Études anciennes) 6-1500
Latin american studies 3-0300
Leisure studies 7-2100
Lettres et langue françaises 6-1500
Library studies 7-1600
Linguistics 6-1500
Linguistique 6-1500
Linguistique (française) 6-1500
Linguistique espagnole 6-1100
Littérature espagnole 6-1100
Littérature canadienne 6-1500
Littérature d'expression anglaise (voir Anglais) 6-1500
Littérature d'expression française (voir Français) 6-1500
Littérature de jeunesse 6-1500
Littérature française 6-1500
Littérature québécoise 6-1500

M

Man-environment relationships 3-2200
Management 4-0500
Management informations systems (voir Administration) 4-0500
Management policy (voir Administration) 4-0500
Management science marketing (voir Administration) 4-0500
Managerial law 4-0500
Marketing (voir Administration) 4-0500
Marketing research 4-0500
Mathematics 2-1700
4-0500
Mathematics (voir Administration) 4-0500
Mathematics (voir Computer science) 2-0700
Mathematics and computer science (voir Mathematics) 2-1700
Mathematics and philosophy 7-4900
Mathematics – biology 2-1700
Mathematics – chemistry (voir Mathematics) 2-1700
Mathematics – chemistry – physics (voir Mathematics) 2-1700
Mathematics for teachers (elementary) 2-1700
Mathematics for teachers (junior secondary) 2-1700
Mathematics – physics 2-1700
Mathématiques 2-1700
3-2200
Mathématiques appliquées 2-1700
Mathématique-économique 2-1700
Mathématiques – informatique 2-1700
Mathématiques fondamentales 2-1700
Mathématiques – physique 2-1700
Mécanique du bâtiment 2-0900
Mechanical engineering 2-0900
Médecine 1-1200
Médecine dentaire 1-1200
Médecine vétérinaire 1-1200
Mesure et évaluation en éducation 3-0800
Metallurgical engineering 2-0900
Meteorology 2-1900
Méthodes de recherche sociale 3-2200
Méthodes et pratiques de la construction 2-0900
Méthodes quantitatives 2-1700
4-0500
Microbiologie 2-0400
Microbiology 2-0100
Microbiology and immunology 2-0400
Micro-informatique 2-0700
Micro-informatique appliquée 2-0700
Microprocesseurs 2-0900
Micro systèmes 2-0700
Middle east studies 3-0300
Milieu clinique (sciences infirmières 2-1200
Mining engineering 2-0900
Modern languages 6-1100
Music 5-1000
Music theory/composition 5-1000
Musicologie 5-1000
Musique 5-1000
Musique – composition 5-1000
Musique – éducation musicale 5-1000
Musique – général 5-1000
Musique – histoire et littérature musicales 5-1000
Musique – interprétation 5-1000

Musique – rythmique 5-1000
Musique – technique d'écriture 5-1000

N

Natural sciences 7-4900
North american studies 3-0300
Nursing (sciences infirmières) 1-1200
Nursing communautaire 1-1200
Nutrition 1-1200
2-1300

O

Occupational therapy 1-1200
Opérations forestières 2-0100
Operations research 4-0500
Optométrie 1-1200
Organizational behavior and personnel (voir Administration) 4-0500
Orientation (voir Éducation) 3-0800
Orientation biophysique 2-1900
Orthopédagogie 3-0800
Orthophonie et audiologie 1-1200
Outdoor education 3-0800

P

Pastorale 3-2300
Pédagogie de l'audio-visuel 3-0800
Pédagogie et didactique 3-0800
Peinture 5-1000
Perfectionnement de la pratique éducative 3-0800
Perfectionnement en enseignement au collégial 3-0800
Performance (voir Theatre) 5-1000
Performance studies (voir Music) 5-1000
Personnel 4-0500
Personnel management 4-0500
Pharmacie 1-1200
Philology 6-1500
Philosophie 6-1500
Philosophy 6-1500
Photography (voir Communication studies) 5-1000
Physical education 3-0800
Physics 2-1900
Physics-marketing 2-1900
Physiology 2-0400
Physiology and physics 2-0400
Physiothérapie 1-1200
Physiotherapy 1-1200
Physique 2-1900
Physique – mathématiques 2-1900
Plant science 2-0100
Political economy 3-2200
Political science 3-2200
P.P.M.F. (élémentaire) 6-1500
P.P.M.F. (secondaire) 6-1500
Pratiques d'écriture 6-1500
Printmaking 5-1000
Production (voir Administration) 4-0500
Production industrielle 4-0500
Production systems 4-0500
Psycho-éducation 3-0800
Psychologie 3-2000
Psychologie des relations humaines 3-2000
Psychologie générale 3-2000
Psychology 3-2000
4-0500
Psychology and philosophy 7-4900
Psychomotricité 3-2000
Psychosociologie de la communication 3-2000
Public relations 4-0500
Public sector management (voir Administration) 4-0500
Publicité 3-0600

Q

Quality control 2-0900
Quantitative methods (voir Administration) 4-0500
Quebec literature 6-1500
Québec: littérature de langue française 6-1500

R

Radioanalytical chemistry 2-1900
Réadaptation sociale 3-2000

Recherche documentaire et rédaction française 7-4900
Recherche et rédaction 6-1500
Recherche opérationnelle 2-0700
Recreation and leisure studies 7-2100
Récréologie 7-2100
Rédaction française 6-1500
Relations de travail 4-0500
Relations industrielles 4-0500
Relations publiques 3-0600
Religiologie 3-2300
Religion 3-2300
Religious studies 6-1500
Resource analysis and land use 2-1900
Resource conservation 2-0100
Ressources humaines (voir Administration) 4-0500
Russe (Études russes) 6-1100
Russian 6-1100
Russian studies 3-0300

S

Santé communautaire 1-1200
Santé mentale 1-1200
Santé et sécurité au travail 1-1200
7-4900
Scenography (voir Theatre) 5-1000
Science and human affairs 7-4900
Sciences biologiques 2-0400
Sciences comptables 4-0500
Sciences économiques 3-2200
Sciences économiques: orientation économique politique 3-2200
Sciences économiques: orientation analyse économique 3-2200
Sciences de l'activité physique 3-0800
Sciences de l'éducation 3-0800
Sciences de l'environnement 7-4900
Sciences de la communication 3-0300
Sciences de la construction 2-0900
Sciences de la religion 3-2300
Sciences de la santé (nursing) 1-1200
Sciences économiques 3-2200
Science et société 7-4900
Sciences et technologie des aliments 2-0900
Sciences et technologie du bois 2-0900
Sciences et techniques de l'eau 2-1900
Sciences géodésiques 2-0900
Sciences humaines 3-2200
Sciences humaines de la religion 3-2300
Sciences infirmières 1-1200
Sciences juridiques 3-1400
Science politique 3-2200
Sciences religieuses 3-2300
Sciences sociales 3-2200
Scientific measurement 2-1900
Sculpture 5-1000
Secondary education 3-0800
Selected studies (voir Music) 5-1000
Service social 7-2100
Sexologie 3-2200
Sexualité humaine 3-2200
Social sciences 7-4900
Social work 7-2100
Sociologie 3-2200
Sociology 3-2200
Soil science 2-0100
Soins infirmiers 1-1200
Soins infirmiers cliniques 1-1200
Solid earth geophysics 2-1900
Spanish 6-1100
Statistics (voir Mathematics) 2-1700
Statistique 2-1700
Studio art 5-1000
Studio music 5-1000
Systèmes d'information 4-0500

T

Teaching english as a second language 6-1500
Teaching of french as a second language (elementary) 6-1500
Teachning science (elementary level) 2-1900
Technique de la prévention des accidents 2-0900
Techniques d'écriture (musique) 5-1000
Technologie de l'électricité 2-0900
Technologie de l'énergie thermique 2-0900
Technologie de la construction civile 2-0900

Technologie de la mécanique	2-0900
Technologie de la prévention d'incendies	2-0900
Technologie de la production automatisée	2-0900
Technologie des systèmes numériques	2-0900
Technologie du soudage	2-0900
Technologie éducationnelle	3-0800
Technologie éducative	3-0800
Technologie et société	7-4900
Techno-linguistique autochtone	6-1500
Télécommunication	2-0900
Terminologie	6-1500
Théâtre	5-1000 6-1500
Theatre playwrighting	5-1000
Theological studies	3-2300
Théologie	3-2300
Theology	3-2300
Toxicologie éco-industrielle	2-0400
Toxicomanie	1-1200
Toxicomanies: prévention et intervention	1-1200
Traduction	6-1100
Transportation	4-0500
Travail social	7-2100

U

Urban analysis and real estate (voir Administration)	4-0500
Urban studies	3-2200
Urbanisme	3-2200

V

Vocational education	3-0800

W

Western society and culture	3-0300
Wildlife resources	2-0100
Women's studies	7-4900
Women and the fine arts	5-1000

Z

Zoological sciences	2-0100